
2013

Rapport d'activités



ORIV Observatoire régional de l'intégration et de la ville



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

ORIV www.oriv-alsace.org

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), est un centre de ressources intervenant sur les questions relatives à l'**intégration des populations immigrées**, à la **prévention des discriminations** et à la **cohésion sociale et territoriale**. Il a pour objet de **développer et de diffuser des connaissances** sur ces trois thèmes à l'intention des acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations).

Créé en 1992 et organisé en association à partir de 1996, l'ORIV vise à :

- **Rendre accessibles l'information et les ressources**, par le biais d'un site internet, de la publication régulière de documents, de la gestion d'un centre de documentation, ainsi que par le développement d'une fonction de veille et d'observation (quantitative comme qualitative).
- **Produire et capitaliser les connaissances** issues de réflexions, de groupes de travail, de diagnostics, d'études menés par l'association. Ceci pour apporter des éclairages sur des sujets particuliers et permettre une meilleure compréhension des processus.
- **Qualifier les acteurs** par l'organisation de temps d'échanges (rencontres, séminaires, formations, colloques...), la diffusion de pratiques et la confrontation d'expériences.
- **Accompagner les acteurs** en mettant à leur disposition des compétences et des ressources (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées à leur questionnement et en intervenant sur site.

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient sur les **territoires alsacien et lorrain**. L'intervention en Lorraine, dans le cadre du Centre de ressources politique de la ville, se fait en partenariat avec le Carrefour des pays lorrains, à travers le fonctionnement du **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)**.

A l'échelle nationale, l'ORIV participe au **Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville**, au **Réseau RECI** (Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration), et au Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration (ADLI). La **logique de réseaux constitue une dimension fondamentale** de la fonction de centre de ressources. Elle permet, en effet, la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'**Etat**, de l'**Acsé** (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de **collectivités** (Conseil Régional, Conseils généraux, Agglomérations, Villes...), ainsi que de **ressources propres** issues des prestations fournies et des cotisations des adhérents de l'association.

La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe de **sept salariées**, en lien avec les administrateurs de l'association.



Le centre de documentation de l'ORIV

- 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux **champs d'intervention de l'ORIV** : intégration des populations immigrées, prévention des discriminations, politique de la ville, immigration, habitat, école, santé, participation des habitants...
- Le fonds documentaire est consultable par le biais de la **base documentaire du Réseau RECI** : <http://biblio.reseau-reci.org/>
- **Ouvert gratuitement à tous** : étudiants, acteurs de terrain, institutions, associations, chercheurs, etc.
- Les documents sont **empruntables**. Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**.
- Vous pouvez également effectuer vos **demandes d'information par mail ou par téléphone**.

Contact : **ORIV** - Diane HÄSSIG - Chargée de l'Information et de la Documentation
tél. : 03.88.14.35.89 - mail : documentation@oriv.fr - www.oriv-alsace.org

SOMMAIRE

Un centre de ressources territorialisé	5
Rapport moral du Président	7
Un contexte institutionnel évolutif	11
Les enjeux identifiés en 2013	15
Un fonctionnement adapté aux enjeux.....	18
Une association inscrite dans son environnement depuis 20 ans.....	18
Une volonté de travail collectif renforcé au sein de l'association	18
Des moyens au service de l'action.....	19
Des salariées au service de l'action	20
Une fonction ressources transversale et mutualisée	21
Bilan et présentation des principales actions menées	21
Rendre accessible et mettre à disposition des ressources.....	22
Diffuser des informations et des connaissances	26
Disposer de ressources par la mise en réseau	29
L'Observation au service des acteurs	33
Sensibilisation aux enjeux liés à l'immigration et l'intégration	36
Accompagnement des politiques territorialisées d'intégration	40
Favoriser le vivre ensemble	43
Agir sur le droit pour renforcer l'égalité	46
Rendre visible les discriminations.....	51
Identifier les effets de la rénovation urbaine	56
Accompagner la réforme de la politique de la ville.....	61
Promouvoir des modes d'intervention renouvelés sur les territoires en liens avec les habitants	66
Re-penser les projets de territoire.....	71
Annexes	
Le Conseil d'administration de l'ORIV en 2013	76
Site internet : Documents les plus téléchargés.....	77

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, « *structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci* »¹ par la mise à disposition de ressources (documentaires, humaines, méthodologiques...).

Elle intervient simultanément dans trois domaines : **l'intégration des immigrés**, la **prévention des discriminations** (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et **l'égalité**, ainsi que **le développement social urbain**, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (cohésion sociale et rénovation urbaine).

La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la **complémentarité entre ces différents domaines**, le **croisement des réflexions** et la **territorialisation de ses activités**.

L'association agit dans une logique d'observation et de veille. Par ailleurs, elle se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernés sur les constats développés à l'occasion de ses travaux.

Son **intervention, historiquement centrée sur l'Alsace** (avec un siège à Strasbourg), s'est étendue à la **Lorraine**. Elle y prend une forme particulière, dans le domaine des interventions liées à la politique de la ville, afin de tenir compte de la dynamique locale. En effet, **le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)** est géré conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure intervenant dans le champ du développement local). Les interventions relevant de l'intégration des populations immigrées comme de la prévention des discriminations en Lorraine sont, quant à elles, directement assurées par l'ORIV.

L'ORIV s'inscrit également dans **différents réseaux nationaux** : Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau RECI – Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration, Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration. Ils lui permettent une mise en perspective et une confrontation des analyses ainsi qu'une mutualisation des ressources.

Le rapport d'activité de l'année 2013 vise à rendre compte de l'activité de l'Observatoire en partant des sujets sur lesquels travaille l'ORIV.

Ainsi après le rapport moral du Président de l'association, sera présenté le contexte institutionnel dans lequel l'ORIV est intervenu en 2013, puis les orientations retenues par l'association ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

La suite du rapport présente le bilan des activités par sujets de travail.

Il a été fait le choix de présenter succinctement la plupart des actions et de faire un zoom sur certaines, compte tenu du travail engagé en termes de temps ou de modes de partenariat ou d'actions.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités menées par l'Observatoire, en Alsace comme en Lorraine².

¹ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.

² Pour autant l'activité du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine donne lieu à une production complémentaire (reprenant une partie des actions présentées dans ce document) dans la mesure où ils présentent l'ensemble des actions menées au titre de cette entité, y compris celles portées par le Carrefour des Pays Lorrains.

RAPPORT MORAL



Voilà donc, après 14 années de présidence de l'ORIV, le dernier rapport moral que je présente ce soir. Après plusieurs vains appels à successeur, ces dernières années, nous avons enfin trouvé une volontaire prête à reprendre cette responsabilité, une personne qui connaît depuis longtemps l'association, membre du bureau pendant de nombreuses années, qui de par son activité professionnelle dans le développement local puis dans le développement urbain connaît de très près les champs de l'action de notre association, une personne que nous connaissons bien et en qui nous avons toute confiance, Sylvie Jaecklé. Je voudrais ici la remercier chaleureusement d'accepter cette responsabilité.

Ce rapport moral est donc un peu particulier et vous comprendrez qu'au-delà de l'année écoulée sur lequel porte, en principe, ce rapport, je souhaite revenir sur ces 14 années passées pour tenter de saisir les évolutions qui ont eu lieu à l'ORIV et autour de nous.

2000, année de ma prise de responsabilité, fut l'année aussi où s'est préparée notre inscription dans le contrat de Plan Etat Région grâce à M. Horel, alors secrétaire général de la préfecture de région et aux affaires européennes. Elle allait d'une part apporter à notre jeune association des financements pérennes sur une période longue de 6 ans, mais aussi élargir nos partenariats, entre autres financiers, aux grandes collectivités locales d'Alsace. Notre travail allait forcément changer, puisque ces collectivités allaient nous solliciter différemment que nos financeurs Etat et Fasild qui avaient été nos « parrains » lors de notre création. Région Alsace, Ville de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar nous ont conduits à passer de nos études/recherches à un travail plus interactif, d'appui, de mise à disposition de ressources, d'accompagnement, à la réalisation de guide pour les acteurs, dont le plus connu est celui sur les étrangers/immigrés en Alsace, envoyé à toutes les communes d'Alsace par la Région, avec une préface du président Zeller. Un travail important avait été mené en amont autour de la réalisation d'un film, avec des élus locaux de villes moyennes d'Alsace autour des questions qu'ils se posaient par rapport à l'intégration de personnes immigrées, film qui a ensuite tourné dans la région, support de débats avec élus, services et population. Démarche qui nous semblait prometteuse pour faciliter l'accueil de ces personnes venues d'ailleurs dans notre région.

L'ORIV était alors une association dont les membres de droit Etat et FASILD venaient de se retirer du Conseil d'Administration pour suivre de près le travail réalisé par elle, au sein du Comité de suivi dont les réunions avaient lieu à la Préfecture sous la présidence du SGARE. Notre Conseil d'Administration était actif, cherchant à affirmer l'autonomie de l'association, mais qui manifesterait une certaine fragilité dans des moments difficiles, comme lors de la sortie du contrat de plan, où nous étions souvent peu nombreux lors des réunions statutaires, comme le constata le consultant dans son rapport d'audit.

L'équipe était composée alors de 5 salariés, dont une chargée d'études, une autre chargée de mission, une personne embauchée dans le cadre d'un emploi jeune à laquelle s'ajoutera une deuxième l'an suivant.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? L'ORIV dispose aujourd'hui de 7 salariés, toutes en CDI. Une progression qui peut paraître modeste mais que nous avons menée avec beaucoup de prudence. Celle-ci était de mise pour sortir indemne des années « maigres », du point de vue financier, suite à la sortie du contrat de plan et la fin des emplois aidés.

Progression tout à fait réelle cependant qui nous permet aujourd'hui de continuer notre action en Alsace mais d'intervenir aussi en Lorraine ! Ce fut un choix délibéré d'étendre notre présence au-delà de l'Alsace, où nous pouvions nous appuyer sur un réseau d'acteurs locaux dynamique pour

aller chez nos voisins, dans une région moins connue, où nous avons pris la précaution de le faire en partenariat avec un réseau lorrain d'acteurs du développement local. Cet investissement outre Vosges s'est révélé être un choix judicieux puisque les sollicitations sont nombreuses tant du côté de l'Etat que des collectivités lorraines. Ce fort intérêt contraste d'autant plus avec la situation en Alsace où même si la coopération reste forte avec les trois grandes collectivités Strasbourg, Colmar et Mulhouse, du côté de la Région, des Départements et des villes moyennes, l'intérêt est beaucoup moins manifeste.

Ce qui frappe en particulier, c'est le peu de sollicitations qui nous sont adressées par rapport aux questions d'intégration. On pourrait se dire que c'est le signe que l'intégration est faite, que tout est réglé, que tout va bien. Pourtant nous savons bien que ce n'est pas le cas, que des tensions existent, s'exprimant d'une part par le vote extrême, d'autre part par des replis communautaires. La réception absolument passionnée, presque hystérique aux rapports sur l'intégration réalisés par des groupes de travail à la demande du premier ministre l'attestent, nous même les avons directement éprouvées.

Aujourd'hui, le départ en Syrie, pour y combattre, de jeunes de la 2ème génération qui sont nés en France, de nationalité française, montre avec acuité la complexité de notre société, de la place que peuvent ou ne peuvent pas y trouver ces personnes venues d'ailleurs et leurs familles ainsi que leurs descendants, et donc l'importance de regarder de plus près ce qui se passe, de travailler sérieusement sur ces questions ! L'ORIV se doit d'y apporter ses compétences, y travailler, avec acteurs publics et associatifs. Voilà sans doute un des chantiers pour l'année à venir.

Ce qui frappe aussi dans la situation actuelle, c'est la disparition de ce réseau d'acteurs locaux qui s'était constitué en Alsace avec le soutien du FAS/FASILD. La fin du CLAPEST qui soutenait, fédérait ces acteurs investis dans l'accueil, la promotion des populations immigrées en est le symbole le plus fort. La diminution forte des financements publics pour l'action associative en matière d'intégration, la disparition du FASILD et de son réseau expliquent l'absence de ces citoyens associés, actifs au plus près de la vie sociale et observateurs attentifs à ces évolutions peu visibles, souterraines qui ensuite peuvent, si elles ne sont prises en compte, nous exploser à la « gueule », comme ce fut le cas lors des émeutes urbaines de 2005.

C'est parce que nous assistons à cette évolution préoccupante que nous avons décidé de participer activement à une démarche interassociative pour alerter pouvoirs publics et citoyens, pour rappeler l'importance pour notre société du fait associatif, d'acteurs associatifs non instrumentalisés, libres de parole pour alerter, libres d'agir pour sans cesse retisser les liens nous permettant de vivre ensemble fraternellement.

Soutenir l'expression et l'action collective des citoyens au sein des associations, enjeu fort pour notre démocratie, tout comme ce travail sans cesse à reprendre sur ce qui est nommée « la participation des habitants », sur laquelle l'ORIV travaille depuis plus de 15 ans et qui est à nouveau à l'ordre du jour. Ceci est un autre enjeu important pour notre démocratie, celui de la recherche de l'expression des attentes des concitoyens habitant les quartiers souffrant de relégation, qui souvent ne votent plus parce que se sentant abandonnés des pouvoirs publics, de ceux aussi n'ayant toujours pas droit de vote du fait de leur nationalité, malgré leur contribution de longue date à notre développement. Cette expression doit leur permettre de se faire entendre, de participer au débat public qui conduira aux décisions politiques garantissant l'accès égal aux droits à toutes et à tous.

Face à ces enjeux, nous avons aujourd'hui, pour soutenir l'équipe de salariés, bien motivée et investie, dirigée avec beaucoup d'intelligence par sa directrice très active et reconnue pour ses grandes compétences, mais ayant à travailler sur des objets complexes, un Conseil d'administration particulièrement dynamique, aux débats riches, composé de chercheurs et d'acteurs du terrain, de formation variée et d'engagements professionnels ou associatifs très divers. Ce Conseil d'Administration retrouve ainsi son rôle politique, central, pour orienter les travaux de l'équipe, pour veiller au bon équilibre entre accompagnement des pouvoirs publics et soutien à l'action associative, pour veiller à l'autonomie associative face aux pouvoirs publics et

éviter toute instrumentation abusive. La responsabilité du suivi de la gestion de l'association est, elle, confiée au bureau, lui aussi bien étoffé et stable depuis plusieurs années. C'est donc une association en bonne santé, ayant aussi retrouvé des ressources financières relativement stables, que j'ai le plaisir de confier à notre nouvelle présidente. Je lui souhaite bon vent et tiens à l'assurer de ma fidélité et de mon soutien.

Rudi WAGNER, Président de l'ORIV

UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL EVOLUTIF

L'année 2013 a été particulièrement marquée par des réformes dans les domaines de la politique de la ville et de l'intégration³. Compte tenu des modalités et domaines d'interventions de l'ORIV, ces évolutions ont impacté le travail mené tout au long de l'année tant sur le plan du contenu des actions que de la forme prise par les celles-ci.

VERS UNE POLITIQUE DE LA VILLE REFORMEE

Une concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville, lancée à l'initiative du Ministre délégué à la ville, s'est déroulée entre octobre 2012 et fin janvier 2013. Sur cette base, les nouveaux contours de la politique de la ville ont été précisés au cours de l'année 2013. Ainsi, lors du Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013, le Premier ministre a annoncé une nouvelle génération de Contrats de Ville, qui prendront le relais des Contrats Urbains de Cohésion Sociale à partir de 2014-2015.

« Les décisions de ce CIV sont articulées autour des cinq engagements (...) : associer les habitants et les acteurs de proximité à l'élaboration de la politique de la ville ; mobiliser le droit commun de chacun des ministères dans les quartiers ; poursuivre la rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie ; concentrer les interventions publiques grâce à des contrats de ville ; lutter contre les stigmatisations et les discriminations dont souffrent les habitants des quartiers populaires. Des propositions qui s'inscrivent dans un changement de perspective des politiques publiques avec l'annonce du retour du droit commun dans les quartiers, une concentration des moyens de la politique de la ville sur 1000 quartiers prioritaires et une gouvernance locale de la politique de la ville rénovée. »⁴

La volonté gouvernementale était de remettre à plat la politique menée et les territoires d'intervention en centrant l'action et les moyens sur les territoires qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire, eu égard aux orientations retenues in fine, les territoires urbains les plus pauvres (appréciés à partir du seuil de pauvreté). Le futur dispositif devra contractualiser, en premier lieu, les moyens de droit commun de chaque partenaire (Etat et collectivités locales) et les moyens spécifiques et exceptionnels en faveur des quartiers populaires.

CHANGER DE REGARD SUR LES HABITANTS DES QUARTIERS ET LES QUARTIERS

Dès le mois de janvier 2013, le Ministre délégué à la ville, dans la perspective des futurs "contrats de ville" a missionné Marie-Hélène Bacqué (sociologue et urbaniste) et Mohamed Mechmache (Fondateur d'AC le Feu) afin qu'ils lui fassent des propositions sur la participation des citoyens. Ce rapport, remis le 8 juillet 2013, intitulé "Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous ! Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers" revient sur la nécessité de mener des actions partagées par les acteurs des territoires.

En insistant sur l'importance de la prise en compte de la parole des habitants dans la politique de la ville, les deux rapporteurs prônent une approche renouvelée de l'action publique sur les territoires.

Deux dispositions phares sont à noter : d'une part la mise en place d'un "fond pour l'interpellation citoyenne" qui serait géré par une autorité administrative indépendante. D'autre part, le rapport plaide pour la mise en place de "table de concertation" qui réunirait des instances locales composées d'associations et de collectifs de quartiers. Les autres mesures détaillées dans le

³ Il ne sera pas possible dans le cadre de ce document de rendre compte de l'ensemble des travaux engagés dans le cadre de ces réformes mais d'en dresser les grandes lignes.

⁴ Site du Ministère délégué à la ville : <http://www.ville.gouv.fr/?le-civ-du-19-fevrier-2013,217>

rapport tentent de définir un mode de "pouvoir d'agir" des habitants adapté au contexte français, un "empowerment à la française".

Le 26 juin 2013, Pascal Blanchard, historien, afin de changer l'image des quartiers, a été missionné, par le ministre délégué à la ville, pour diriger une commission et des auditions sur le sujet de la "mémoire et de l'histoire des quartiers populaires". Le rapport « Histoires, patrimoine et mémoire dans les territoires de la politique de la ville » a été remis le 23 octobre. Parmi les 15 recommandations émises, il y a la création d'un label national destiné à valoriser et professionnaliser les initiatives qui viendront raconter l'histoire des quartiers et de ses habitants. Un des enjeux qui ressort de cette démarche est celui de la transmission : "transmission d'une mémoire des habitants des quartiers, d'un savoir sur un espace, qui s'inscrit aussi dans une histoire ou des histoires, celle des grands ensembles de l'immigration".

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté au début de l'été 2013 en Conseil des Ministres puis déposé à l'Assemblée Nationale visait à rendre effectives ces orientations (qui ont fait l'objet d'amendements). Il relevait d'une procédure d'urgence qui a permis la mise en débat du projet de loi dès l'automne à l'Assemblée Nationale puis, en début d'année 2014 au Sénat. La loi a finalement été promulguée le 21 février 2014 (loi n°2014-173). Elle s'accompagne également d'une transformation sur le plan de la gouvernance avec la mise en place du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

UNE REFONDATION DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION

En juillet 2012, lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a affirmé la volonté du gouvernement de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France. Cette refonte de la politique d'intégration repose sur un enjeu de justice sociale qui s'inscrit dans la politique d'égalité mise en avant par le gouvernement.

Dans cette perspective, le Premier Ministre a confié, le 1er août 2012, à Thierry TUOT, Conseiller d'Etat, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, la rédaction d'un rapport.

La mission réalisée par le conseiller d'Etat, Thierry Tuot, portait sur plusieurs axes :

- analyser l'état de la politique d'intégration, son organisation, ses moyens, ses acteurs ;
- proposer de nouveaux concepts et axes d'action pour en assurer un nouveau départ ;
- rechercher les méthodes, moyens et organisations, susceptibles de restaurer les ambitions, le dynamisme et l'efficacité de cette politique, en garantissant notamment sa cohérence territoriale.

Le rapport remis le 11 février 2011, « La grande nation, pour une société inclusive » fait état de plusieurs propositions à court et à moyen terme, pour refonder la politique d'intégration, la rendre plus claire, plus efficace et plus juste.

Parmi les propositions pouvant être mises en œuvre à court terme, il s'agit de rendre publics, annuellement, les chiffres des flux migratoires via le Haut Conseil à l'Intégration, donner la nationalité aux étrangers ayant suivi une scolarité complète en France et aux ascendants de Français séjournant en France depuis vingt-cinq ans ou plus ; achever le plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants dans un délai de dix-huit mois, et dans un deuxième temps revoir la politique d'accès au logement des migrants.

Le rapport préconise aussi de "sauver les associations" qui s'occupent des migrants, car elles souffrent d'un manque de moyens et leur fonctionnement est ralenti par les procédures administratives. Il propose également de former des "fonctionnaires d'élite" spécialistes de l'immigration en créant une filière "métiers de l'intégration".

A l'issue de la remise de ce rapport, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une réflexion interministérielle visant à une profonde refondation de la politique d'intégration. Il indiquait qu'elle associerait l'ensemble des ministères concernés et s'appuierait sur une concertation avec les collectivités locales, les associations et les acteurs économiques.

C'est dans ce cadre que, le 11 juillet 2013, le Premier Ministre a mis en place cinq groupes de travail thématiques : "Connaissance reconnaissance" (culture, histoire, mémoire), "Faire société" (citoyenneté, services publics, dialogue avec la société civile), "Habitat" (ségrégations urbaines,

ruralité, mobilité géographique), "Mobilités sociales" (éducation, emploi, formation), "Protection sociale" (prévention, accès aux droits, personnes âgées). Le travail de ces groupes visait à apporter l'éclairage d'acteurs impliqués et concernés par cette politique dans une logique interministérielle. Les préconisations produites par ces groupes ont été remises fin octobre. Il en a résulté la production de cinq rapports qui ont été remis au Cabinet du Premier Ministre le 6 novembre 2013.

DES DEMARCHES EVALUATIVES...

Cette refondation a donné lieu à d'autres démarches. On peut citer l'engagement d'une réflexion sur l'asile qui a donné lieu à la production d'un rapport remis au Ministre de l'intérieur le 28 novembre dernier. Par ailleurs, dans le cadre du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), une évaluation de la politique d'accueil des primo-arrivants a été menée par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Parallèlement, une évaluation des Programmes Régionaux Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) a été engagée, donnant lieu à une analyse de la politique sur le plan national et à la production de sept monographies régionales.

Dans le même temps, une réorganisation des services en charge des questions d'intégration au sein du Ministère de l'intérieur a eu lieu. En effet, depuis octobre 2013 (décret du 12 août 2013), le Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration a été remplacé par une Direction générale des étrangers en France (DGEF).

Le foisonnement de réflexions peut questionner. Ça serait oublier que la question migratoire et celle qui en découle à savoir la présence de descendants d'immigrés, constituent un véritable défi pour toutes les sociétés, et plus encore la société française compte tenu de la place qu'occupe l'immigration. Ceci, au-delà des passions et polémiques qu'elles suscitent et dont les médias se font l'écho, souvent avec peu de discernement. On se trouve dans un contexte international marqué par le développement des conflits, le développement de la circulation des individus et par la nécessité pour l'Europe de recourir à l'immigration pour faire face, à plus ou moins courte échéance, aux enjeux démographiques dans les différents pays qui la composent.

Sur la base de ces éléments de réflexion, des positionnements souhaités par le gouvernement et des autres travaux d'évaluation réalisés autour des questions d'intégration, l'annonce de la « feuille de route » gouvernementale sur l'intégration a finalement eu lieu en février 2014.

Deux autres démarches, impactant les années à venir, ont été initiées en parallèle : une réflexion autour des fonds structurels européens et la préparation du contrat de plan Etat-région. Ces deux dossiers intègrent par ailleurs une dimension relative aux territoires urbains.

UNE RECONNAISSANCE DES REALITES SOCIALES

Cette volonté de repenser les politiques d'intégration comme celles de cohésion sociale et urbaine (politique de la ville) repose finalement sur la reconnaissance de réalités sociales, sur lesquelles l'ORIV travaille depuis des années.

La France a été et demeure un pays marqué par l'immigration. Les flux migratoires font partie intégrante de la société française. Mais une partie de ces immigrés ainsi que leurs descendants rencontrent des difficultés particulières dans leur pleine participation à la société que ce soit en termes d'accès aux droits, mais aussi de perception de leur légitimité à être présents sur le territoire national. Ces situations sont notamment à l'origine de situations de replis.

Par ailleurs, les habitants des territoires relevant de la politique de la ville continuent d'être confrontés à des inégalités territoriales. La crise économique actuelle ayant pour effet d'amplifier les situations et de renforcer la pauvreté des populations qui y vivent rendant de plus en plus

improbable une « banalisation de ces territoires » en dépit des actions menées en termes social et urbain.

Agir sur ces questions, et sur celle des discriminations (qui est au cœur de ces deux politiques dans la mesure où les situations vécues se traduisent par des inégalités de traitement), implique d'impulser d'autres cadres d'actions mais aussi et peut-être plus encore, d'autres manières de travailler, avec ces personnes en reconnaissant leurs ressources et compétences.

Cette année 2013 s'est avérée particulièrement complexe eu égard à ces réflexions et aux incertitudes qui en résultent. Pour autant, elle a permis de renouveler les modes d'intervention et de travail et de replacer des questions centrales au cœur de l'action publique.

C'est le cas des questions de « participation des habitants », de vivre ensemble, de « laïcité », de modalités d'accueil des personnes immigrées entrant sur le territoire national, d'interrogation des politiques dites de droit commun dans leur capacité à prendre en compte les personnes quelles que soient leur territoire de vie (populations résidentes dans un territoire en politique de la ville) ou encore leur histoire de vie (populations immigrées)...

Autant de questions qui rejoignent les préoccupations portées par l'ORIV depuis des années et qui ont structuré le travail engagé tout au long de l'année.

LES ENJEUX IDENTIFIES EN 2013

UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS

Les activités du centre de ressources visent à « *accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques, des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales* »⁵

L'association ORIV s'adresse donc aux acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et des associations et acteurs associatifs) intervenant dans ces trois domaines de travail.

Ainsi dans chacun des domaines thématiques et quel que soit le territoire, l'action de l'ORIV consiste en des démarches de :

- **qualification et mise en réseau**, visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- **capitalisation et diffusion**, consistant à « formaliser les connaissances produites par les acteurs et à organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

L'ORIV favorise à travers ces actions, le **décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs** dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également :

- des **démarches d'accompagnement ou des appuis**, qui mobilisent l'ensemble de ces modes d'intervention, **dans une logique territorialisée**, en lien avec les attentes des acteurs locaux,
- ainsi que, de manière transversale, une fonction de **mise à disposition de ressources**.

Plus que jamais l'appui aux acteurs a été considéré comme un enjeu en 2013.

Plusieurs raisons expliquent ce positionnement associatif : une multiplication des réformes, un isolement des acteurs, un turn-over important des équipes, un épuisement des modes d'intervention mis en œuvre jusqu'à présent.

Dans ce contexte, l'association a souhaité, en 2013, mettre l'accent sur deux enjeux transversaux en lien avec les acteurs :

- ➔ Promouvoir des formes de travail collectif renouvelées. Il s'agit pour l'ORIV de contribuer au renforcement des démarches collectives y compris dans le domaine de l'intervention sociale, de favoriser les rencontres entre acteurs issus de cultures professionnelles différentes en décloisonnant les approches, d'assurer une mise en réseau renforcée des acteurs.
- ➔ (Re)-Penser l'intervention sur les territoires et auprès des publics, en particulier des habitants et des acteurs locaux, en apportant des ressources ou en renforçant les capacités d'observation.

⁵ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.

DES ACTIONS DECLINEES A PARTIR D'ENJEUX...

Les actions de l'ORIV relèvent **d'enjeux définis annuellement**.

En 2013, l'association a souhaité mettre l'accent sur trois enjeux présentés ci-dessous.

Ils ont été identifiés par l'association à partir des observations faites sur les territoires et/ou par rapport aux différents publics, ainsi que des réflexions menées en lien avec les acteurs (techniciens, élus, acteurs associatifs...). Ces enjeux sont également articulés aux orientations des politiques publiques, locales et nationales, sur les thématiques d'intervention de l'association.

Ils s'inscrivent enfin dans une **logique de prospective et d'anticipation**. L'association apporte un soin particulier à la définition des termes et notions utilisés qui, dans ses domaines d'intervention, sont particulièrement porteurs de représentations et d'interprétations erronées.

PROMOUVOIR UNE APPROCHE EN TERME D'INTEGRATION SOCIALE

Se référer à une approche en terme d'intégration sociale, c'est s'inscrire dans un processus permettant à une personne ou un groupe de trouver sa place dans la société, sachant que l'ensemble des parties prenantes y contribue dans une logique d'interaction et d'interdépendance, en agissant sur les obstacles objectifs (conditions et cadre de vie) et subjectifs (représentations...).

Dans cette perspective, l'action de l'ORIV privilégie une prise en compte des situations locales considérant que l'intégration prend tout son sens à ce niveau. Si l'association agit majoritairement en direction des populations immigrées, compte tenu de son histoire, c'est toujours en lien avec l'ensemble des populations en présence, dont certaines rencontrent également des difficultés, en particulier quand elle agit sur les territoires urbains.

L'association est également amenée à venir en appui des politiques publiques menées dans le domaine de l'intégration, en portant une attention particulière à certains publics présentant une vulnérabilité, tels que les primo-arrivants, les femmes immigrées, les parents immigrés ou encore les personnes âgées immigrées. Elle s'efforce par son action de concilier une approche en termes de processus et de contraintes des politiques publiques.

Dans le cadre du programme de travail, il s'agissait plus particulièrement de...

- ↳ comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre en termes d'intégration sociale, identifier les freins et les leviers rencontrés par les populations et/ou sur les territoires
- ↳ organiser des temps d'échanges et diffuser des productions pour apporter des éléments de compréhension et d'action, en lien avec la complexité des processus
- ↳ accompagner ou appuyer des démarches visant à favoriser les processus d'intégration au niveau local ou par rapport à certains publics.

AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE

Agir en faveur de l'égalité des droits, des territoires et des personnes constitue à la fois une condition pour une réelle intégration sociale et plus largement un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit d'intervenir sur trois dimensions : l'accès aux droits, la mise en évidence des inégalités de traitement et l'action sur les représentations. Cela suppose de mettre en œuvre des actions visant la mobilisation du droit et l'application de la loi, la compréhension de discriminations systémiques liées à certaines pratiques professionnelles, la déconstruction des représentations sociales et stéréotypes.

Pour y parvenir, l'ORIV développe des actions visant à accompagner les professionnels dans des domaines où la prise en compte des discriminations est complexe, à favoriser l'égalité dans les modes d'intervention, à renforcer les interventions des collectivités par la mise à disposition de ressources et les accompagnements sur sites, enfin à renforcer le travail de capitalisation.

Concrètement au cours de l'année 2013, il s'agissait de...

- ↳ Identifier les discriminations à l'œuvre, en particulier systémiques, dans des domaines émergents ou complexes (petite enfance, logement, éducation, emploi...) et permettre leur prise en compte par les professionnels et acteurs locaux.
- ↳ Rendre lisibles les obstacles à l'accès aux droits de certains publics afin de permettre une action optimisée pour rétablir le droit pour tous.
- ↳ Réaffirmer les principes de droit dans l'action publique comme cadre ou support d'intervention en faveur de l'égalité.

RENOUVELER L'ACTION ET LE REGARD SUR LES QUARTIERS POPULAIRES

Par son action en faveur des quartiers populaires, l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. L'association considère ces quartiers tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble.

Dans cette perspective, l'action de l'ORIV dans ce domaine vise à permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée ; soutenir les acteurs y intervenant en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines (dans le cadre de démarches d'accompagnement) ; favoriser la mise en réseau et les échanges entre les acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée et renforcer la démocratie locale en favorisant la mise en œuvre des conditions objectives de sa réalisation et en soutenant la prise de parole, les actions et les engagements des habitants comme des forces vives locales.

Au regard de ces enjeux, il avait été décidé au cours de l'année 2013, de :

- ↳ Donner la possibilité de repenser les cadres d'intervention au service des territoires et des habitants.
- ↳ Comprendre les mutations et évolutions liées aux politiques publiques mises en œuvre sur les quartiers populaires et permettre, le cas échéant, une action optimisée.
- ↳ Appuyer les acteurs locaux dans leurs démarches notamment par la promotion de pratiques et d'expériences innovantes.

UN FONCTIONNEMENT ADAPTE AUX ENJEUX

UNE ASSOCIATION INSCRITE DANS SON ENVIRONNEMENT DEPUIS 20 ANS

L'Assemblée Générale de l'ORIV qui s'est tenue le 6 avril 2013 au Ciarus à Strasbourg a réuni environ 60 personnes. Au-delà de la présentation des activités menées au cours de l'année écoulée et des perspectives pour l'année à venir, cette journée a été l'occasion de fêter les 20 ans de l'association.

Différentes personnalités, anciens membres et membres actuels de l'association sont venus témoigner de leur expérience et de leurs liens avec l'association, de sa "gestation" à la fin des années 1980, jusqu'à aujourd'hui : Rudi Wagner président de l'ORIV, Alain Jund en tant que directeur du FAS de 1988 à 1995, Pierre Greib vice-président de l'ORIV, Assina Charrier-Idiri première salariée et ancienne directrice de l'ORIV, Dan Liao trésorier de l'ORIV, Lilla Merabet conseillère régionale, Sylvie Jaeklé administratrice de l'ORIV, Emmanuel Bertin ancien directeur à l'ACSé et aujourd'hui directeur de la politique de la ville à la Ville de Metz, et enfin Mathieu Cahn, Adjoint au maire et Vice-président de la CUS en charge notamment de la politique de la ville.

Chacun a témoigné de manière très personnelle de ses liens et de son attachement à l'association et au travail mené depuis 20 ans soulignant les apports du centre de ressources et les acquis au regard de leurs expériences.

UNE VOLONTE DE TRAVAIL COLLECTIF RENFORCE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Le conseil d'administration⁶ s'est réuni à six reprises lors de l'année 2013 (19 janvier, 5 février, 26 mars, 2 mai, 14 septembre et 9 décembre). Entre ces réunions, le travail de suivi quotidien a été assuré par le Bureau qui s'est réuni environ une fois par mois. La présence régulière des membres du bureau a permis un travail sur la durée et les prises de décisions nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les nouvelles formes de travail mises en place au sein du Conseil d'Administration de l'ORIV dès 2012 se sont poursuivies donnant lieu à une participation accrue des administrateurs aux différentes réunions et à certaines réflexions engagées par la structure.

Cette volonté de travailler de manière plus collégiale a pris différentes formes en 2013.

Ainsi, elle a donné lieu à la construction d'actions en commun entre salariés et administrateurs, permettant de « tirer parti » des compétences de ces derniers. Ce fut notamment le cas dans le cadre des déplacements organisés en Allemagne visant à connaître d'autres modes de travail dans le domaine de la politique de la ville, en lien avec les habitants (cf. page 69).

Elle s'est également traduite par la décision du Conseil d'Administration de mettre en place un groupe de travail interne autour de la question de la « participation des habitants », sujet récurrent et qui constitue un véritable enjeu, mais qui nécessite une réflexion de fond afin de travailler sur le sens.

⁶ Cf. en annexe 1 la composition du Conseil d'Administration, page 76.

L'objectif du groupe de travail est d'échanger entre administrateurs autour de la notion de « participation des habitants »⁷ afin de se construire un point de vue collectif sur le sujet.

La finalité du travail est de produire une note rendant compte du point de vue associatif et de se doter d'une « philosophie » visant à structurer les modes d'intervention de l'ORIV lors de la mise en œuvre d'actions (démarches d'accompagnement, appui sur sites...).

Les premiers éléments de réflexion issus de ce travail seront présentés et discutés lors de l'Assemblée Générale de l'association le 3 avril 2014. Le travail sera amené à être poursuivi au-delà de cette date.

En termes de méthode de travail, ce point de vue sera construit à partir des travaux et réflexions portés et/ou connus par les membres du groupe de travail, les échanges au sein du groupe ainsi que les travaux menés par l'ORIV sur le sujet. La première réunion a eu lieu le 13 décembre 2013. Les suivantes sont planifiées en 2014. La première réunion a notamment permis de questionner le terme de « participation des habitants », les administrateurs plaidant pour une approche en termes de « mobilisation des acteurs ».

D'ailleurs un panorama des travaux menés par l'ORIV autour des questions de citoyenneté, de démocratie et de participation des habitants a été réalisé. Il sera remis lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2014 et mis en ligne sur le site internet.

Enfin, l'association a engagé des démarches en partenariat avec d'autres associations, membres ou non du Conseil d'Administration. Conscient depuis plusieurs années des tensions qui pèsent sur les associations, l'association ORIV a souhaité s'associer à un ensemble d'autres associations (à savoir l'ASTU – Action Citoyenne Interculturelle, CASAS – Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, CEMEA Alsace, CIMADE, Femmes solidarité, JEEP – Jeunes Equipes d'Education Populaire, Migrations Santé, SACSO – Santé, Culture et Société) afin de réfléchir à la question du fait associatif aujourd'hui.

La période semblait judicieuse à plus d'un titre :

- les associations sont de plus en plus souvent non reconnues dans leur spécificité (projet associatif autonome notamment),
- elles sont fragilisées en termes de financement (au niveau de l'Etat comme des collectivités compte tenu des économies budgétaires) tout comme en termes de procédure (démultiplication des logiques de concurrence via les marchés publics),
- l'Etat réfléchit en lien avec le Mouvement associatif à la mise en place d'une charte d'engagement réciproque⁸.

L'objectif de ce collectif est de construire un point de vue commun sur les difficultés rencontrées par les associations, les atouts qu'elles représentent notamment au regard des enjeux d'éducation populaire et les conditions nécessaires pour une efficacité renforcée de leurs actions et initiatives. Les réunions de ce collectif ont démarré fin 2013 et seront amenées à se poursuivre en 2014.

DES MOYENS AU SERVICE DE L'ACTION

L'association a bénéficié, comme les autres années, du soutien d'un certain nombre de financeurs à savoir :

- l'Etat (SGARE Alsace, SGAR Lorraine, DRJSCS Alsace, DRJSCS Lorraine...)
- de collectivités en Alsace : Communauté urbaine de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Strasbourg, Ville de Colmar, Communauté de Communes de Benfeld et environs, Ville d'Illzach...

⁷ Terme provisoirement utilisé qui sera amené à évoluer en fonction de l'objet défini en commun par les administrateurs comme élément de réflexion.

⁸ Charte formalisé le 14 février 2014 :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier_de_presses/charte_dengagements_reciproques.pdf

- de collectivités en Lorraine : Conseil Général de la Moselle, Ville de Metz, Ville d'Epinal
Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, ...

Au-delà du soutien financier et afin de construire une action autour d'enjeux partagés, les relations entre l'association et les partenaires de l'ORIV ont pris, tout au long de l'année 2013, différentes formes.

Les différences dans les modalités mises en œuvre entre l'Alsace et la Lorraine résultent de l'originalité de la mise en œuvre du centre de ressources politique de la ville en Lorraine, en termes de gouvernance, à savoir le co-portage de l'entité en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains.

Ces collaborations ont pris les formes suivantes.

- Une dimension collective qui passe par plusieurs instances :
 - o Le fonctionnement d'un Comité des partenaires, mis en place en 2009. Cet espace, réunissant l'ensemble des partenaires de l'ORIV (en Alsace comme en Lorraine) et en particulier les financeurs, a vocation à se réunir une à deux fois par an. En 2013, il s'est réuni le 8 avril. Cette réunion a permis de faire le bilan des actions menées en 2012 et d'aborder les perspectives de travail pour 2013.
 - o Compte tenu du portage particulier des actions dans le champ de la politique de la ville en Lorraine, il a été décidé de mettre en place une instance spécifique. Ainsi, le Comité de pilotage du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine s'est réuni, en présence des différents financeurs, le 4 décembre 2012.
 - o Une assemblée des partenaires a élégamment été réunie en Lorraine, le 4 novembre 2013 permettant d'engager un échange notamment avec des élus autour de la réforme de la politique de la ville en présence de Claude Dilain, sénateur et notamment rapporteur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
 - o Par ailleurs, fonctionne en Lorraine un Comité technique réunissant l'Etat (SGAR Lorraine et DRJSCS) et le Centre de Ressources pour permettre un suivi rapproché. Il s'est réuni à cinq reprises en 2013 (15 janvier, 20 mars, 21 juin, 11 septembre et 15 novembre).
- Une dimension individuelle avec chaque financeur, en Alsace comme en Lorraine, par des contacts réguliers (au cours des actions ou lors de moments dédiés).

DES SALARIEES AU SERVICE DE L'ACTION

Enfin le travail réalisé et l'assurance pour l'association de voir se décliner de manière concrète le sens des interventions passent par la mobilisation et l'investissement d'une équipe de huit salariées (sept salariées de manière permanente).

Au cours de l'année 2013, les salariées qui ont porté les activités de l'ORIV sont :

Corinne CURTI, Secrétaire

Diane HÄSSIG, Chargée de l'information et de la documentation

Caroline BLAISON-OBERLIN, Chargée de mission « politique de la ville » en Alsace

Gaëlle DONNARD, Chargée de mission « prévention des discriminations », ayant repris ses activités le 9 septembre 2013 après un congé maternité.

Sophie BALLU, Chargée de mission « prévention des discriminations », jusqu'au 27 septembre 2013.

Laetitia ROCHER, Chargée de mission « politique de la ville » en Lorraine.

Martine THIEBAULD, Agent de Développement Local pour l'Intégration dans le Bas-Rhin

Murielle MAFFESSOLI, Directrice.

UNE FONCTION RESSOURCES TRANSVERSALE ET MUTUALISEE

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la **fonction « ressources »**. Elle constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

La fonction **ressources** est **transversale à l'ensemble des activités et thématiques** de l'ORIV. Elle est **mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention**.

Au titre de l'année 2013, trois enjeux avaient été identifiés dans le domaine des ressources :

- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des ressources.
- Optimiser la veille en particulier documentaire.
- Développer les productions liées à des travaux de capitalisation.

La fonction ressources donne lieu en particulier aux actions suivantes :

- Gestion d'un centre de documentation qui propose 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux champs d'intervention de l'ORIV, ouvert à tous.
- Mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet, pour permettre une meilleure accessibilité et une visibilité renforcée des actions et des publications de l'ORIV.
- Publication d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- Réalisation d'outils, de notes, d'analyses statistiques, etc., pour répondre aux besoins des acteurs.
- Participation à différents réseaux nationaux : Réseau des centres de ressources politique de la ville ; Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) ; Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration (ADLI).

BILAN ET PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS

En termes de bilan, sur les trois enjeux initiaux, présentés précédemment, deux ont particulièrement abouti en 2013, à savoir les enjeux de visibilité et d'accessibilité des ressources et d'optimisation de la veille.

En effet en 2013, un des axes de travail effectif a résidé dans l'optimisation du repérage et de la diffusion de l'information, c'est-à-dire de s'inscrire dans une veille informative.

Ainsi, en mars 2013, l'ORIV s'est inscrit dans le Club de veille du Réseau des Centres de Ressources politique de la ville (cf. le détail de la démarche dans la rubrique Réseaux page 30).

Cette participation a permis à la chargée de l'information et de la documentation de l'ORIV de se qualifier sur ce sujet et sur les outils techniques utilisés. Suite à cela, une démarche de veille a été lancée au sein de l'équipe de l'ORIV en juin 2013. Ce travail collaboratif permet un réel partage des informations recueillies par tous les salariés et une meilleure réactivité par rapport à l'actualité.

Concernant le bilan des autres actions, il faut noter :

- Une stabilisation du nombre de demandes adressées à l'ORIV au titre de sa fonction documentaire⁹.
- Une hausse continue du nombre de visites sur le site internet de l'ORIV, avec un téléchargement des documents toujours très élevé. Un réel intérêt pour le nouveau contenu des 3 rubriques thématiques du site internet mis en ligne fin 2012. Il s'agit des parties qui présentent l' « Essentiel » et « Le point de vue de l'ORIV » sur la thématique.
- Une augmentation de la diffusion du bulletin mensuel par mail (inscription possible via un formulaire sur notre site) et par des téléchargements sur le site.
- Une participation aux réseaux nationaux qui a permis un réel travail en commun, avec des productions partagées, l'organisation de temps d'échanges...

Le travail de capitalisation n'a pas pu aboutir autant que souhaité dans la mesure où les politiques publiques dont relève l'action de l'ORIV étaient peu stabilisées (cf. présentation en première partie sur l'évolution des politiques publiques, page 11). Il s'avérait difficile de rendre compte des enjeux dans un paysage en pleine évolution et aux enjeux non pérennisés. Ce travail reste à mettre en œuvre et un chantier majeur pour 2014.

RENDRE ACCESSIBLES ET METTRE A DISPOSITION LES RESSOURCES

LA GESTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

La fonction ressources passe notamment par le fait de rendre accessibles et de mettre à disposition des ressources documentaires. Le centre de documentation, en tant que lieu où sont consultables physiquement mais aussi de manière « virtuelle » les ressources répond en particulier à cet objectif.

BILAN DE CONSULTATION DE LA BASE DOCUMENTAIRE

Le **fonds documentaire de l'ORIV est en grande partie informatisé**. C'est-à-dire qu'il est possible de rechercher les ouvrages, les périodiques, les rapports... disponibles au centre de documentation, par le biais de la base de données du réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI). Cette base mutualisée au niveau du Réseau RECI est consultable en ligne via l'adresse suivant : [http:// biblio.reseau-reci.org/](http://biblio.reseau-reci.org/).

Elle permet d'**effectuer des recherches dans les catalogues documentaires** (environ 22.000 références) de quatre centres de ressources territorialisés (Arifor, Cofrimi, IREV et ORIV). Elle est consultable aussi bien par un public averti (chercheurs, professionnels...) que par un plus grand public (étudiants...).

La base de données a reçu environ **162.036 visites** durant l'année 2013 (contre 123.872 en 2012). La **fréquentation est en hausse** par rapport à l'année dernière, avec **38.164 consultations en plus (+31%)** de la base de données documentaire du réseau RECI.

Suite à ces consultations, des demandes documentaires parviennent aux différentes structures (demande d'emprunt de documents, de coordonnées de structures ressources...).

⁹ A noter que les demandes adressées par ailleurs (aux autres salariés) ne sont pas comptabilisées de manière systématique, mais que ces demandes sont en augmentation. Par contre elles sont ciblées sur des éléments plus spécifiques liés en particulier à l'évolution des politiques publiques, dans le domaine de l'intégration comme dans celui de la politique de la ville.

L'action consiste en une alimentation régulière de la base par l'entrée de références bibliographiques (locales et nationales) comportant un résumé. Du 1er janvier au 31 décembre 2013, 345 nouvelles notices ont été créées (contre 389 en 2012, soit une baisse de 13%).

En 2013, une attention particulière a été portée sur le repérage et la saisie régulière des revues, des rapports et des productions dites « incontournables » sur les sujets traités par le Réseau RECI (et donc par l'ORIV), publiés par des organismes institutionnels et des acteurs associatifs en France et en Europe.

Des « étagères virtuelles » (équivalent à des bibliographies) sont consultables sur la page d'accueil du site internet de la base de données bibliographique du Réseau RECI (www.biblio.reseau-reci.org). Celles-ci valorisent les ressources présentes dans la base sur un sujet précis. Elles permettent également de montrer les dernières bibliographies réalisées en lien avec le programme de travail du Réseau. Une étagère « dernières acquisitions » présente les différents documents récents saisis dans la base. Elle permet également d'avoir une vue globale de l'actualité des parutions sur les questions, d'immigration, d'intégration et de prévention des discriminations en France.

Il est important de souligner que l'année 2013 a été une année de transition en ce qui concerne la fonction documentaire au sein du Réseau RECI. Le Crefe, structure très impliquée dans cette fonction, via sa documentaliste, a été mis en liquidation judiciaire dès le début d'année et son absence a été ressentie dans le travail fourni, notamment dans la saisie des notices dans la base de données. De plus, des mouvements de personnel en charge de la fonction documentaire dans plusieurs des structures membres du Réseau ont entraîné des difficultés dans la régularité du suivi des actions habituellement menées. Ces deux éléments expliquent le léger infléchissement du nombre de saisies dans la base documentaire en 2013.

BILAN DES DEMANDES ADRESSEES AU CENTRE DE DOCUMENTATION

Remarque préalable : Ce bilan tient compte des demandes adressées à l'ORIV au titre de sa fonction ressources/documentaires. Elles font l'objet d'une fiche de suivi, sur laquelle est, notamment, détaillée la demande de la personne et le type de réponse apportée.

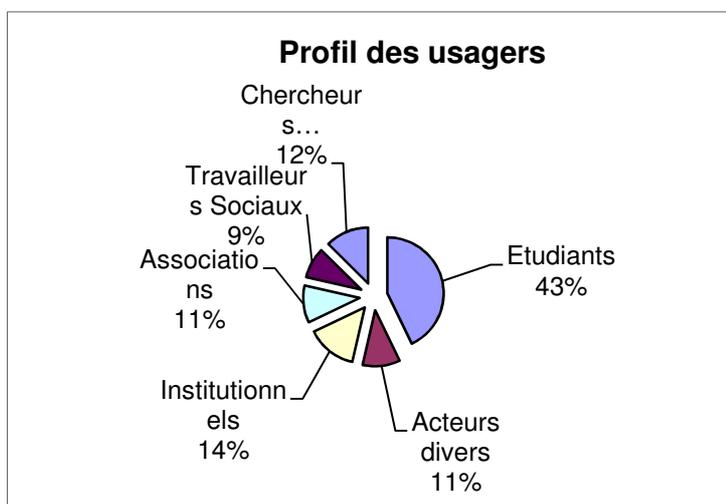
Sur l'année 2013, **69 personnes environ ont sollicité l'ORIV sur son volet ressources/documentaires** (64 en 2012). La majorité de ces demandes ont été adressées à la chargée de l'information et de la documentation (56). Les 13 autres étaient destinées aux autres salariées de l'équipe. Elles consistaient en des demandes de renseignements (recherches d'intervenants, d'expériences, de structures ressources ; volonté d'échanger sur les travaux menés par l'ORIV sur un sujet précis ;

Il faut noter que quelques personnes sont revenues plusieurs fois au centre de documentation, pour poursuivre leurs recherches sur la même thématique ou sur d'autres.

Pour ce bilan, seules les demandes adressées directement à la chargée de l'information et de la documentation ont été prises en compte.

Leur profil reste relativement le même d'une année sur l'autre :

- **43%** des usagers du centre de documentation sont des **étudiants** (niveau master 1 à doctorat). Ceux issus de la filière « sociale » (éducateurs/trices spécialisé(e)s, conseillers/ères en économie sociale et familiale, assistant(e)s sociales...) sont depuis de nombreuses années le public



majoritaire du centre de documentation de l'ORIV.

On constate également une part importante d'étudiant(e)s en sociologie. Pour les autres, ils se répartissent dans les filières suivantes : sciences politiques, sciences sociales... Ils sont orientés au centre de documentation, suite à des recherches effectuées sur internet, par leurs professeurs ou le bouche à oreille.

- **14%** sont des **Institutionnels**. Ce sont souvent des demandes qui émanent de techniciens de collectivités locales.

- **12%** sont des **enseignants, des chercheurs, des bureaux d'études,**

- **11%** des acteurs divers sont des **documentalistes, des journalistes...**

- **11%** des usagers sont des salariés d'**associations** dont des structures avec lesquelles l'ORIV est amené à travailler régulièrement. En général, ils s'adressent à l'ORIV pour des demandes relativement précises, du type : recherche d'exemples d'expériences de terrain, de statistiques...

- **9%** sont des **travailleurs sociaux**.

Localisation. 69% des usagers est localisée sur le territoire du Bas Rhin de la CUS (dont la majorité sur la Communauté Urbaine de Strasbourg). La proportion de personnes en provenance du Haut-Rhin est de 11% (contre 17% en 2012). Le nombre de personnes en provenance du reste de la France est de 15% (contre 23% en 2012). Le nombre d'usagers en provenance de l'étranger (Allemagne, Suisse...) est de 5% (contre 8% en 2012).

Type de demandes et de réponses apportées. La moitié des personnes qui contacte le centre de ressources de l'ORIV le fait pour une demande documentaire. Elles peuvent être à la recherche de documents sur un thème précis et un rendez-vous est pris pour qu'elles viennent consulter et/ou emprunter ceux-ci au centre de documentation. Pour 2013, on constate une hausse du nombre de personnes qui se sont déplacées au centre de documentation (53% contre 28% en 2012). Le nombre de réponses par mail a quant à lui diminué (37% contre 64%), avec des liens vers des sites internet, des ressources numériques... (Notamment pour les personnes non localisées en Alsace).

Les réponses par mails sont également privilégiées pour répondre aux demandes de renseignements (16%) de tous types (coordonnées de structures, personnes ressources...), de statistiques (6%) et l'envoi de publications de l'ORIV (11%, contre 5% en 2012).

Thématiques des demandes. La thématique « Immigration en Alsace et en France » arrive en tête des demandes en 2013 avec 22% (contre 31 % en 2012). Ensuite vient la thématique « Asile / Mineurs isolés / Réfugiés » avec 11% (contre 6% en 2012). La question « Politique de la ville/cohésion sociale/cohésion territoriale » (6%). Viennent ensuite des demandes « classiques » pour l'ORIV : l'emploi, les questions d'islam, des discriminations et du racisme, de relations interculturelles, d'apprentissage du français et aussi une entrée par type de public : jeune, femme, personnes âgées immigrées...

LE SITE INTERNET DE L'ORIV

Un des autres supports permettant de rendre accessibles et de mettre à disposition les ressources documentaires est le site internet. Il a fait l'objet d'une refonte globale en 2012. Au cours du 1^{er} trimestre 2013, les rubriques thématiques du site ont été complétées. Depuis, celui-ci fait l'objet de mise à jour régulière, avec l'ajout de publications et l'annonce de temps d'échanges organisés par l'ORIV.

Le 24 janvier 2013, une soirée conviviale a été organisée à destination des adhérents de l'ORIV pour présenter le nouveau site internet de l'association.

Fréquentation et consultation du site internet de l'ORIV

En 2013, il y a eu **89.069 visites** sur le site internet de l'ORIV, contre 86.991 visites en 2012, soit **2.078 visites supplémentaires (+2,4%)**. Cette hausse peut s'expliquer par l'ajout de nouvelles rubriques thématiques (en lien avec le nouveau site mis en ligne en novembre 2012) et la mise

en ligne régulière d'informations (annonces de temps d'échanges...) et de documents (les nouvelles publications de l'ORIV) sur le site.

Une partie des internautes accède au site par le biais de moteurs de recherches, par des sites institutionnels (le site du Secrétariat Général du Comité interministériel des villes – SGCIV et celui de sa base documentaire i Ville, Ministères...), par ceux des structures membres du Réseau RECI et du Réseau des Centres de ressources politique de la ville, par les sites de structures partenaires (Carrefour des Pays Lorrains ...) ou liée à nos thématiques.

Rubriques les plus consultées sur le site internet

La rubrique **Productions** a été la plus consultée durant l'année 2013, avec comme chaque année, un nombre très important de téléchargements des documents réalisés par l'ORIV (voir le détail en annexe 2, page 77).

L'intérêt pour les pages du site qui présentent **l'Association** (Présentation de la structure + Qui sommes-nous ?) **et son Activité** (programme de travail, travail en réseaux), est important : il y a eu environ 5000 consultations (contre 4686 en 2012). Les rapports d'activités de l'ORIV ont fait l'objet de 891 téléchargements (contre 533 en 2012). La présentation du poste ADLI a été téléchargée 365 (contre 227 fois).

La présentation du **Centre de documentation** de l'ORIV a fait l'objet de 2929 consultations (contre 845 en 2012), notamment la partie qui permet d'accéder à la base documentaire du réseau RECI et de consulter le fonds documentaire de l'ORIV (1079).

Les trois rubriques thématiques du site font également l'objet d'une consultation importante. En premier ce sont les sous-rubriques qui présentent « L'essentiel » de la thématique qui sont consultées, et ensuite celles qui donnent le « Point de vue de l'ORIV » :

- **Immigration et intégration : 3874** (contre 2812 visites en 2012)
- **Développement social et urbain : 3606** (contre 1320)
- **Egalité et prévention des discriminations : 3388** (contre 2435).

La rubrique « **Agenda** », qui présente les événements organisés par l'ORIV, a fait l'objet de 708 consultations.

Depuis la mise en ligne du nouveau site, il est possible d'effectuer des **recherches par mots-clés**, dès la page d'accueil, pour accéder aux travaux réalisés par l'ORIV sur un sujet. **1104 recherches** ont été effectuées par le biais de cet outil en 2013. Les thématiques les plus demandées sont :

- Apprentissage du français - Formation linguistique
- Citoyenneté - Démocratie locale - Participation des habitants
- Immigration - Généralités
- Education
- Développement Social urbain - Généralités
- Rénovation urbaine
- Famille – Parentalité
- Asile.

Documents les plus téléchargés par grandes thématiques

*Remarque : Le détail des téléchargements du bulletin mensuel de l'ORIV « **Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville** » se trouve dans la partie « Diffusion des informations et des connaissances » (page 26). Les 9 nouveaux numéros mis en ligne courant 2013 ont fait l'objet, pour l'ensemble, de 1434 téléchargements (contre 1911 pour ceux de 2012). Concernant les autres numéros du bulletin, ils ont fait l'objet de 8973 téléchargements (contre 8324 téléchargements en 2012).*

Dans la rubrique **Centre de documentation** une quarantaine de **Bibliographies** est proposée. En 2013, elles ont fait l'objet de 4918 téléchargements. Celles-ci permettent de valoriser les documents disponibles au centre de documentation.

- « Parentalité et migration. Relation Famille - Ecole » – juillet 2012 (540 téléchargements)
- « Outils pédagogiques. Jeunes – Altérité – Promotion de l'égalité » - février 2013 (367)
- « Laïcité » - décembre 2012 (346)
- « Participation des habitants - Rénovation urbaine » - février 2011 (318)
- « Décrochage scolaire » - mars 2013 (296)
- « Victimes de discriminations : de la parole à l'action juridique et politique » – mai 2012 (270)
- « Politique de la ville. Santé – Santé mentale » - juin 2013 (134)
- « Asile » - juillet 2009 (130)
- « Prévention des discriminations » - octobre 2012 (125)

L'ORIV propose par ailleurs l'ensemble des « **Cahiers de l'Observatoire** » en téléchargement. En 2013, ils ont fait l'objet de 5217 téléchargements dans leur version intégrale. Trois cahiers sont également téléchargeables par chapitres « Adultes-relais » (3266 téléchargements), la « Formation linguistique » (2847) et les « Demandeurs d'asile » (1514). Les Cahiers de l'ORIV qui arrivent en tête des téléchargements portent sur des sujets liés aux questions d'immigration et d'intégration, notamment en Alsace.

DIFFUSER DES INFORMATIONS ET DES CONNAISSANCES

La fonction ressources consiste également à diffuser des informations et des connaissances. Un certain nombre de documents sont produits par l'Observatoire dans le cadre des actions menées, études et/ou démarches d'accompagnement. Ces derniers sont présentés dans les rubriques thématiques du rapport d'activités. Ainsi ne sont présentées dans cette partie du rapport d'activités que les productions faisant suite à un travail de capitalisation ou venant clore une démarche, une étude ou les notes transversales. La diffusion se fait via des outils réguliers ou par la mise à disposition de documents nouveaux.

Au titre du Centre de ressources politique de la Ville en Lorraine (CRPVL), l'ORIV est amené à produire des publications qui présentent les démarches menées par le centre sur la région Lorraine. Elles sont téléchargeables sur le site du CRPVL, à l'adresse suivante : www.crpv-lorraine.fr.

LA PRODUCTION D'UN BULLETIN MENSUEL

« **Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville** » est un **bulletin mensuel, de 4 pages**, destiné à informer régulièrement les partenaires sur les activités de l'ORIV, mais également sur l'actualité dans les domaines de l'intégration, de la prévention des discriminations et de la cohésion sociale et territoriale dans le cadre d'un « zoom » (dossier central du bulletin).

Il est diffusé à environ 550 exemplaires papier auprès des financeurs, des adhérents et des partenaires de l'ORIV. Il fait également l'objet d'une mise en ligne sur internet à chacune de ses parutions. Le nouveau site internet de l'ORIV, mis en ligne fin 2012, propose désormais aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire (via un formulaire sur la page d'accueil) pour être tenu informé (par mail) de la mise en ligne d'un nouveau bulletin. A fin 2013, une centaine de personnes sont destinataires de ce mail (contre la moitié en 2012).

Les 9 nouveaux numéros mis en ligne courant 2013 ont fait l'objet, pour l'ensemble, de 1434 téléchargements (contre 1911 pour ceux de 2012).

Concernant les autres numéros du bulletin, ils ont fait l'objet de 8973 téléchargements (contre 8324 téléchargements en 2012) :

➔ en lien avec les questions d'immigration et d'intégration :

- n° 81 – janvier-février – Les enjeux d’une politique d’intégration refondée (276)
- n° 83 – avril – Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques (170)
- n° 88 – octobre-novembre - L’installation des migrants : un défi sociétal pour demain (46)
- ➔ dans le domaine de la prévention des discriminations et de la promotion de l’égalité :
 - n° 80 – novembre-décembre 2012 - L’égalité : un enjeu de société et de politiques publiques ? (155)
 - n° 84 – mai - Education et prise en compte des discriminations (140)
 - n° 87 – septembre - Les Roms... entre connaissance et reconnaissance à l’échelle européenne (94)
- ➔ par rapport aux questions de politique de la ville et de cohésion sociale et territoriale
 - n° 82 – mars - La politique de la ville en Allemagne, rénovation douce et ville sociale (244)
 - n° 85 – juin - Le principe de coresponsabilité : une démarche de mobilisation des acteurs d’un territoire (165)
 - n° 86 – juillet-août - La mobilisation du droit commun, un défi pour la “Politique de la ville” (144)

Au-delà des numéros produits en cours de l’année, des numéros plus anciens du bulletin ont également fait l’objet de téléchargements.

L’analyse de ces téléchargements permet d’identifier les sujets de préoccupations des personnes ayant consulté le site.

Le téléchargement des bulletins mensuels traitant de la politique de la ville est plus élevé que d’autres années. Ceci peut s’expliquer par la réforme en cours en 2013 et un besoin des professionnels de se ressourcer sur ce thème. Toujours en lien avec l’actualité (mise en place de l’Observatoire de la laïcité...), on constate un nombre de téléchargements importants des numéros qui traite de la question de la laïcité.

Téléchargements dans le domaine de l’intégration :

- n° 79 octobre 2012 : L’intégration des immigrés entre politique publique et processus (269 contre 109)
- n° 72 février 2012 : L’interculturalité... une notion utile pour l’analyse, sous conditions (562 contre 336)
- n° 70 novembre 2011 : Parentalité : les parents migrants, un enjeu spécifique ((252)

Téléchargements dans le domaine de la politique de la ville :

- n° 74 avril 2012 : Les associations et la politique de la ville, une relation d’interdépendance (267 contre 379)
- n° 73 mars 2012 : Peuplement, politique de l’habitat et vivre ensemble (370 contre 285)
- n° 69 octobre 2011 : La gouvernance : une lecture renouvelée de l’action territoriale (286)
- n° 53 janvier 2010 : La prévention de la délinquance (493 contre 379)
- n° 30 avril 2007 : La rénovation urbaine en France : un nouvel enjeu (239)
- n° 48 juillet-août 2009 : Politique de la ville et participation des habitants (208 contre 188)
- n° 55 mars - avril 2010 : Les associations de la politique de la ville (208 contre 180)

Téléchargements dans le domaine de la prévention des discriminations :

- n° 78 septembre 2012 : Structures collectives de la petite enfance et prévention des discriminations (340 contre 104)
- n° 75 mai 2012 : Affirmation du pluralisme religieux dans les sociétés contemporaines : nouveau défi pour la laïcité ? (211)
- n° 71 décembre 2011 - janvier 2012 : Expression du fait religieux au travail : entre liberté et discrimination (437 contre 299)
- n° 67 juin 2011 : La laïcité : d’hier à aujourd’hui... (277)
- n° 59 septembre 2010 : La diversité en entreprise... (363 contre 215)
- n° 57 juin 2010 : L’intervention sociale confrontée à la « diversité » culturelle (212 contre 113)

LES PUBLICATIONS DE L'ORIV

Différents types de publications sont disponibles sur le site. Sont présentés ci-dessous, par type, les documents produits au cours de l'année 2013.

Les dossiers de l'ORIV

Deux dossiers thématiques ont été réalisés en 2013 :

- **Etude des parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof** Projet de rénovation urbaine du Neuhof – Strasbourg – juin 2013
- **De la rénovation urbaine au développement social. Cycle de qualification à destination des acteurs de la politique de la ville** – juin 2013

Les synthèses de temps d'échanges

Rencontres de l'ORIV :

- **La notion d'égalité des territoires.** Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 5 novembre 2013
En présence de Thomas KIRSZBAUM, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ENS-Cachan, CNRS UMR 7220).
- **Racisme, discrimination, discrimination positive : éléments pour une comparaison franco-américaine.** Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 10 décembre 2013. En présence de Daniel Sabbagh, directeur de recherche au CERI (Centre d'études et de recherches internationales), unité mixte de recherche Sciences Po – CNRS.

Ateliers des Professionnels de la Ville :

- **La réforme de la politique de la ville.** Atelier des Professionnels de la Ville - Compte-rendu de la séance du 8 octobre 2013. En présence de Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV
- **Développement endogène des quartiers et participation des habitants.** Atelier des Professionnels de la Ville - Compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013. En présence de Thomas Kirzbaum, Chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS-Cachan, CNRS)

Les notes de l'ORIV

- **La parentalité est-elle affectée par la migration ?** Des enseignements pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en direction des parents immigrés – Note thématique - juin 2013
- **Rénovation douce et ville sociale en Allemagne, des enseignements pour la politique de la ville en France** – Note de capitalisation – octobre 2013
- **La « mobilisation des habitants » au cœur d'un fonctionnement associatif.** Regard sur une expérience « d'empowerment » - Note de capitalisation - novembre 2013

Les documents réalisés en partenariat

- **Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations. Guide des professionnels,** Le Furet, l'ORIV, 2013
- **Les violences au sein du couple. Quels accès au droit et accompagnement pour les femmes étrangères et immigrées ?** Actes du colloque du 4 mars 2013 organisé par le CNIDFF et le CIDFF 67. Les actes du colloque ont été réalisés par le CIDFF du Bas-Rhin en collaboration avec l'Observatoire régional de l'intégration et de la Ville (ORIV).

DISPOSER DE RESSOURCES PAR LA MISE EN RESEAU

L'ORIV s'appuie de fait sur des logiques de réseaux d'acteurs. Le réseau permet la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

La logique de réseau est surtout développée à l'échelle nationale, avec la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville, et au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration).

L'implication, de l'ORIV à ces réseaux, revêt des formes et des modalités de travail variables du fait de leur mode de fonctionnement et des objectifs poursuivis.

LE RESEAU DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

Réunions de réseau

Depuis plusieurs années, les directeurs(trices) des centres de ressources pour la politique de la ville¹⁰ se réunissent plusieurs fois par an (regroupement sur deux jours).

L'objectif de ces rencontres est à la fois :

- d'échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville (en lien notamment avec le SG CIV);
- de partager sur les modes d'intervention des différents centres de ressources dans un souci d'optimisation des interventions;
- de renforcer les capacités d'intervention des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville par des échanges de pratiques.

Cette année les travaux menés, et auxquels l'ORIV a participé¹¹, ont porté, plus spécifiquement, sur les enjeux de la réforme de la politique de la ville : mobilisation du droit commun, participation des habitants, articulation des volets urbain et humain, enjeux et contenu de formations, évolution des métiers, préfiguration des contrats de ville.

Par ailleurs, et pour la première fois, les 18 septembre après-midi et 19 septembre matin, les équipes (chargés de mission, chargés d'information et de documentation, direction...) de l'ensemble des centres de ressources politique de la ville se sont réunies à Paris pour échanger sur leurs pratiques et modes d'intervention. Il s'agissait, pour les quatre-vingts participants, de permettre aux équipes de se connaître, de favoriser les approches interprofessionnelles, de confronter les pratiques (autour de quatre thèmes jeunesse, participation des habitants, développement économique urbain, technologies de l'information et de la communication) dans le souci d'en faire émerger de nouvelles et de donner à voir la « réalité » des centres. Il s'agissait de donner pleinement son sens à la notion de mise en réseau et de travailler collectivement autour de la notion de ressources. C'était plus particulièrement l'enjeu du premier temps de travail. Le second temps a permis une rencontre entre les équipes et le Secrétaire général du Comité interministériel des villes.

Il s'agissait de commencer à poser les bases des modalités d'inscription des centres de ressources dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.

Enfin, le statut de centre de ressources politique de la ville donne lieu à un certain nombre de sollicitations pour participer à des réunions¹² organisées, notamment par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, mais aussi à des productions de notes ou des remontées d'expériences, d'analyses.

¹⁰ Actuellement le réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville comprend 20 structures, pour en savoir plus : <http://www.ville.gouv.fr/?centres-de-ressources-regionaux>

¹¹ Réunions les 7 février à Paris sur la réforme de la politique de la ville, 21 mars à Paris également sur les enjeux de rénovation urbaine afin d'étudier les modalités de travail en commun entre ANRU et Centres de Ressources, le 3 juin en présence du SG.CIV sur la réforme et les 28 et 29 novembre à Montpellier sur les questions de droit commun en particulier.

¹² Réunion du 27 mai à la Fédération Nationale des CSC, réunion du 13 novembre au SG.CIV sur la préfiguration et les besoins en formation.

Club de veille

Début 2013, l'ORIV, a rejoint le Club de veille du Réseau des Centres de ressources politique de la ville. Ce club, qui implique des chargés d'information-documentation, des chargés de mission et des directeurs existe depuis 2011. Il propose une démarche de veille collaborative, pour améliorer la gestion de l'information.

« La veille se révèle l'art de repérer, collecter, traiter, stocker des informations et signaux pertinents pour permettre l'orientation du futur » ; c'est donc une démarche, une méthodologie de projet qui requiert une définition des objectifs en concertation, une analyse, une diffusion par des « livrables », permettant souvent une réorientation des objectifs » (Armelle Thomas).

L'un des enjeux d'un centre de ressources s'articule autour de la capitalisation et la diffusion de l'information. Ainsi, chaque centre réalise une veille informative, plus ou moins approfondie, afin d'alimenter sa réflexion interne et de nourrir ainsi les actions menées et d'informer ses acteurs. Capitaliser, c'est avant tout recueillir de l'information, la travailler et la restituer sous forme de synthèse.

L'activité veille représente une grande partie du temps de travail de la chargée de l'information et de la documentation. C'est une activité « socle », puisque c'est en fonction de ce travail que de nombreuses actions, produits ou services seront rendus opérants. La veille permet :

- la création de supports (dossiers documentaires, du participant, les journées d'info-doc...) ; de produits (dossiers ressources ; fiches expériences...).
- l'alimentation du fonds documentaire, de la base de données et du site internet.
- La qualification sur des sujets qui peuvent faire l'objet de demandes par le biais des services info-doc...

Au sein du Club de veille des CRPV, une liste de structures (ministères, associations, médias...), qui émettent des informations traitant des champs de la cohésion sociale et territoriale, a été élaborée. Par le biais d'outils informatiques, les dernières actualités mises en ligne sur internet par ces structures sont repérées et partagées à l'ensemble des membres du Club. Ce sont ainsi une centaine de sources au total qui sont veillées.

Pour 2014, il est prévu de mettre en ligne un panorama de la presse du Réseau des Centres de ressources politique de la ville, afin de valoriser ce travail de veille auprès des professionnels de la ville notamment.

LE RESEAU RECI (RESSOURCES POUR L'EGALITE DES CHANCES ET L'INTEGRATION)

Par ailleurs, l'ORIV participe également au Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration). Ce réseau est né de la volonté de structures de se regrouper entre elles afin de mettre en commun leurs ressources, en particulier documentaires. De 1999 à 2004, ce réseau (alors dénommé Réseau Intégration mais non structuré légalement) était animé par l'ADRI (Agence de Développement des Relations Interculturelles). Depuis mi-2004, les structures composant le réseau ont souhaité améliorer leur mode de collaboration et mieux se structurer afin de disposer d'une analyse commune face aux enjeux sur les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et de pouvoir répondre aux sollicitations nationales. Une charte liant les structures membres du réseau avait permis d'officialiser cette collaboration, suivie de la création d'une association de gestion à compter du 11 juillet 2005.

L'ORIV est membre du Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) depuis sa création.

Le réseau était, en 2013, composé de six structures assurant une fonction ressources dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et/ou de la prévention des discriminations, à savoir : AVDL, COFRIMI, EPI, IREV, ORIV et PRILDE au sein du GIP ARIFOR¹³.

Fin d'année 2013, une nouvelle structure (Espace Accueil Etrangers, structure située à Marseille) a sollicité son entrée au Réseau. Dans le même temps, les situations de fragilité auxquelles sont confrontées les associations n'ont pas épargné le Réseau. Le CREFE (Centre Ressources Enfance Famille Ecole Ain Rhône), membre du Réseau depuis 2007, a été mis en liquidation judiciaire le 9 Avril 2013. Par ailleurs, le Réseau RECI a engagé un partenariat avec la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration.

L'ORIV occupe une place particulière au sein de ce Réseau, dans la mesure où la Directrice assure la fonction de déléguée nationale du Réseau et assure le pilotage d'une action menée à l'échelle européenne (alimentation du portail européen sur l'intégration).

De ce fait, le temps de travail consacré au Réseau, au-delà de la participation aux regroupements est important. Elle concerne certes la Directrice mais également la chargée d'information et de documentation (compte tenu de l'importance du volet documentaire) ainsi que les chargés de mission en fonction des thèmes abordés lors des réunions de réseau.

Le réseau se réunit environ tous les deux à trois mois, dans l'une des structures ou sur Paris (dans un souci de centralité).

Au cours de l'année 2013, l'ORIV a ainsi participé quatre regroupements : 14 et 15 mars 2013 à Tourcoing, 30 et 31 mai 2013 à Toulouse, 12 et 13 septembre 2013 à Strasbourg, 5 et 6 décembre 2013 à Paris.

Lors de ces réunions, au-delà des échanges sur le Réseau et le fonctionnement des différentes structures, les membres du réseau RECI ont travaillé, plus particulièrement, sur les thèmes suivants : discriminations et collectivités, intégration et collectivités, discrimination et logement, devenir des migrants âgés.

L'ensemble des productions réalisées est disponible sur le site internet du Réseau RECI : www.reseau-reci.org.

Le portage d'une base documentaire commune est l'objectif principal du Réseau RECI. La mutualisation de l'activité documentaire des centres de ressources composant le Réseau constitue l'activité de base du Réseau RECI. Elle consiste en un travail de veille et d'alimentation de la base de données bibliographiques commune (cf. les statistiques de consultation de la base page 22). Cette base documentaire commune aux membres du Réseau RECI a été mise en ligne sur internet en 2008 (<http://biblio.reseau-reci.org>).

Pour coordonner la fonction documentaire au sein du Réseau RECI, la fonction chef de projet a été assurée sur l'année 2013 par la documentaliste de l'ORIV. L'administration de la base a été co-pilotée par l'IREV et l'ORIV tout au long de l'année.

Outre la mise à disposition de ressources via un travail de veille et d'alimentation de la base de données, le programme de travail du réseau RECI pour l'année 2013 s'est articulé autour de ses deux domaines d'intervention de la manière suivante :

La prévention des discriminations

- production des actes du séminaire "Prévention des discriminations & collectivités : Initier, mobiliser, pérenniser", du 29 novembre 2012,
- rédaction de notes sur les enjeux en termes de discriminations dans les domaines du logement et de l'éducation...
- contribution à un groupe de travail organisé par l'Acsé national, sur l'évaluation des actions de lutte contre les discriminations.

L'intégration des populations immigrées

- organiser un séminaire autour de la question des "politiques locales d'intégration",

¹³ Pour une présentation complète de ces structures voire sur le site internet du Réseau RECI : www.reseau-reci.org.

- rédiger une note pour une prise en compte optimisée des personnes âgées immigrées par les politiques publiques de droit commun.
- alimenter par des ressources le Portail européen sur l'intégration.
Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration dans les 27 pays membres de l'Union Européenne : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>. Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs de l'intégration (la notion est entendue au sens large) des pays membres, afin d'échanger des ressources, des contacts (institutionnels, associatifs, chercheurs...) et des informations sur des projets et pratiques d'intégration. A cet effet, il repose sur la mise en ligne de nombreuses références documentaires, d'outils pour favoriser le travail en réseau et présente des « pratiques » d'intégration. Si chacun peut contribuer à alimenter le site, chaque pays dispose d'un coordinateur national. Migration Policy Group (MPG) assure, pour la Commission Européenne, l'administration du site et coordonne son alimentation par les 27 pays membres du site. Il est l'interlocuteur des coordinateurs nationaux.
En France, le réseau RECI assure la fonction de coordinateur national depuis 2008. Au sein du réseau RECI, l'ORIV assure le pilotage et la coordination du projet.

Les actions menées, pour celles qui ont impactés fortement l'ORIV, sont présentées dans la partie thématique de ce rapport d'activités.

L'OBSERVATION AU SERVICE DES ACTEURS

SENS DE L'INTERVENTION

L'observation est un enjeu inhérent à la création même de l'association. Originellement l'Observatoire est né de la volonté des acteurs alsaciens de disposer d'éléments de connaissance actualisée sur la présence immigrée en Alsace et les problématiques qui en découlent.

Synthétiquement, on peut considérer que l'observation consiste à rassembler, créer et traiter des informations afin de les mettre à disposition d'un tiers susceptible de les utiliser pour améliorer sa connaissance du sujet traité et, le cas échéant, orienter son action. L'observation peut relever d'une approche quantitative donnant lieu à la production de données chiffrées ayant fait l'objet d'une analyse et d'une mise en perspective. Elle relève également d'une dimension qualitative se traduisant par la réalisation de diagnostics et d'états des lieux qui permettent de dépasser les limites de l'approche quantitative.

Mais un certain nombre d'obstacles s'oppose à ce type de démarche. C'est la raison pour laquelle l'ORIV a souhaité mettre l'accent, dans le cadre de son programme d'actions en 2013 :

- sur la mise à disposition de données par l'analyse de statistiques rendant compte de manière synthétique des caractéristiques des populations et/ou des territoires relevant des politiques publiques sur lesquels l'observatoire travaille,
- sur des outils d'ordre méthodologique permettant aux acteurs de disposer d'information sur les sources disponibles, les données mobilisables et les limites et atouts de celles-ci.

Au-delà de ces actions, les démarches d'observation sont quasiment systématiquement mobilisées dans le cadre des démarches d'accompagnement notamment celles visant à agir au niveau des territoires (cf. le chapitre sur « re-penser les projets de territoire », page 71). Elles constituent un préalable à toute action dans la mesure où l'observation permet d'identifier le profil des publics et de repérer les enjeux

Les actions menées au cours de l'année 2013 ont permis de mettre en avant quelques constats.

- Une difficulté pour les acteurs à identifier les données statistiques, y compris quand ces données sont disponibles.
- Une recherche de l'indicateur pertinent dans une logique quantitativiste.
- L'absence de mobilisation de ce levier pour travailler collectivement entre acteurs et/ou habitants d'un territoire à l'élaboration d'une analyse partagée support à un « projet de territoire », dans une logique prospective.

Ces constats incitent à poursuivre le travail engagé en terme de démystification de l'observation tant sur le plan de la méthode que de la mise à disposition d'éléments d'analyse.

ACTIONS MENEES

Mise à disposition de ressources

- ➔ Réforme de l'éducation prioritaire : L'ORIV a apporté son concours au travail de réflexion mené par l'Education Nationale en Lorraine dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire en apportant des éléments d'analyse quantitatifs à l'échelle de l'ensemble des communes de Lorraine.

Production de connaissances

- ↳ Diagnostics territoriaux : L'ORIV, via le CRPVL, a été amené à contribuer à la production de diagnostics territoriaux dans le cadre de la réflexion sur les fonds européens en Lorraine.
- ↳ Production, dans le cadre d'appui aux politiques publiques (par exemple, pour le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées en Alsace comme en Lorraine), de données statistiques et d'analyses relatives aux populations immigrées en Alsace et/ou en Lorraine, ou aux caractéristiques des populations résidentes dans des territoires en politique de la ville. Au cours de l'année 2013, plusieurs analyses ont porté sur les personnes âgées immigrées (cf. zoom).
- ↳ Réalisation d'un dossier ressources sur les questions d'observation (cf. zoom).

Organisation de temps d'échanges

- ↳ Une séance de travail dédiée à la question de l'observation lors du cycle de qualification mené en Lorraine sur le projet de territoire.

Démarche d'accompagnement

- ↳ Poursuite du travail de production collective dans le cadre de l'observatoire dynamique des quartiers sur Metz (cf. zoom).

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- Cycle de qualification sur le projet de territoire - Séance 1 : Le projet de territoire et les enjeux d'observation-évaluation - Compte rendu synthétique de la séance du 14/11/13 :
- Dossier ressources « Observation et utilisation des statistiques » - 31 pages
http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_ressources_observation.pdf
- Fiches territoire de l'Observatoire dynamique des quartiers de Metz pour le quartier de Borny et pour les Quartiers Nord).
- Note - Profil socio-démographique des immigrés résidant en Lorraine. Zoom sur les Immigrés Ages en Moselle, Mai 2013, 6 pages.

ZOOM SUR

CONNAISSANCE DES PERSONNES AGEES IMMIGREES

Suite à une demande du Compas (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale) intervenant auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg dans le cadre d'un état des lieux en direction de catégories de personnes âgées présentant des problématiques spécifiques, l'ORIV a contribué à une analyse des caractéristiques sociodémographiques et des problématiques rencontrées par les personnes âgées immigrées sur la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Sur la base d'un premier document d'aide à la décision produit à l'usage de la collectivité, le Compas et l'ORIV ont décidé de poursuivre leur collaboration afin de permettre de produire une analyse à l'échelle de la région Alsace. Cette production, qui sera diffusée début 2014, vise à rendre compte du profil sociodémographique des populations immigrées âgées à différentes échelles de territoire en Alsace. Elle s'inscrit dans le cadre des enjeux identifiés dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées.

Par ailleurs, l'ORIV a été amenée à réaliser une analyse de la présence des personnes âgées immigrées en Moselle dans le cadre d'un déplacement de la Mission d'information de l'Assemblée Nationale travaillant sur ce sujet.

OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DES QUARTIERS A METZ

Engagé en 2011 à l'initiative de la Ville de Metz, l'Observatoire dynamique des quartiers a poursuivi son travail de production de données en 2012 et 2013. Son objectif d'observation dynamique des territoires, par le biais d'indicateurs sociaux a donné lieu à la production de fiches quartiers.

La démarche est conduite par l'ORIV, via le CRPVL, et la Ville de Metz. Elle réunit un ensemble de partenaires (producteurs ou non de données) : l'AGURAM, l'INSEE, l'Etat via les délégués du Préfet ainsi que le Conseil Général de la Moselle, le CCAS, la CAF, Metz Métropole et les chargés de mission de Metz concernés par l'une ou l'autre thématique en particulier. Elle s'inscrit dans une logique collective de partage et d'interprétation des données. Ces éléments sont ensuite soumis à la connaissance des acteurs locaux avant d'être formalisés dans une « fiche quartier ».

Plusieurs fiches quartier devaient être réalisées en 2013 (notamment celles des quartiers de Bellecroix et Hannaux-Frécot-Barral). Finalement seules les fiches présentant les quartiers de Borny et Metz Nord ont été finalisées. L'action a été menée seulement au cours du premier semestre 2013. La charge de travail de part et d'autres et les impératifs liés à la réforme de la politique de la ville ainsi qu'au suivi d'autres chantiers n'ont pas permis de produire les autres fiches, qui le seront en 2014.

Les données et fiches produites viendront alimenter la stratégie portée notamment par la ville de Metz dans le cadre de la réforme de la politique de la ville en permettant de disposer d'une vision actualisée des enjeux sur les territoires.

DOSSIER RESSOURCES « OBSERVATION ET UTILISATION DES DONNEES STATISTIQUES »

Les questions d'observation constituent un enjeu pour mieux appréhender les évolutions des territoires comme des publics. Suite à des demandes récurrentes de la part d'acteurs locaux, l'ORIV a produit un dossier ressources sur la méthodologie de l'observation et l'utilisation des données statistiques, dans la continuité des travaux déjà menés précédemment notamment au travers de la production du Guide de l'Observation Sociale Territorialisée.

Le document réalisé en 2013 vise à porter à connaissance la méthodologie de l'observation et du diagnostic, dans un document synthétique et accessible. Il traite à la fois des enjeux globaux de l'observation, mais aussi de son application dans le cadre de la politique de la ville, de l'intégration des populations immigrées et de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Ce document fournit des conseils méthodologiques et liste les limites et principaux écueils à éviter ou à prendre en compte.

Ce dossier a été travaillé au cours du second semestre 2013 et donnera lieu à publication et mise en ligne sur le site internet de l'ORIV début 2014.

SENSIBILISATION AUX ENJEUX LIÉS À L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION

SENS DE L'INTERVENTION

Les questions d'intégration sont complexes et les travaux montrent l'évolution des problématiques liées à la migration en même temps qu'une transformation des profils migratoires. Plus encore la politique publique mise en œuvre dans le domaine de l'intégration a connu de nombreux changements ces dernières années que ce soit en termes de contenu que de gouvernance.

Par ailleurs les périodes récentes ont été marquées par une évolution au niveau des acteurs. La politique d'intégration (dans sa mise en œuvre sur les territoires) repose pour partie sur les associations. De nombreux rapports ont fait état, ces dernières années, des difficultés rencontrées par celles-ci, de leur isolement, de leur fragilité (voire de la disparition d'une partie d'entre elles) ainsi que d'une relative méconnaissance des pouvoirs publics de ces acteurs. Du côté de l'Etat comme des collectivités, on constate une évolution des acteurs en charge de ces questions. Il existe de moins en moins d'acteurs dédiés aux questions d'intégration au niveau de l'Etat ou des collectivités. D'ailleurs, la logique d'une prise en compte de ces populations (hormis la phase d'accueil) par le droit commun est largement promue. Ces situations entraînent un déficit de connaissance des problématiques liées à l'intégration (qu'elles relèvent des immigrés eux-mêmes ou de la société française) voire des profils des populations migrantes.

Dans cette perspective l'ORIV souhaite mettre à la disposition des acteurs une connaissance actualisée de la politique publique d'intégration et diffuser des réflexions permettant d'identifier les enjeux en termes d'intégration, notamment sociale. Il s'agit également pour l'ORIV de toucher un public large dans une logique de mise à disposition de données adaptées et appréhendables par chacun à partir de son champ de compétence.

Dans cette perspective, le programme de travail de 2013 prévoyait la production de connaissances devant servir de supports aux échanges entre acteurs dans une logique de mise en réseau de certains d'entre eux.

Finalement, le travail mené au cours de l'année a surtout consisté en une veille des ressources disponibles et un approfondissement des réflexions autour de quelques enjeux d'intégration (la démarche interculturelle, la transmission inter-générationnelle...) dans la perspective d'une production formalisée de ces éléments en 2014.

La compréhension des enjeux de l'immigration et de l'intégration est passée par la participation de l'ORIV à des temps d'échanges ou de formations menés par différents acteurs à l'occasion de colloques, séminaires, journées de travail sur des thèmes variés. Ils ont permis de mettre en avant ces enjeux auprès d'un public très diversifié et plus étendu que celui habituellement touché par les actions portées par l'ORIV.

Concernant plus particulièrement la connaissance de la politique publique d'intégration, mais compte tenu d'un contexte marqué par une volonté du gouvernement de « refonder la politique d'intégration », il n'a pas été souhaitable de formaliser les éléments dans l'attente d'orientations stabilisées.

ACTIONS MENEES

Mise à disposition de ressources

- ↳ Contribution au Portail européen sur l'intégration (cf. zoom).

Production de connaissances

- ↳ Travail mené conjointement avec l'association Aléos et des historiens autour du vécu de migrants âgés (recueil d'histoires de vie) dans une logique à la fois mémorielle mais aussi de compréhension des enjeux de transmission inter-générationnelle visant à favoriser le vivre ensemble.
- ↳ Mise en place des préalables à la réalisation d'une étude visant à mieux appréhender les trajectoires des primo-arrivants par l'organisation d'une réunion (en présence de représentants de l'Etat, de l'OFII, de l'INSEE) ayant permis de présenter l'enquête ELIPA (Etude longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants)¹⁴ ainsi que les enseignements qui en résultent.

Organisation de temps d'échanges

- ↳ Organisation de deux cycles de formation (en septembre et en décembre) à Strasbourg sur « L'accueil du public et démarche interculturelle », en partenariat avec COFRIMI (cf. zoom).

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- ↳ Interventions dans le cadre de différents colloques sur les enjeux de médiation, sur les enjeux migratoires internationaux (18 octobre) ainsi que sur les enjeux d'interculturalité (4 avril).
- ↳ Contribution dans le cadre d'une formation expérimentale menée au niveau de l'ESTES auprès de travailleurs sociaux en formation continue et initiale permettant une prise en charge optimisée des personnes âgées immigrées.

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- Portail européen sur l'intégration : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>
- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 88, octobre-novembre 2013 - L'installation des migrants : un défi sociétal pour demain.
- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 87, septembre 2013 - Les Roms... entre connaissance et reconnaissance à l'échelle européenne

ZOOM SUR...

CONTRIBUER AU PORTAIL EUROPEEN SUR L'INTEGRATION

Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration dans les 27 pays membres de l'Union Européenne : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>. Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs de l'intégration (entendu au sens large) des pays membres, afin d'échanger des ressources, des contacts (institutionnels, associatifs, chercheurs...) et des informations sur des projets et pratiques d'intégration.

Les objectifs poursuivis par ce portail sont de :

¹⁴ Intervention de M. Gérard Bouvier, Chef de la division enquêtes et études statistiques, Département des statistiques, des études et de la documentation, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration - Ministère de l'intérieur, le 6 septembre 2013.

- faciliter l'échange de connaissances et de savoir-faire entre acteurs de l'intégration, au-delà des frontières nationales,
- faciliter la mise en réseau et le développement de projets communs,
- promouvoir l'engagement de la société civile sur les questions d'intégration et créer une véritable "communauté des acteurs de l'intégration" au niveau européen.

Il doit ainsi permettre d'accéder à des informations pertinentes et régulièrement mises à jour, de partager connaissances et savoir-faire, de découvrir des possibilités de financement, de trouver des partenaires, de lancer des projets en commun, d'être informé des dernières évolutions sur le plan communautaire ou national, de mettre en place des groupes de travail... A cet effet, il comprend un vaste fonds documentaire, des outils pour favoriser le travail en réseau et la présentation de « pratiques » d'intégration. En France, le réseau RECI¹⁵, et en son sein l'ORIV assure le pilotage et la coordination du projet.

La mise à disposition de ressources

A ce titre, il s'agit d'alimenter le portail par l'apport de connaissances sur le thème de l'intégration des populations migrantes et immigrées, en axant sur le travail des associations et de la société civile et la recherche de documents sur leurs actions.

Cela consiste à mettre en ligne :

- Des « documents » sur les questions d'intégration et de migration pouvant être de nature diverse : recherche universitaire, rapport, dossier ressources, bulletin d'information, étude... ;
- Des liens vers des associations ou des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et/ou de la prévention des discriminations raciales en France ;
- Des événements : annonces de temps d'échanges (colloques...), de formations...
- Des nouvelles (actualités) dans le domaine de l'intégration et de la prévention des discriminations (politiques publiques, législations...)
- Des « pratiques d'intégration » par la mise en ligne d'une fiche type décrivant des projets considérés comme particulièrement positifs et innovants dans le domaine de l'intégration des populations immigrées ;
- Des « national funding programmes » : il s'agit de repérer et de faire remonter les informations concernant les programmes de subventions consacrés par l'Etat aux projets d'intégration des populations immigrées ;
- Des « actualités et des événements » dans les domaines de l'intégration et des migrations.

Un renforcement de la fonction de veille, un travail de capitalisation d'expériences et la réalisation de notes thématiques

En 2013, ce projet a été reconduit avec, comme enjeu particulier, une alimentation plus importante de la rubrique « actualités » en ciblant des informations nationales sur les politiques d'intégration et de prévention des discriminations, liées à des changements législatifs. L'alimentation du portail internet passe par un important travail de veille documentaire, de repérage des acteurs et de pratiques et la mise en forme de ces dernières sous forme de fiches qui profitent aux acteurs bien au-delà du portail internet.

D'un point de vue quantitatif, le Réseau RECI a repéré et posté sur le portail internet, par l'intermédiaire de l'ORIV, 5 « bonnes pratiques d'intégration » (contre 5 en 2012), 33 liens vers des organisations (contre 14 en 2012), 92 documents (contre 81 en 2012), 33 événements (annonces de colloque, de formation... - contre 29 en 2012) et 76 « nouvelles » (articles de presse, annonce d'un nouveau dispositif, d'une expérience de terrain... - contre 33 en 2012).

Les « pratiques d'intégration » qui ont été rédigées par des membres du Réseau RECI présentaient les démarches suivantes :

- « Veille documentaire « Lutte contre les discriminations et logement », action portée par l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement.

¹⁵ Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration, dont l'ORIV est membre.

- Testing au logement à visée pédagogique, action portée par la Ville de Villeurbanne.
- « Le guide du retraité étranger », action portée par l'UNAF0.
- « Développement d'un nouvel outil de gestion et d'évaluation de l'accueil des étrangers en France », action portée par Espace - Accueil aux Etrangers
- « Femmes de toutes les histoires, paroles en mouvement », action portée par l'Association ES-MA (Echanges de savoirs - mémoires actives)
- Outil « Discri-bauche » : astuces et conseils pour déjouer les pièges dans un recrutement, action portée par l'ARIFOR.

La nouveauté pour l'année 2013, réside dans la production de notes « d'actualité » thématiques et synthétiques sur les questions d'intégration. Ainsi, à la demande de la Commission Européenne, trois notes ont été produites :

- « Stratégie nationale dans le domaine de l'intégration en France » (avril 2013)
- « Logement pour les immigrés » (novembre 2013)
- « La tolérance et la lutte contre le racisme » (décembre 2013).

FORMATION A L'INTERCULTURALITE

COFRIMI (association partenaire de l'ORIV au sein du Réseau RECI), organisme de formation dans le domaine notamment de l'interculturalité, a proposé de développer en Alsace une formation à l'interculturalité destinée aux personnels de l'administration et des établissements publics en charge de l'intégration, dans le cadre d'un financement européen.

L'objectif de cette formation est triple :

- Mieux connaître les réalités de l'immigration et le processus de l'intégration.
- Mieux appréhender la relation et la démarche interculturelle dans les pratiques d'accueil et de prise en charge.
- Développer des aptitudes relationnelles face à l'altérité pour une meilleure compréhension de la demande et un accueil de qualité.

Le public ciblé étaient les acteurs de l'intégration des services publics de l'Etat, et établissements publics (OFII, CAF, Pôle Emploi, hôpitaux), structures associatives implantées dans les quartiers de la politique de la ville et autres associations gestionnaires de structures accueillant des primo arrivants.

Un premier temps de formation a été mis en place du 25 au 27 septembre 2013. Ce temps de formation n'ayant pas permis de répondre à toutes les sollicitations, une seconde session de formation a été proposée du 9 au 11 décembre 2013. Ces formations menées à Strasbourg ont permis de toucher 32 personnes. Il s'agit principalement d'acteurs associatifs (CSC, CIDFF...), de salariés de collectivités (mairies, communautés de communes, conseils généraux), salariés de CCAS, de la CAF...

La diversité des professionnels et des types de structures a permis d'aborder la législation applicable aux étrangers, les questions identitaires qu'entraînent la migration, le processus d'intégration, la place et le rôle de l'acteur social dans ce processus. Tous ces éléments ont été analysés à partir des situations rencontrées par les participants et par des exemples apportés par la formatrice et venant illustrer les apports théoriques.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES TERRITORIALISEES D'INTEGRATION

SENS DE L'INTERVENTION

Si classiquement la politique d'intégration est perçue comme nationale, l'intégration, en tant que processus, relève d'une dimension locale, car elle prend sens dans un contexte et un lieu donnés et dans la durée. L'intégration sociale consiste, en effet, en une participation effective de l'ensemble des personnes amenées à vivre en France, à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs. Le local constitue, de fait, le lieu de concrétisation du processus d'intégration, renforcé par les compétences des communes et des conseils généraux du fait de la décentralisation.

Pour autant le discours sur l'intégration étant le plus souvent porté au niveau national, l'enjeu local n'est, en effet, pas toujours perçu. Le fait qu'il s'agisse d'un sujet politiquement et idéologiquement sensible renforce l'invisibilité des actions dans ce domaine. En effet, les collectivités oeuvrant dans ce cadre ne sont pas forcément enclines à le faire savoir, certaines considérant d'ailleurs que cela serait contre-productif par rapport au processus d'intégration, du fait de la stigmatisation des personnes. D'autres rencontrent des difficultés pour se saisir de ce sujet.

La prise en compte de cette dimension locale a d'ailleurs été reconnue par l'Etat, qui a souhaité également renforcer les démarches territorialisées. C'est l'objectif donné aux programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Ce dispositif bénéficie d'un cadre institutionnel et juridique à travers la loi de cohésion sociale de 2005 ainsi que les circulaires du 7 janvier 2009 et du 28 janvier 2010 du ministre en charge de l'intégration qui ont défini le cadre d'élaboration des PRIPI actuels.

Sous la conduite des préfets de région, et plus particulièrement des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), « ces programmes visent à mettre en œuvre la politique d'intégration des personnes immigrées au niveau territorial en y associant tous les acteurs locaux (délégations territoriales de l'OFII, Pôle emploi, Rectorats, DIRECCTE, collectivités territoriales, organismes publics, associations...) à partir d'une analyse des situations et des besoins sur leurs territoires ». Prévus pour la période 2010-2012, ils ont été prolongés compte tenu de la refondation en cours. Ils ont également fait l'objet d'une évaluation nationale avec des approches monographiques sur certaines régions (dont la Lorraine).

Depuis fort longtemps l'ORIV œuvre pour développer et accompagner ces démarches locales. L'association considère que c'est le lieu qui permet tout à la fois de travailler sur les freins objectifs rencontrés par les personnes dans le processus d'intégration et celui qui permet de construire les interrelations, le vivre ensemble en permettant à chacun de trouver sa place.

Aborder l'intégration au niveau local nécessite donc de travailler au « dévoilement » des réalités locales, ce qui passe par une mise en évidence des particularités et des réalités locales (caractéristiques des populations en présence, faiblesse des moyens humains et financiers, absence d'inscription de ces populations dans les politiques de droit commun) et par un appui des acteurs (de plus en plus souvent démunis sur ces sujets) qui s'inscrivent dans ces démarches ou qui se questionnent.

ACTIONS MENEES

Organisation de temps d'échanges

- Organisation d'un séminaire national (dans le cadre du Réseau RECI), le 28 mars 2013, permettant de mieux appréhender les politiques locales d'intégration à partir de l'expérience de collectivités (cf. zoom).
- Participation à l'organisation et interventions lors d'un séminaire régional dans le cadre du PRIPI en Lorraine le 24 septembre 2013 (cf. zoom).

Démarches d'accompagnement

- Accompagnement dans la mise en œuvre (par le biais de groupes de travail) et l'évaluation des Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) en Alsace comme en Lorraine (cf. zoom).
- Appui dans le cadre d'une réflexion menée en interne de la collectivité pour repenser le fonctionnement et les enjeux du Conseil des résidents étrangers de Strasbourg.

Production de connaissances

- Prospection préalable à la réalisation d'« état des lieux » visant à identifier les enjeux et questionnements en termes d'intégration sur deux territoires (Barr et Obernai) : la démarche a mis en avant des difficultés pour identifier les acteurs pertinents et pour aborder ces questions.

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 81, janvier-février 2013. Les enjeux d'une politique d'intégration refondée.

ZOOM SUR...

SEMINAIRE NATIONAL SUR LES « POLITIQUES LOCALES D'INTEGRATION »

La démarche ayant abouti à ce séminaire visait à identifier les actions menées au niveau local favorisant l'intégration, tant en termes de leviers que de blocages. Le travail préalable mené (sur la base d'entretiens) a permis d'identifier plusieurs collectivités et de réaliser une analyse des modalités de mise en œuvre de ces politiques locales.

Sur la base de ces éléments, il a été décidé d'organiser en lien avec la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC)¹⁶, le 28 mars 2013 (à Paris), un séminaire de travail sur les « politiques locales d'intégration ». Il s'agissait de permettre les échanges de pratiques et d'expériences à partir de témoignages d'acteurs de collectivités ayant initié des actions dans le domaine de l'intégration.

A l'occasion de cette réunion, les villes d'Aubervilliers, Montreuil, Nantes, Paris, Roubaix, Saint-Denis, et Strasbourg étaient représentées.

Une introduction a rappelé le cadre de la politique publique d'intégration et présenté des initiatives en matière de politiques locales d'intégration portées depuis les années 80. Les échanges qui ont suivi ont permis de prendre connaissance et de confronter les différentes actions municipales en direction des populations immigrées, de comparer les modalités d'organisation et d'actions et d'évoquer les partenariats mis en place. Les participants sont ensuite revenus sur les atouts et les freins de ces démarches.

¹⁶ La DAIC est devenue depuis la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité au sein de la Direction Générale des Etrangers en France.

Cette journée de travail a montré la diversité des situations locales, la complexité du sujet, ainsi que la richesse et les limites des initiatives locales. Par ailleurs, il est apparu que les formes d'interventions locales ne sont pas liées aux appartenances politiques, ni même au poids des populations immigrées au niveau de la commune. Plusieurs cas de figure peuvent exister, voire coexister : approche pragmatique avec des réponses apportées au coup par coup en fonction des questionnements, soutien financier en direction des acteurs associatifs locaux identifiés comme représentant les immigrés ou oeuvrant en leur direction, mise en place d'espaces dédiés à ces populations dans le cadre de démarches de démocratie locale ou création de lieux de réflexion pour favoriser une prise en compte optimisée de ces populations dans une logique collective... Elles posent la question de la nécessité ou non d'actions spécifiques.

Ce séminaire donnera lieu à la rédaction d'une note sur les enjeux en matière de politiques locales d'intégration début 2014 et devrait se traduire par une mise en réseau.

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DES PRIPI

Les Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) portées par les Directions Régionales Jeunesse Sport et Cohésion Sociale constituent les cadres de mise en œuvre régionaux des politiques d'intégration.

Prévue pour la période 2010-2012, le gouvernement a initié, fin 2012, une évaluation des PRIPI conjuguant une analyse nationale et des évaluations régionales. L'ORIV a accompagné cette démarche évaluative tant au niveau national (plusieurs entretiens avec l'évaluateur chargé du travail) qu'au niveau local. En Alsace, cela a consisté en un travail de bilan en lien avec la DRJSCS visant à identifier les points forts et les points faibles de la démarche en termes de contenu comme de gouvernance. En Lorraine, et dans la mesure où la région a été retenue comme faisant l'objet d'une évaluation régionale (prestataire dédié à ce travail), l'accompagnement a consisté en un appui au groupe de travail mais aussi au séminaire régional mis en place dans ce cadre. La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Lorraine, en partenariat avec l'ORIV a en effet organisé le 24 septembre 2013, à Nancy, un séminaire consacré au Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) et aux enseignements issus de l'évaluation.

Ce séminaire, auquel une centaine de personnes ont participé, a permis un échange entre acteurs à partir de ces enseignements (en matinée). L'après-midi, après une présentation de l'évolution socio-démographique des immigrés en Lorraine sur la période du PRIPI (2010-2012), des ateliers thématiques (agir au niveau local, agir en direction des populations, mobiliser les politiques sectorielles) ont permis de dégager collectivement des pistes de travail pour l'avenir.

Au-delà de la démarche d'évaluation, d'autres actions ont été mises en œuvre. L'ORIV a plus particulièrement accompagné des réflexions par rapport aux personnes âgées immigrées. En Alsace comme en Lorraine, ce public est considéré comme prioritaire par le PRIPI. Les actions menées s'y déclinent différemment. En Alsace, le travail mené par l'ORIV consiste en particulier dans la production d'une connaissance actualisée de ce public qui a notamment été mise à profit lors de l'organisation par la DRJSCS Alsace d'une réunion interinstitutionnelle. La réunion qui s'est tenue le 5 juin 2013 visait à dresser un état des lieux régional afin de mieux connaître la réalité des populations vivant en logement diffus, permettre un échange sur les réflexions et politiques engagées en direction de ce public en Alsace, dresser des perspectives et des pistes de travail en commun. Sur cette base, il a été décidé d'engager un recensement des actions menées par les uns et les autres afin, d'identifier les manques éventuels.

En Lorraine, au-delà du soutien aux acteurs associatifs, un état des lieux a été mené par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration sur les actions menées au titre du droit commun et ce public fait l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre d'un groupe de travail « santé ». L'ORIV y assure une veille documentaire et statistique.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

SENS DE L'INTERVENTION

La notion de « vivre ensemble » émerge sur la scène publique au début des années 80. Le fait emblématique a consisté dans les revendications portées par des jeunes nés en France de parents migrants, résidants dans des quartiers dits « sensibles », lors de la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983. Forts de leur implantation en France, ils dénoncent la situation de racisme (nombreux décès dans ce cadre) et prônent une demande de respect des droits, d'égalité de traitement. Les pouvoirs politiques comme publiques n'ont alors pas su prendre en compte cette demande et la reconnaître. Cette revendication a été ethnicisée (pour désigner cette marche on parle d'ailleurs de « marche des beurs »).

L'émergence de ces jeunes, dans l'espace public, a mis sur le devant de la scène la réalité pluri-culturelle de la France, fruit des migrations successives. Dans le même temps, elle mettait en exergue la difficulté à concilier ces « différences ». Les années ont passé mais sans pour autant permettre une approche dépassionnée de ces questions au sein de la société française. La crise économique et le développement des situations de précarité ont même rendu encore plus complexe ce sujet.

Cette injonction au « vivre ensemble » est souvent renvoyée au respect des principes qui fondent la république en premier lieu desquels le principe de laïcité. Dans ce contexte, le repli communautaire (en particulier s'ancrant sur une base religieuse) est perçu comme une mise en cause de la cohésion nationale. Les quelques rares travaux sur le sujet montrent que le repli « communautaire » ou plus largement l'entre soi (dans la mesure où il n'est pas seulement le fait de personnes identifiées comme ayant une même culture) met en avant des processus plus complexes et ne pouvant pas être référés à la seule dimension culturelle ou religieuse. Ces replis seraient la résultante d'une difficulté à vivre en société ou le refus d'une partie de la société à vivre avec d'autres. Ainsi Eric Maurin, dans son ouvrage « Le ghetto français », décrit une société marquée par la défiance et la recherche de l'entre soi. Il y souligne que la tension séparatiste traverse toute la société, à commencer par les élites.

Pour l'ORIV, l'enjeu réside face à ces questions à mettre à disposition des acteurs des éléments de compréhension des « replis » à l'œuvre. Il s'agit d'en comprendre le sens mais aussi d'éviter les phénomènes de stigmatisation. En effet, le fait de considérer une attitude ou un comportement comme communautariste relève parfois d'une interprétation erronée.

Par ailleurs, il s'agit également par la production de connaissance mais aussi lors de démarches d'accompagnement de souligner les risques produits par les « rejets » que certains publics subissent.

Favoriser le vivre ensemble, c'est enfin travailler sur les éléments qui « rassemblent » en décentrant l'analyse du prisme du culturel et du religieux pour mettre l'accent sur la similarité des réalités sociales ou territoriales vécues par les personnes. C'est à partir de ces « communautés » de destins que peuvent se construire le « vivre ensemble ».

ACTIONS MENEES

Mise à disposition de ressources

- ➔ Apports d'éléments de compréhension et d'action sur les attitudes référées à un « repli communautaire ».

Production de connaissances

- ↳ Production d'une note permettant de « prendre en compte » les questions de repli communautaire à partir d'un territoire.
- ↳ Formalisation de réflexions autour des principes de laïcité : rédaction en cours d'année des actes du colloque intitulé "La laïcité : un pilier pour construire un avenir commun" organisé le 11 décembre 2012 et dans le cadre du Comité Mulhousien pour l'Intégration (cf. zoom).

Démarche d'accompagnement

- ↳ Accompagnement de la politique jeunesse dans une volonté d'optimisation du vivre ensemble / Communauté de Communes de Benfeld et environs (cf. zoom)

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- ↳ Animation d'un temps de débat dans le cadre d'une rencontre entre jeunes, habitants et acteurs locaux suite à des tensions autour d'un centre socio-culturel (Mulhouse).
- ↳ Interventions auprès de structures autour de l'articulation entre « laïcité et pratiques professionnelles ».

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- Document ressource « Laïcité, neutralité et liberté de conscience : un cadre républicain pour l'égalité - Comment agir ? », Septembre 2013, 20 pages.
- Note ORIV - Proposition de protocole d'analyse et d'actions pour aborder les questions de « repli communautaire », Octobre 2013, 5 pages.
- Optimiser le vivre ensemble interculturel et intergénérationnel - Regard sur la politique jeunesse mise en place par la communauté de communes de Benfeld et environs. Rapport réalisé par l'ORIV, Février 2014, 42 pages.

ZOOM SUR...

POLITIQUE JEUNESSE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

La Fédération des MJC est présente sur la Communauté de Communes de Benfeld et environs (COCO BEN) depuis septembre 2010 suite à une refonte de la politique jeunesse de la Communauté de communes et la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre cette dernière et la FDMJC. La FDMJC a interpellé l'ORIV fin 2010 car elle s'interrogeait sur la façon de favoriser l'accès aux activités et aux projets, que le Service Animation Jeunesse (SAJ) propose aux jeunes. La mise en œuvre des actions semblait en effet rencontrer des difficultés identifiées comme relevant d'un « vivre-ensemble » difficile entre les jeunes du territoire dont une partie concerne des jeunes immigrés ou descendants d'immigrés originaires de Turquie. L'ORIV a fait une proposition d'intervention auprès des élus de la COCO BEN qui a été acceptée en avril 2012. L'objectif de cette démarche était, sur la base des éléments mis en avant notamment par les professionnels et acteurs du territoire, d'optimiser les interventions des différents acteurs dans une perspective d'amélioration du « vivre-ensemble », d'aboutir à la cohabitation de différents publics jeunes dans le cadre des activités et projets les concernant mais aussi, plus largement, de favoriser les liens intergénérationnels et interculturels.

L'intervention de l'ORIV visait notamment à parfaire la connaissance des pratiques de loisirs des jeunes sur le territoire. Des entretiens auprès d'acteurs locaux et des démarches d'observation avaient été menés en 2012.

La démarche de l'ORIV s'est poursuivie en 2013 avec une phase de diagnostic complémentaire portant plus particulièrement sur la commune de Benfeld. Il est apparu en effet nécessaire

d'engager des réflexions complémentaires du fait de la faiblesse des éléments de diagnostic disponibles par rapport aux jeunes de cette commune alors que 32,3% des jeunes de la communauté de communes y résident. Par ailleurs, ces réflexions se sont engagées dans un contexte tendu marqué par l'occupation inadaptée et porteuse de nuisance (notamment sonores) d'un espace public. Ces événements, impliquaient un groupe de jeunes (présentant pour caractéristique une appartenance apparente à un même groupe ethnique¹⁷) et ont donné lieu à plaintes de la part d'habitants. En accord avec les élus locaux, il a été convenu de compléter l'analyse en étudiant cette situation. Dans cette perspective, des démarches (entretiens individuels, temps d'échanges, mise en place de réunions de médiation) ont été menés en direction des jeunes auteurs des événements, de leurs familles et d'autres acteurs locaux. Ces différentes réunions ont amené le SAJ à rencontrer ces jeunes à plusieurs reprises, à faire des propositions en termes d'actions en direction de ces jeunes. Dans le même temps, la Ville a répondu par un aménagement d'un espace extérieur, dont les élus pensait qu'il répondrait à la demande des jeunes (à savoir disposer d'un lieu de rencontre et pour faire du foot). Ces démarches se sont avérées globalement infructueuses, chaque acteur campant sur ses positions.

La seconde partie de l'année (à compter de septembre) a été consacrée à l'analyse de l'ensemble des données recueillies. Une réunion de restitution, auprès des acteurs rencontrés, sur la base des premiers éléments d'analyse a permis d'alimenter la rédaction du rapport final. Elle a eu lieu le 8 octobre 2013 en présence d'une trentaine de personnes environ (Maires, référents-jeunesse, présidents d'associations sportives, culturelles..., acteurs du périscolaire, intervenants sociaux...). Sur cette base le rapport a été finalisé. Une restitution de la démarche devant les élus de la communauté de communes a été faite début 2014.

Les rassemblements de jeunes sur la commune de Benfeld ont mis en évidence la confusion qui existe chez certains acteurs du territoire qui assimilent ces rassemblements à des rassemblements « communautaires », du fait que ces jeunes présentent comme particularité une « référence visible » à l'immigration. Or les échanges engagés avec ces jeunes, mais aussi plus globalement les éléments de connaissance disponibles actuellement sur les populations turques en présence sur Benfeld notamment, ne permettent pas de considérer que ces derniers forment un groupe unifié qui s'inscrirait dans une logique « ethnique ». Cette perception, et ce renvoi à une appartenance ethnique voire culturelle, rendent les modes d'intervention et/ou d'action entre les différents protagonistes complexes.

DOCUMENT RESSOURCES SUR LA LAÏCITE

Le comité Mulhousien pour l'intégration (CMI) a été créé par la Ville de Mulhouse, en 2009, pour travailler à une meilleure articulation entre politique publique nationale et actions locales. Il a pour mission de fédérer les acteurs autour d'un plan stratégique d'intervention. Il assure, à la fois un rôle de mobilisation, de réflexion (dans une logique de diagnostic partagé), de propositions, de circulation d'informations et d'émergence de projets collectifs.

Les membres du CMI ont notamment engagé une réflexion sur la question de la laïcité. Une commission dédiée à cette question a été mise en place en 2012. Une première étape de travail a permis d'aboutir à une « déclaration pour un cadre commun d'action relatif à la laïcité ». Un groupe réunissant quelques membres de la Commission en lien avec la Ville et l'ORIV, a retravaillé ce document pour en faire un texte lisible par le plus grand nombre. Il a abouti à un document début 2013.

La relecture du document a montré la nécessité de l'accompagner d'un document support composé d'exemples concrets. L'ORIV a été chargé de réaliser ce document ressource. Dans un premier temps, le travail a porté sur l'élaboration de cas pratiques détaillés et explicités au regard des règles de droit et des enjeux du vivre-ensemble, mettant en jeu des questions relatives à la laïcité. Il a mis en lumière la nécessité d'accompagner ces mises en situation d'un cadre conceptuel permettant aux acteurs de posséder les éléments de connaissance nécessaires pour répondre aux situations qu'ils peuvent rencontrer. Un document plus complet a alors été rédigé, reprenant le cadre juridique et pratique de la mise en œuvre de la laïcité, illustré par des mises en situation détaillées.

¹⁷ Jeunes considérés comme appartenant à la « communauté turque ».

AGIR SUR LE DROIT POUR RENFORCER L'EGALITE

SENS DE L'INTERVENTION

Le discours actuel, qu'il soit institutionnel, médiatique ou encore de sens commun porte souvent sur les notions d'égalité. Cet attachement à la notion d'égalité résulte en premier lieu d'un constat, qui n'est pas nouveau : un certain nombre de personnes, présentant des caractéristiques particulières (liées à leur apparence, leur patronyme, leur lieu de résidence, leurs orientations sexuelles...), connaissent des situations non conformes au principe d'égalité affirmé dans la Constitution française.

Cette notion prend une dimension particulière dans la période actuelle marquée par la crise économique qui affecte de plus en plus de personnes et qui met à mal la cohésion sociale dans la mesure où elle fragilise les plus "démunis" financièrement, mais aussi symboliquement.

De fait, l'action publique dans le champ de l'égalité peut relever d'une approche par le droit (via notamment une action contre toutes les formes de discriminations) ou par les "chances".

L'ORIV s'inscrit dans une approche qui privilégie le levier du droit :

- que ce soit en termes d'accès aux droits, sur le plan d'une approche individuelle,
- ou de mobilisation du (des) droit(s) commun(s), sur le plan d'une approche collective et plus structurelle, afin que les actions menées et les politiques mises en œuvre s'adressent à tous de manière équitable.

Le droit commun peut être défini comme les moyens (financiers et humains) mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction. Le droit commun ne prend pas en compte les critères territoriaux ou de spécificités des publics. Il n'existe pas un droit commun, mais des droits communs. Qu'il s'agisse des moyens de l'Etat ou des collectivités, les droits communs recouvrent des réalités et des applications multiples, en fonction des compétences et des critères d'intervention de chacun. Ainsi, les collectivités locales et les organismes partenaires ont chacun leur propre "droit commun", composé à la fois de compétences obligatoires et de politiques volontaristes.

La question de la mobilisation du droit commun est récurrente dans la politique de la ville. Régulièrement affichée comme un objectif des contractualisations successives, elle reste souvent au stade des intentions. Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, le gouvernement a fait de cet enjeu l'une de ses priorités. Au-delà du champ de la politique de la ville, la question du droit commun se pose au niveau des politiques qui de fait se sont inscrites dès leur fondement dans une approche spécifique à savoir celle liée à l'intégration.

Le défi aujourd'hui réside dans la nécessité pour les politiques de droit commun de prendre en compte les problématiques rencontrées par certains publics rencontrant des difficultés particulières, comme les personnes âgées immigrées ou encore par certains territoires. L'enjeu n'est pas de mettre en œuvre, de manière systématique, des actions spécifiques, mais d'adapter les politiques et les actions, afin qu'elles puissent tenir compte des freins rencontrés par ces personnes. Agir ainsi permettra en prenant en compte les populations en situation de fragilité, d'assurer une prise en charge renforcée et optimisée profitable à tous.

Dans le même temps, il s'agit d'assurer à ces populations comme à tout un chacun l'accès aux droits. Cela passe par une meilleure connaissance des freins actuels et une sensibilisation des acteurs pour les lever.

ACTIONS MENEES

Mise à disposition de ressources

- Diffusion des analyses produites par l'ORIV sur « Parentalité et migration » auprès d'acteurs menant des actions dans le domaine de la parentalité (cf. zoom).

Production de connaissances

- Production de connaissances sur les problématiques rencontrées par les personnes âgées immigrées dans un souci de prise en compte par les politiques de droit commun (cf. zoom).
- Réalisation d'une étude visant à vérifier la visibilité d'une permanence juridique d'accès aux droits des femmes immigrées (cf. zoom).
- Enquête visant à apprécier la diffusion et l'utilisation d'un guide visant à informer les femmes immigrées sur cinq thématiques (les titres de séjour, la famille, le logement, la santé et l'emploi).

Organisation de temps d'échanges

- Organisation d'un cycle de rencontres sur l'égalité (cf. zoom).
- Animation d'un groupe de travail sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations et la nécessaire mobilisation du droit donnant lieu à la co-production d'une note autour des enjeux d'une « chaîne du droit » (cf. zoom).

Démarche d'accompagnement

- Accompagnement de la démarche visant à produire des avenants expérimentaux au CUCS de Strasbourg. L'objectif était une optimisation de la prise en compte des moyens (humains et financiers) de droit(s) commun(s) sur les territoires en politique de la ville. Ce dispositif visait à tester "des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement le droit commun, qu'il s'agisse de celui de l'Etat ou des collectivités locales. Cette expérimentation devait permettre de dégager des bonnes pratiques et de préparer la génération de contrats qui succèdera aux actuels contrats urbains de cohésion sociale". L'absence de résultats de cet accompagnement souligne le chemin à parcourir dans ce domaine.

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- Intervention dans le cadre d'un colloque organisé par le CIDFF du Bas-Rhin le 4 mars 2013 sur « Les violences au sein du couple. Quels accès au droit et accompagnement pour les femmes étrangères et immigrées ? »
- Animation de la table ronde organisée par l'association CALIMA, le 25 octobre 2013, à Strasbourg, intitulée « Une vieillesse digne pour les immigrés âgés : un défi à relever d'urgence ».

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 80, novembre-décembre 2012 - L'égalité : un enjeu de société et de politiques publiques ?
- La notion d'égalité des territoires. Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 5 novembre 2013. En présence de Thomas KIRSZBAUM, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ENS-Cachan, CNRS UMR 7220).
- Point de vue sur... Personnes âgées immigrées : Un devoir de (re)connaissance pour une action adaptée à leurs besoins. Juin 2013, 8 pages
- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 83, avril 2013 - Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques

- ☛ La parentalité est-elle affectée par la migration ? Des enseignements pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en direction des parents immigrés – Note thématique - avril 2013
- ☛ Les violences au sein du couple. Quels accès au droit et accompagnement pour les femmes étrangères et immigrées ? Actes du colloque du 4 mars 2013 organisé par le CNIDFF et le CIDFF 67. Les actes du colloque ont été réalisés par le CIDFF du Bas-Rhin en collaboration avec l'Observatoire régional de l'intégration et de la Ville (ORIV).
- ☛ Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 86, juillet-août 2013- La mobilisation du droit commun, un défi pour la "Politique de la ville".
- ☛ Cycle de qualification sur le projet de territoire. Séance 3 : Le projet de territoire et la nécessaire mobilisation des droits communs – Compte rendu synthétique de la séance du 17/12/13

ZOOM SUR...

CYCLE DE RENCONTRES SUR L'EGALITE

La notion d'égalité est à la fois une attente des individus dans leur vie quotidienne et un enjeu de nombreuses politiques publiques. L'ORIV a organisé en partenariat avec l'Institut Supérieur social de Mulhouse (ISSM), autour de cette notion, un cycle de rencontres (conférences-débats ouvertes au grand public). Elles se sont déroulées sur Mulhouse, au dernier trimestre 2013.

- « L'égalité : un enjeu de société... » Patrick SAVIDAN, professeur de philosophie sociale et politique - Jeudi 3 octobre 2013
Il a mis en avant le lien entre cette notion et les enjeux de justice sociale, et de solidarité, qui reste fortement ancré dans les valeurs portées par la société.
- « La notion d'égalité des territoires » Thomas KIRSZBAUM, sociologue - Mardi 5 novembre 2013.
Il a proposé une lecture critique de la notion d'égalité des territoires en mettant en garde contre une notion qui, sous couvert de consensus, peut conduire à une indifférenciation des réalités vécues. Elle peut alors mettre en cause toute démarche visant des actions spécifiques.
- « Égalité et discrimination positive : une approche comparée France-États-Unis » Daniel SABBAGH, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales - Mardi 10 décembre 2013. Il a abordé la notion d'égalité et plus particulièrement celle d'action positive (action visant à permettre aux personnes rencontrant des inégalités de les compenser notamment dans le domaine ethnique) à travers une approche comparée avec les Etats-Unis. Finalement les actions menées présentent une grande proximité. La différence principale réside dans la difficile acceptation en France d'une reconnaissance de la diversité ethnique et de la nécessité d'agir pour la promouvoir.

66 personnes environ ont participé aux rencontres. Le profil des participants correspond, en dépit de la volonté d'ouverture à un public large, à celui du public de l'ORIV. Il s'agit de travailleurs sociaux, d'acteurs associatifs, de techniciens de collectivités... En revanche, et malgré le partenariat avec l'ISSM, la participation des étudiants a été faible.

PRISE EN COMPTE DES PERSONNES AGEES IMMIGREES PAR LE DROIT COMMUN

Dans une société française où le vieillissement est un enjeu national, il est plus que jamais nécessaire de prendre en compte les personnes âgées immigrées entendues comme des personnes âgées de 55 ans et plus nées étrangères à l'étranger, ayant migré en France et ayant obtenu ou non la nationalité française. Cet impératif est à la fois statistique et eu égard aux enjeux identifiés. Fort de ce constat les membres du Réseau RECI ont souhaité rédiger un « point de vue sur... Personnes âgées immigrées : Un devoir de (re)connaissance pour une action adaptée à leurs besoins ». Il souligne la nécessité d'une prise en compte de ces immigrés âgés au même titre que toutes les autres populations présentant des spécificités. Elle met en avant un certain nombre d'enjeux montrant que le défi d'une politique publique efficiente dans ce domaine repose sur, d'une part, la prise en compte des spécificités d'un public présentant des situations

très disparates (hommes isolés en foyer, femmes seules, personnes vivant en habitat diffus, personnes devant être prises en charge dans un contexte de cohabitation intergénérationnelle...) et, d'autre part, l'adaptation des dispositifs et des structures amenés à œuvrer en direction des personnes âgées. Cette adaptation est par ailleurs constitutive d'une prise en charge améliorée pour tous.

La conférence des Présidents, réunie le mardi 20 novembre 2012, a décidé, sur proposition de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, la création d'une mission d'information sur les immigrés âgés. Cette mission, initiée fin d'année 2012, était chargée d'informer l'Assemblée sur la situation des personnes immigrées âgées de plus de 65 ans. Elle visait, par des auditions, à analyser les difficultés auxquelles ces personnes âgées sont aujourd'hui confrontées : conditions de logement précaires et inadaptées aux besoins de personnes en perte d'autonomie, isolement, santé défaillante, problèmes d'accès à la retraite, aux droits sociaux, à la nationalité. L'ORIV, au titre de sa fonction de production de connaissances sur ce sujet en Alsace et en Lorraine et de sa participation au Réseau RECI, a été auditionné dans ce cadre le 11 avril 2013. La mission a rendu son rapport « une vieillesse digne pour les immigrés âgés : un défi à relever en urgence » le 4 juillet 2013.

SENSIBILISATION A UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE PAR LE DROIT COMMUN

D'ENJEUX PARTICULIERS

Sur la base des constats établis en 2012 dans le cadre du travail mené sur la parentalité des migrants¹⁸, il est apparu opportun d'assurer une fonction ponctuelle en termes de ressources (mise à disposition de données et de documents), d'information et de veille sur la thématique des parents immigrés auprès des acteurs impliqués dans le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité dans le Bas-Rhin.

Il s'agissait également pour l'ORIV de produire une note synthétique (« La parentalité est-elle affectée par la migration ? Des enseignements pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en direction des parents immigrés »¹⁹) visant à faire apparaître les points de vigilance par rapport à la question de la parentalité des parents immigrés. Elle a notamment été transmise, au cours de l'année 2013, aux groupes de travail mis en place en amont de la création du Comité départemental de la parentalité prévue à la mi-avril 2013.

La publication de l'étude de l'impact de la migration sur la parentalité sur le site internet de l'ORIV a permis sa diffusion au-delà du territoire alsacien. Ainsi, l'ORIV a été sollicité par la chargée de mission égalité, diversité de la ville d'Angers après qu'elle ait pris connaissance de l'étude. Intéressée par le sujet dans la mesure où les élus de la ville d'Angers ont saisi le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins (CCEA) sur la thématique « accueil des parents et des enfants primo-arrivants dans les structures éducatives », l'ADLI a été sollicité pour présenter le dossier thématique « L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ? ». Cette intervention a eu lieu dans le cadre d'un atelier public organisé le 5 juin sur cette thématique. Il s'agissait de venir enrichir et affiner les réflexions du groupe de travail. Une quarantaine de personnes (associations, collectivités, services de l'Etat...) ont participé à ce temps d'échanges.

OPTIMISATION DE L'INFORMATION DES FEMMES IMMIGREES SUR LEURS DROITS

Dans le cadre du groupe de travail « égalité entre les femmes et les hommes » de la COPEC, et afin d'optimiser les interventions menées par le CIDFF dans le cadre de la permanence juridique de Sélestat, l'ORIV a réalisé un « bilan » pour identifier la visibilité de l'action, auprès en particulier des prescripteurs et financeurs de cette permanence afin, le cas échéant, d'identifier des pistes « d'amélioration ».

¹⁸ Réalisation d'un travail de réflexion ayant donné lieu à la production d'un dossier thématique portant sur « L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ? », http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_thematique_parents_migrants_parentalite.pdf

¹⁹ http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_note_parentalite_migration.pdf

Le travail a consisté, après une analyse du fonctionnement de la permanence et une identification des partenaires locaux, à réaliser une dizaine d'entretiens (soit en face à face, soit téléphonique) auprès des personnes identifiées, prescripteurs potentiels de cette permanence. L'analyse de ces éléments a permis la production d'une note qui a également fait l'objet d'une présentation auprès du groupe de travail de la COPEC.

Les acteurs interrogés ont été unanimes sur l'utilité de la permanence. Pour autant, les liens entre les différents acteurs locaux pourraient être améliorés en mettant en œuvre un « partenariat effectif », consistant notamment en une meilleure articulation des différentes missions de chacun. La communication sur l'existence de la permanence pourrait être optimisée avec des informations régulières à ce sujet, tant au niveau du public que des professionnels avec un élargissement des personnes pouvant servir de relais d'information (comme les personnels de santé par exemple).

DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'ACTION JURIDIQUE : L'EFFECTIVITE DU DROIT ET SES ENJEUX

En 2011, l'ORIV a réalisé un état des lieux sur les pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et leur accès aux droits en Alsace. Tout en revenant sur les difficultés récurrentes rencontrées par les structures, elle avait pointé l'intérêt pour les professionnels d'avoir un espace d'échanges et de réflexion. Certains sujets de réflexion communs avaient été mis en avant pour améliorer l'accès aux droits des victimes : le travail sur les liens entre les différentes formes d'accompagnement ; le travail sur le rapport au mis en cause ; la mise en place d'une chaîne du droit ; la communication sur les procédures d'accompagnement et les acteurs en charge de cet accompagnement. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place en 2012 afin d'affiner la réflexion sur la chaîne du droit en matière de prévention et lutte contre les discriminations. Le groupe est composé des structures suivantes : Accord 67, ALDA, DPJ, SOS Aide aux habitants avec une animation assurée par l'ORIV.

En 2013, l'objectif principal était de capitaliser les enseignements issus des échanges par l'écriture d'une note synthétique. Il s'agissait de retracer les réflexions du groupe sur la constitution d'une chaîne du droit en matière de prévention et lutte contre les discriminations : finalement en raison des charges de travail respectives et d'évolution dans la composition du groupe (et notamment au niveau de l'animation), la note n'a pas pu donner lieu à formalisation.

Toutefois, le travail mené a été valorisé à deux reprises.

- Le 18 avril 2013, sur sollicitation du Pôle de Ressources Politique de la Ville du Val d'Oise, un atelier a été animé au titre du groupe de travail par l'ORIV et l'ALDA, pour présenter la démarche engagée. Cet atelier d'une demi-journée était le second atelier d'un cycle sur les discriminations destiné aux professionnels intervenant sur ces questions.

- Le 26 septembre 2013, le groupe de travail inter associatif a souhaité élargir sa réflexion en y associant les acteurs identifiés comme faisant partie de la chaîne du droit, afin de leur soumettre la démarche engagée et d'échanger avec eux sur la question.

RENDRE VISIBLES LES DISCRIMINATIONS

SENS DE L'INTERVENTION

Si le délit de discrimination est inscrit dans la loi depuis 1972, ce n'est qu'à compter de la fin des années 90 que cet enjeu a donné lieu à une mobilisation au niveau des politiques publiques. Pour autant, très rapidement, la notion de discrimination a été mise en cause. Certains, tout en reconnaissant des différences de traitement, ont préféré recourir à d'autres référentiels notamment celui de l'égalité des chances ou encore de la diversité.

L'ORIV reste attaché au référentiel lié aux discriminations car il permet de s'inscrire dans le champ de l'égalité et dans le cadre du droit. L'expérience montre que poser le principe de non-discrimination sur des intentions morales et des valeurs ne s'avère pas être un gage suffisant et surtout que c'est occulter le caractère délictueux des discriminations. Juridiquement²⁰, la discrimination se définit comme une différence de traitement entre des personnes ou des groupes sur la base d'un critère illégal dans un domaine visé par la loi.

Cette approche n'est pas toujours simple à faire valoir et demande un travail permanent de réaffirmation. Pour l'ORIV cela passe par la mise à disposition de ressources et par des interventions permettant de rendre lisible cette question²¹.

Au-delà de la nécessité de réaffirmer la pertinence d'une approche en termes de discriminations, cette question ne se pose pas de la même manière selon les sujets. Depuis la prise en compte de la prévention des discriminations par les politiques publiques à la fin des années 90, la reconnaissance des situations de discriminations est réelle, en particulier dans l'emploi. Mais certains champs de l'action publique sont encore peu perméables à cette question.

La discrimination est encore trop souvent perçue comme un phénomène circonscrit, limité à certains secteurs particulièrement exposés et davantage le fruit de pratiques individuelles que de mécanismes systémiques. Ainsi, et à titre illustratif, penser la discrimination dans la petite enfance, ou plus largement dans les domaines de l'éducation, est d'autant plus difficile que ces domaines sont largement sous-tendus par le référentiel de l'égalité et par la mise en avant de « valeurs humanistes ». Dans d'autres champs, comme celui du logement, la tension entre offre et demande et le fait que le logement relève (au moins pour la partie du parc privé) d'un bien marchand, rendent difficiles toutes réflexions en termes de discrimination. L'action de l'ORIV vise à rendre compte des processus à l'œuvre dans ces champs.

Enfin, reconnaître l'existence de discriminations, c'est accepter qu'une pratique puisse s'avérer contraire au principe qui fonde l'action. Il ne s'agit pas de considérer que tout acteur est porteur de discriminations, mais d'identifier les « risques » de discrimination. Il s'agit donc de repérer, en lien avec les professionnels, les objets de travail potentiellement porteurs de discriminations et d'identifier les publics en risque de discrimination afin d'être vigilant au niveau des procédures et des actions mises en œuvre.

La prévention des discriminations n'a pas vocation à devenir un objectif supplémentaire pour les professionnels. Il s'agit bien d'en faire un objectif inhérent à leur intervention et donc de construire des compétences et des positionnements intégrant cette dimension. Ce travail passe par des démarches d'accompagnement qui permettent d'identifier les « risques discriminatoires » et de travailler avec les professionnels pour identifier les pistes d'amélioration possible. Concrètement, 2013 a permis de rendre visibles les acquis de ce type de démarche avec la

²⁰ Voir les articles 225-1 et s du code pénal Code pénal et 1132-1 et s du Code du travail.

²¹ Il était prévue, dans cette perspective, de réaliser un travail de formalisation des réflexions menées depuis plusieurs années (par la production d'un dossier ressources notamment) mais finalement la production d'outils a été plus longue que prévu et n'a pas permis de réaliser ce travail. Il est reporté à 2014.

publication du Guide « Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations » (cf. page 53).

ACTIONS MENEES

Mise à disposition de ressources

- ↳ Réalisation d'une bibliographie commentée (dans le cadre du Réseau RECI) sur les questions de discriminations et de logement.

Production de connaissances

- ↳ Capitalisation des réflexions sur la prévention des discriminations dans le domaine de la petite enfance par la production d'un « guide » et sa diffusion (cf. zoom).
- ↳ Production d'une note de synthèse sur la question des discriminations dans le domaine éducatif : formalisation par la réalisation d'un zoom dans le bulletin mensuel de l'ORIV.
- ↳ Contribution de l'ORIV à un travail visant, au sein du Réseau RECI, à la production (courant 2014) d'une note documentée qui fera le point sur l'état des savoirs dans le domaine des « discriminations dans et au logement » tant au niveau des pratiques discriminatoires identifiées que des actions mises en œuvre pour les prévenir.

Organisation de temps d'échanges

- ↳ Organisation, en lien avec le Furet, d'une Journée d'études sur « Discriminations et Petite Enfance », le 22 novembre 2013, à Illkirch- Graffenstaden. Elle a rassemblé une cinquantaine de professionnel/les de la petite enfance avec pour objectif de réfléchir aux enjeux et aux implications d'une approche anti-discriminatoire, sur la base du guide : « Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations ».
- ↳ Participation au groupe de travail local mis en place dans le cadre de la démarche « petite enfance et discriminations ».
- ↳ Participation à un groupe de travail national dans l'objectif d'organiser un colloque pour rendre compte des acquis de la démarche « petite enfance et discrimination ».
- ↳ Organisation, dans le cadre de la semaine pour l'égalité de la Ville de Strasbourg d'un café de l'égalité à destination des professionnels jeunesse, le 25 octobre 2013.

Démarches d'accompagnement

- ↳ Engagement d'une réflexion sur discriminations et logement.
- ↳ Accompagnement de la Ville de Strasbourg dans le cadre de sa politique de prévention des discriminations (cf. zoom).

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- ↳ Plusieurs interventions dans le cadre de formation visant à présenter la démarche et les enseignements issus du travail mené sur « discriminations et petite enfance » : auprès de futurs professionnels de la petite enfance (Ediac, Strasbourg, le 28 novembre 2013, auprès de professionnels de la politique de la ville (CR.DSU, Lyon, le 11 octobre 2013).
- ↳ Interventions auprès de professionnels de la Ville de Strasbourg sur les questions de discriminations.
- ↳ Réflexion engagée avec le CNFPT pour permettre des interventions à visée formative sur les discriminations.

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- **Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations.** Guide des professionnels, Le Furet, l'ORIV, 2013
- Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 84, mai 2013 - **Education et prise en compte des discriminations.**

- **Racisme, discrimination, discrimination positive : éléments pour une comparaison franco-américaine.** Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 10 décembre 2013. En présence de Daniel Sabbagh, directeur de recherche au CERI (Centre d'études et de recherches internationales), unité mixte de recherche Sciences Po – CNRS.

ZOOM SUR...

GUIDE « PETITE ENFANCE : PLUS D'ÉGALITÉ PAR UNE PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS »

Penser la discrimination dans la petite enfance, domaine sous-tendu par le référentiel de l'égalité et par des valeurs humaines, ne va pas encore de soi.

Depuis novembre 2009, une recherche-action sur la thématique : « Discriminations et petite enfance : quelles réalités ? » a été engagée, grâce à un financement de la DRJSCS Alsace. Le Furet, centre de ressources régional dans le domaine de la petite enfance, a sollicité l'ORIV dans ce cadre. La démarche avait pour objectif de travailler auprès de professionnels de la petite enfance afin de :

- repérer les phénomènes ou risques discriminatoires dans ce domaine,
- réfléchir collectivement aux pistes d'amélioration des pratiques et des fonctionnements institutionnels en partant de situations identifiées,
- identifier les leviers d'action pour, au quotidien, prévenir les risques de discrimination et agir face à des situations de discrimination

Elle a consisté, en lien avec des professionnels du secteur de la petite enfance, à "débusquer" les mécanismes discriminatoires volontaires ou non, conscients ou non conscients qui se logent dans les pratiques quotidiennes (de sélection des familles, de gestion quotidienne ou encore de ressources humaines) et qui font obstacle au principe d'égalité de traitement.

Cette démarche s'est appuyée sur différentes phases qui ont donné lieu à des productions.

- En 2010, une note "Débusquer les effets des discriminations dès la petite enfance pour avancer sur la qualité et la pertinence des services" avait synthétisé les premiers éléments issus de l'accompagnement d'un groupe de travail composé de professionnels de la petite enfance (directeurs de crèche, coordinateurs petite enfance au sein de collectivités locales, responsables de formation, représentants de la CAF).
- En 2011 et 2012, un travail d'analyse des projets sociaux et pédagogiques de 8 structures volontaires implantées sur le territoire de la CUS avait été mené, pour repérer si ces documents prennent en compte la prévention et la lutte contre les discriminations, et le cas échéant, sous quelles formes et aider les professionnels à interroger leurs pratiques au regard des enjeux de prévention et de la lutte contre les discriminations
- En 2011 et 2012, l'organisation d'un cycle de séminaires pour alimenter les réflexions des groupes de travail

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration d'un guide permettant de capitaliser l'ensemble des enseignements de la démarche. Ce guide « Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations » a été conçu comme un outil pratique à destination des professionnels de la petite enfance. Il met en avant les points de vigilance et les leviers d'action identifiés pour permettre aux professionnels de réinterroger leurs pratiques dans une logique non-discriminatoire. Le guide présente ainsi les concepts essentiels, illustrés par des mises en situation et leur analyse, pour permettre aux professionnels de s'approprier la question dans leur pratique quotidienne.

Construire un accueil non-discriminatoire de tous les enfants est d'abord un enjeu d'égalité, en offrant effectivement à tous les mêmes droits, mais aussi un enjeu de qualité, en permettant aux professionnels de mettre en adéquation les valeurs qu'ils portent et leurs pratiques au quotidien. Il a été finalisé au début de l'été 2013 et a fait ensuite l'objet d'une diffusion, notamment via l'organisation de temps de travail permettant d'en présenter le sens et les enjeux.

REVELER DES PROCESSUS DISCRIMINATOIRES

Du 14 au 26 octobre, s'est tenue, à Strasbourg, la 2ème édition de la Semaine pour l'égalité coordonnée par la Mission Prévention des discriminations de la Ville de Strasbourg. Cette semaine a mobilisé plus de 50 acteurs (associations, services de la collectivité, Conseil des résidents étrangers...). Ils ont proposé une programmation riche et plurielle : exposition, atelier éducatif, temps d'échange, projection de film, animations sportives, spectacle, théâtre forum... L'objectif commun était de favoriser un temps d'expression publique pour échanger, débattre et sensibiliser tous les publics à la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

C'était pour l'ORIV l'occasion, seul ou en partenariat avec d'autres associations ou structures, d'amener les acteurs à réfléchir aux discriminations à l'œuvre dans des domaines où le sujet est encore souvent tabou. Cela a ainsi permis d'aborder avec les professionnel/les présents les enjeux de la lutte contre les discriminations dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

C'est dans cette perspective que l'ORIV s'est impliqué dans deux groupes de travail thématiques dans le cadre de cette semaine de l'égalité, rassemblant divers acteurs associatifs et des services de la ville :

- Un groupe « éducation » travaillant à destination d'un public scolaire cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises entre février et septembre afin d'élaborer un programme d'ateliers complémentaires proposés par les associations impliquées. Dans le cadre de ce groupe, l'ORIV a réalisé, en lien avec l'Astu et la Ligue de l'enseignement, un dossier pédagogique à l'attention des enseignants de cycle 3. Ce dossier leur présente des éléments de compréhension et de connaissance sur la problématique des discriminations, et des outils pour l'aborder avec leurs élèves. Deux réunions de travail spécifiques ont eu lieu pour l'élaboration de ce document. Il n'a pas pour l'instant donné lieu à diffusion et doit faire l'objet d'un travail complémentaire en lien avec l'éducation nationale.
- Un groupe sur la thématique de la « santé », a été réuni à plusieurs reprises entre mai et septembre. Il s'agissait de travailler à la mise en place d'une formation à destination des professionnels de la santé et du social sur le thème « santé et discriminations ». L'ORIV a co-animé ce groupe avec Migrations Santé Alsace. Il a abouti à la mise en place d'un temps d'échanges « Les discriminations dans le champ de la santé. Quels contours ? Quels enjeux ? Quels impacts au niveau des pratiques professionnelles ? », le 23 octobre 2013 destiné aux professionnels du champ médico-social (une centaine de participants).

L'ORIV a, par ailleurs, proposé un temps d'échanges, le 25 octobre 2013, sur « Prévenir et lutter contre les discriminations : quels enjeux pour les acteurs/ actrices jeunesse ? » à destination des acteurs de la jeunesse. Il a été l'occasion de présenter à 28 professionnels un guide conçu spécifiquement à leur usage, proposant des éclairages et des outils pour intervenir avec et auprès d'un public jeune en matière de prévention et de lutte contre les discriminations. La présentation des deux intervenants a donné lieu à des débats et des échanges, montrant l'intérêt des participants sur cette thématique.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE STRASBOURG

La mission d'accompagnement auprès de la mission « prévention et lutte contre les discriminations » de la Ville de Strasbourg s'est traduite par l'apport de ressources documentaires et méthodologiques tout au long de l'année, en lien avec les projets et les actions menées par la collectivité notamment dans le cadre de la commission inter-associative animée par la ville. L'appui méthodologique a consisté en la tenue de réunions régulières (physiques ou téléphoniques) entre la chargée de mission de la collectivité et l'ORIV afin de faire le point sur les avancées des différents projets et groupes de travail, la définition des ordres du jour des différentes réunions, la transmission de documents de synthèse, de documents de travail...

Au-delà de l'appui auprès de la chargée de mission, l'année 2013 a donné lieu à l'élaboration et l'animation, en collaboration avec la chargée de mission de la ville, de temps de formation à destination des agents de la Ville, autour de la question de la prévention des discriminations. Ces

interventions thématiques selon les domaines professionnels des agents (santé et social, politique de la ville...) s'articulaient autour d'un quizz élaboré par l'ORIV, et avaient pour objectif de promouvoir le répertoire d'acteurs de la prévention des discriminations réalisé en 2012 dans le cadre de la semaine de l'égalité.

Par ailleurs, dans le cadre de la seconde édition de la semaine pour l'égalité, l'accompagnement de l'ORIV s'est traduit par les actions suivantes :

1/ La présence aux commissions plénières ainsi que la préparation d'éléments de contenu et de synthèse.

2/ La participation active à la préparation de la semaine pour l'égalité en lien avec la chargée de mission et une implication forte durant la semaine. En amont de la semaine, l'ORIV a participé à l'ensemble des réunions du groupe de travail et a contribué à la préparation d'éléments de contenu et de synthèse.

L'ORIV a également apporté des éléments méthodologiques dans le cadre de la réalisation du bilan de la Semaine pour l'égalité (réalisation d'un questionnaire google).

Enfin l'ORIV a assuré un accompagnement dans le cadre de la réflexion quant à la mise en place d'un Plan Territorial de Prévention des Discriminations.

IDENTIFIER LES EFFETS DE LA RENOVATION URBAINE

SENS DE L'INTERVENTION

Si globalement le programme de rénovation urbaine fait l'unanimité et que décideurs, bailleurs comme habitants reconnaissent les évolutions notables en termes de cadre de vie, d'autres enjeux demeurent.

Le Comité d'Evaluation et de Suivi (CES) de l'ANRU souligne une réelle amélioration du cadre de vie des quartiers rénovés et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) note que « l'effet des opérations sur le bâti est souvent spectaculaire ».

Le CES souligne également les effets positifs quant à la requalification patrimoniale du parc de logements sociaux pour les bailleurs.

En revanche, la Cour des comptes dans son rapport intitulé "La politique de la ville : une décennie de réformes" dressait en 2012 un bilan en demi-teinte des effets de la rénovation urbaine. Elle constatait que les actions menées ont eu des effets positifs sur le développement économique et l'amélioration de l'habitat, mais elles n'ont pas eu un impact pour changer durablement la vie quotidienne de la population.

Au-delà des acquis en termes de conditions de vie, plusieurs autres questions restent posées au regard des enjeux de la rénovation urbaine. « La finalité du Programme Nationale de Rénovation Urbaine est de transformer en profondeur les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. Cette concentration est le résultat d'une part, d'une forte spécialisation en logements sociaux de droit et de fait et, d'autre part, d'une attractivité résidentielle dégradée en raison notamment d'une faible qualité urbaine (espaces publics médiocres, enclavement, déficit d'équipements...). (...) Aussi, la rénovation urbaine a pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains « ordinaires » caractérisés par la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville, la qualité des espaces publics. »²² Ces enjeux mis en avant par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sont ambitieux.

Alors que ce premier programme s'achève, au moins pour les sites qui se sont engagés le plus tôt, et que le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain va être mis en œuvre, quels enseignements peut-on mettre en avant ?

Qu'en est-il de la « banalisation » de ces quartiers après transformation ? Comment les habitants (anciens et nouveaux) ont ressenti ces transformations ? Quels usages ont-ils de ces « nouveaux » quartiers, des aménagements, équipements et espaces qui en résultent ?

Ces questions nécessitent de mener une observation sur site et de recueillir le point de vue des habitants mais aussi plus largement des usagers (acteurs locaux) de ces territoires afin d'optimiser les interventions mais surtout de les inscrire dans la durée.

L'autre enjeu réside dans la manière dont ces territoires sont pris en compte, avec une dichotomie encore souvent de rigueur entre la dimension « urbaine » du projet et les actions menées au titre de la cohésion sociale voire de la gestion urbaine de proximité. Dans la perspective des futurs contrats de ville, contrat unique devant articuler les dimensions urbaine, sociale et de développement économique, l'ORIV souhaite tirer parti des analyses menées sur les territoires et des accompagnements assurés auprès des équipes. Ceci pour repenser le

²² <http://www.anru.fr/index.php/fre/ANRU/Objectifs-et-fondamentaux-du-PNRU>.

contenu des actions sur le territoire, l'implication des habitants et la mobilisation des différents professionnels.

ACTIONS MENEES

Production de connaissances

- Etude sur les parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof, à Strasbourg (cf. zoom)
- Etude sur les effets de la diversification de l'habitat : étude de cas de l'îlot Bourgogne dans le quartier de Borny, à Metz (cf. zoom).

Organisation de temps d'échanges

- Organisation d'une journée locale d'échanges « rénovation urbaine », à l'échelle de l'inter-région Est, le 21 novembre 2013.
- Participation à des temps de travail dans le cadre de la démarche de Plan Stratégique Locale sur Mulhouse.

Démarche d'accompagnement

- Démarche-action sur les deux territoires en rénovation urbaine d'Epinal afin de mieux articuler usages des habitants et fonctionnement du territoire (cf. zoom).

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- Intervention lors de la Journée nationale organisée par l'ANRU sur la question des métiers, le 31 janvier 2013 à Reims.

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- **Etude des parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof** Projet de rénovation urbaine du Neuhof. Dossier de l'ORIV, Strasbourg, juin 2013.

ZOOM SUR...

ETUDE DES PARCOURS, PRATIQUES ET USAGES DES HABITANTS DU NOUVEAU PARC PRIVE AU NEUHOF

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du Neuhof (à Strasbourg) arrive dans sa phase finale. L'équipe du PRU Neuhof s'est lancée dans l'évaluation du projet (à la fois sous l'angle quantitatif et qualitatif) et cherche à mesurer ses impacts. Il s'agit de « montrer ce que la rénovation urbaine a apporté comme changements durables et significatifs dans la vie quotidienne des habitants ». Le travail mené au sein de la collectivité a permis d'identifier un certain nombre d'indicateurs quantitatifs, mais il est insuffisant sur le volet qualitatif.

L'ORIV a été sollicité, dans le cadre de son action d'appui auprès de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg dans le domaine de la politique de la ville, pour apporter un accompagnement tant en termes d'évaluation que de capitalisation.

Par rapport à l'enjeu d'évaluation, il a été convenu de travailler plus particulièrement sur une des dimensions clés de la démarche de rénovation urbaine, à savoir la « mixité sociale ». De nombreuses constructions neuves (privé et social) ont vu le jour sur le quartier du Neuhof dans le cadre de la rénovation urbaine, entraînant l'arrivée de nouvelles populations. L'équipe PRU souhaitait améliorer sa connaissance des nouveaux arrivants, ainsi que leur mode d'habiter et la fréquentation des équipements du quartier. Au stade actuel et compte tenu du mode de

recensement de la population de l'INSEE, peu d'informations sont disponibles sur les nouveaux habitants, qu'il s'agisse de leur profil sociodémographique, de leur niveau de vie ou encore de leur intégration dans le quartier.

Ainsi, l'ORIV, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, a mené en 2012-2013 une étude sur les parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof. Cette étude a permis d'interroger le lien entre la diversification des formes d'habitat et l'objectif de mixité sociale. Son but était de :

- Mieux connaître les nouveaux arrivants et établir leur profil sociodémographique ;
- Apporter des éléments d'analyse sur leur fréquentation des équipements du quartier, leur "intégration" au quartier et l'image qu'ils en ont ;
- Apporter un point de vue sur l'objectif de mixité sociale au Neuhof.

Pour autant l'étude ne visait pas une évaluation ou un bilan de la mixité sociale au Neuhof. Elle devait permettre de rendre compte d'un processus en cours sur le quartier, initié par le projet de rénovation urbaine.

Afin d'obtenir le maximum de réponses, il a été décidé de mener l'enquête auprès des habitants, via un questionnaire en administration directe (réalisé par des salariées de l'ORIV et des agents de la CUS) sachant que l'enquête s'adressait aux habitants du nouveau parc privé. 175 ménages (sur un périmètre comptant 563 logements privés) ont ainsi été interrogés sur leur parcours résidentiel, leur profil sociodémographique, leur fréquentation des équipements de proximité, ainsi que sur leur image du quartier avant et après leur emménagement.

Cette étude a abouti à une production de l'ORIV, sous forme de dossier thématique et d'une synthèse de 4 pages. Elle a donné lieu à une présentation orale (en direction des élus de quartier et en charge de la rénovation urbaine, du comité technique du PRU Neuhof, des professionnels présents lors de la journée locale d'échanges organisée en novembre par l'ANRU...).

LES USAGES DES ESPACES ENVIRONNANT LES LOGEMENTS A ÉPINAL

La Ville d'Epinal (située dans le département des Vosges) conduit, depuis juillet 2005, un Projet de Rénovation Urbaine sur deux quartiers d'habitat social (Plateau de la Justice et Quartier de la Vierge). Ce dernier arrive en phase finale. La construction et la restructuration de nombreux logements sont à l'origine, sur les 2 quartiers, d'une transformation des espaces publics et privés :

- Les nouveaux logements livrés sont caractérisés par la mise à disposition de terrasse ou jardin dont l'entretien revient au locataire.
- Les abords des immeubles existants ont été traités de façon plus collective pour un usage partagé.
- De nouveaux cheminements piétons ont été aménagés.

De fait, ces évolutions ont des incidences sur la gestion de ces espaces mais aussi plus globalement sur les usages, nécessitant une approche partagée entre acteurs (habitants, intervenants du territoire) pour en assurer le meilleur usage et favoriser les nécessaires ajustements. Sachant que l'enjeu réside dans la pérennisation des investissements réalisés, mais aussi dans l'utilisation de ces espaces par leurs usagers (anciens et nouveaux résidents). Quels sont les usages actuels et comment permettre de faire de ces espaces, des lieux porteurs de lien social ?

C'est autour de ces questionnements que l'ORIV, dans le cadre de sa fonction de co-portage du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine, a engagé, en 2012, à la demande de la Ville d'Epinal et en lien avec les acteurs locaux un travail de diagnostic partagé. Il s'inscrit dans une démarche plus générale visant à optimiser les investissements engagés et qui implique l'intervention d'autres prestataires.

Pour l'ORIV, il s'agissait, dans ce cadre, de :

- vérifier l'atteinte des objectifs fixés d'amélioration de la qualité du cadre de vie quotidien des habitants,
- préciser l'évolution des usages attachés aux espaces environnant les logements,
- et, le cas échéant, faire des propositions visant à faire évoluer leur gestion, en favorisant la participation des habitants.

La démarche vise à comprendre le fonctionnement des quartiers et à améliorer in fine le quotidien des habitants. Par ailleurs, elle permet aux professionnels intervenant sur ces territoires de mieux comprendre le fonctionnement des quartiers.

Sur le plan méthodologique, il a été nécessaire d'effectuer un travail d'observation pour comprendre comment les espaces fonctionnent, mais également de recueillir des données afin de cerner le profil sociodémographique des personnes qui résident dans les logements. Le recueil des points de vue des gestionnaires des espaces, mais également des usagers de ces espaces (qui peuvent ne pas être habitants) était également nécessaire. Un travail de diagnostic partagé a été réalisé sur cette base.

L'année 2013 a essentiellement porté sur la réalisation d'enquête en porte à porte chez les habitants des quartiers de la Vierge et de la Justice, et en l'analyse des résultats. Ces analyses donnent lieu à la formulation de préconisations. Les analyses sont présentées lors de comités de pilotage organisés en présence des élus concernés tant sur le plan urbain que social. Le travail se poursuit sur l'année 2014.

La démarche a permis d'inscrire la réflexion sur les espaces environnant les logements dans un cadre réellement partenarial. Elle a favorisé une rencontre entre cultures professionnelles qui travaillaient peu ensemble sur ces questions. Un rapprochement entre les professionnels en charge de la politique de la ville côté « urbain » d'une part, et côté « humain » d'autre part a notamment été renforcé.

ETUDE SUR LES EFFETS DE LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT A L'ILOT BOURGOGNE DANS LE QUARTIER DE BORN Y (METZ)

La convention du projet de rénovation urbaine du quartier de Born y a été signée le 20 décembre 2005. Elle s'inscrit dans la continuité du Grand Projet de ville de 2002. La délibération du 26 février 2004, inscrivant le projet de réalisation d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) s'inscrit dans ce cadre. « Son objet est d'accompagner de façon opérationnelle la recomposition urbaine de ce quartier en proposant un « village administratif » destiné à accueillir des activités tertiaires et à aménager un secteur dédié à l'habitat (secteur Bourgogne). »²³ Ce territoire constitue donc un véritable enjeu en termes de diversification de l'habitat. Mais l'îlot Bourgogne constitue un espace dont les informations disponibles sont a priori peu nombreuses et dont les évolutions sont difficiles à anticiper. Ces difficultés résultent de sa position géographique, de la composition singulière du parc de logements²⁴ et de son positionnement au sein de la zone d'aménagement concertée (ZAC). Par conséquent, la Ville de Metz a été amenée à se questionner plus précisément sur la place et le rôle de ce secteur dans le quartier de Born y.

L'ORIV via le Centre de ressources politique de la ville Lorraine a été sollicité pour travailler à une connaissance plus fine des habitants du secteur. Une première phase d'étude a été initiée en 2012 par l'ORIV. Elle proposait une approche descriptive et analytique des habitants résidant sur l'îlot Bourgogne.

Afin d'aller plus loin dans la connaissance du territoire, il a été décidé qu'un complément serait apporté via la réalisation d'une enquête plus quantitative par le biais d'un questionnaire en passation directe (porte à porte).

Cette étude, menée en 2013, vise à répondre à trois questions principales :

- La diversification de l'habitat a-t-elle permis l'arrivée de nouveaux habitants ?
- La diversification de l'habitat a-t-elle permis des parcours résidentiels ascendants au sein du quartier ?
- Comment le secteur s'intègre-t-il dans le quartier étant donné sa situation dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) ?

L'enquête visait à étudier les usages et pratiques des habitants du secteur tant en termes de logement, que de fréquentation des équipements, dans leur relation quotidienne au quartier. Sur

²³ Document de cadrage ZAC, Ville de Metz.

²⁴ Trois types d'opérateurs sont présents sur ce petit territoire : la Foncière Logement, Nexity et Metz Habitat Territoire (bailleur social).

la base de ces éléments il s'agissait également d'apporter un point de vue sur les possibles évolutions du secteur et les pistes d'amélioration.
L'étude sera finalisée début 2014.

ACCOMPAGNER LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

SENS DE L'INTERVENTION

Sur la base des propositions issues de la concertation sur la réforme de la politique de la ville, engagée en octobre 2012, par le Ministre délégué chargé de la Ville, un Comité interministériel des villes s'est tenu le 19 février 2013. Il a défini les nouvelles orientations de la politique de la ville.

Les décisions prises s'articulent autour de cinq grands engagements.

1. Construire ensemble la politique de la ville. Cette volonté de co-construction suppose de "donner toute leur place aux acteurs de proximité et aux habitants" mais aussi de "mettre en place une gouvernance nationale simplifiée associant tous les acteurs" ainsi que de "mobiliser l'administration territoriale de l'Etat".
2. Territorialiser les politiques de droit commun. Il s'agit de permettre une intervention optimisée des différents domaines d'intervention thématique au profit des territoires relevant de la politique de la ville.
3. Rénover et améliorer le cadre de vie. L'objectif est d'achever le programme de rénovation urbaine et d'engager de nouvelles opérations de renouvellement urbain intégrées dans le cadre des contrats de ville 2014-2020 dans un souci de qualité de gestion des quartiers, de mixité sociale et de désenclavement.
4. Concentrer les interventions publiques. L'intervention se fera sur la base d'un contrat de ville (unique et global) adossé à un projet de territoire, porté par l'intercommunalité. Les crédits spécifiques seront mobilisés sur des "quartiers prioritaires" définis à partir d'un critère unique. D'autres quartiers mobiliseront seulement des crédits de droit commun.
5. Lutter contre les discriminations.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a confirmé ces orientations. La question de la co-construction des contrats de villes en lien avec les habitants a été réaffirmée à la suite de la production du rapport Mehmache-Bacqué. L'enjeu du changement de regard sur les quartiers a également été mis en avant (rapport Blanchard).

Ces engagements sont à la base de nouvelles formes d'actions et questionnent les modes d'intervention mis en œuvre antérieurement.

Dans ce contexte, il a semblé important d'accompagner tout au long de l'année 2013 les acteurs (de droit commun comme de la politique de la ville), dans une prise en compte optimisée de ces orientations. Par ailleurs, une partie d'entre elles rejoignent des enjeux portés par l'association depuis des années comme celles relatives à la co-construction de politiques publiques avec les habitants.

ACTIONS MENEES

Organisation de temps d'échanges

- ↳ Organisation de temps d'échanges autour de l'actualité (cf. zoom).
- ↳ Cycle de qualification sur "Réforme de la politique de la ville : les enjeux du projet de territoire" en Lorraine (cf. zoom)
- ↳ Organisation d'Ateliers des professionnels en Alsace (cf. zoom)
- ↳ Assemblée des partenaires en Lorraine le 4 novembre 2013. Intervention de Claude Dilain, sénateur de Seine-Saint-Denis (rapporteur de la "Loi de programmation pour la

ville et la cohésion urbaine”) et membre du Conseil National des Villes(CNV) sur les enjeux liés à la loi et à l'évolution de la politique de la ville en présence d'une quarantaine de personnes.

Démarches d'accompagnement

- ↳ Appui auprès de la mission « politique de la ville » de la Communauté Urbaine de Strasbourg
- ↳ Participation à la démarche de préfiguration du contrat de ville sur l'agglomération de Mulhouse (cf. zoom).

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- ☛ **La réforme de la politique de la ville.** Atelier des Professionnels de la Ville - Compte-rendu de la séance du 8 octobre 2013. Intervention de Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV.
- ☛ **Cycle de qualification « Réforme de la Politique de la ville et projet de territoire ».** Synthèse et documents supports : <http://cpl.asso.fr/actus/le-projet-de-territoire-%C3%A0-partir-du-cycle-de-qualification-comptes-rendus-et-documents-de-r%C3%A9f%C3%A9>
- ☛ **Note de synthèse méthodologique : Contrat de Ville Préfiguration - Mulhouse Alsace Agglomération.** Contribution ORIV, février 2014, 16 pages.

ZOOM SUR...

DECRYPTER L'ACTUALITE DANS UNE LOGIQUE DE CO-FORMATION

La connaissance de l'actualité (en termes d'orientations de l'action publique, d'évolution de la gouvernance, de production de ressources, de textes législatifs, de rapports...) est un enjeu clé pour tout acteur, encore plus dans un contexte de réforme. Elle constitue également un support intéressant pour l'échange entre acteurs.

C'est dans cette perspective que sont menées depuis quelques années en Alsace, comme en Lorraine, des réunions permettant de faire le point sur les questions liées à la politique de la ville et au développement social et urbain.

Elles répondent à un triple objectif :

- permettre la diffusion d'informations et de ressources sur la politique de la ville,
- favoriser l'émergence d'une culture commune entre les acteurs (de droit commun et directement impliqués sur la politique de la ville) participant aux temps d'échanges,
- permettre la mise en réseau d'acteurs.

L'ORIV apporte les éléments d'actualité en les recontextualisant et en les explicitant par des expériences, des éléments d'analyse...

Les « réunions d'actualités » consistent en des séances de travail (environ deux heures à deux heures trente), réunissant, autour de sujets d'actualité et de ressources récentes, des professionnels concernés par la politique de la ville. Dans la recherche permanente d'articulation avec le droit commun, elles sont l'occasion de permettre des échanges entre professionnels issus de champs différents.

Ces temps d'échanges sont le plus souvent structurés en deux temps. Le premier temps consiste en une présentation par l'ORIV des décrets, circulaires, travaux, études récents dans le domaine de la politique de la ville. Le second temps peut être dédié à un thème précis ou un dispositif, défini lors de la séance précédente ou en fonction des orientations et priorités nationales ou locales.

Deux groupes territorialisés ont fonctionné, de cette manière, au cours de l'année 2013.

- Un groupe composé de membres des services de l'Etat du Haut-Rhin (politique de la ville : pôle départemental, DDCSPP mais aussi de droit commun : DRAC, DIRECCTE,

Education Nationale, PJJ...). Il s'est réuni dans les locaux de la sous-préfecture de Mulhouse aux dates suivantes : 5 avril, 14 mai, 26 juin, 10 septembre, 5 novembre, 10 décembre. Au total 45 personnes ont participé à ces réunions.

- Un groupe composé de membres des services de l'Etat à l'échelle de la région Lorraine. Y sont conviés des représentants régionaux (DRJSCS) comme départementaux en charge de la politique de la ville mais également ceux relevant de services de droit commun ainsi que d'autres agences (ARS notamment). Les réunions ont eu lieu dans les locaux de la DRJSCS Lorraine à Nancy aux dates suivantes : 22 janvier, 12 mars, 16 mai, 27 juin, 26 septembre, 14 novembre, 12 décembre. 86 personnes ont participé à ces réunions.

D'autres temps de travail sont à l'initiative de services de collectivités qui convient l'ORIV ou élaborent en commun ces réunions.

- La cellule « politique de la ville » de la Communauté Urbaine de Strasbourg a organisé, le 18 mars 2013, en partenariat avec l'ORIV, un temps d'échanges en direction des services thématiques de droit commun autour de la réforme de la politique de la ville. 31 personnes étaient présentes.
- La Direction « Action territoriale » de Mulhouse Alsace Agglomération a souhaité convier les autres directeurs (action sociale, habitat, prévention et sécurité, démocratie locale, solidarité...) du Pôle « Solidarité et proximité » à participer à des temps d'échanges autour de l'actualité. Compte tenu de la mise en place de la démarche de préfiguration des contrats de ville sur l'agglomération mulhousienne, ces réunions se sont seulement tenues au premier semestre 2013 : 9 avril et 4 juin (soit une quinzaine de personnes).
- L'ORIV participe ponctuellement à l'Equipe Intercommunale de Direction de Projet de Mulhouse Alsace Agglomération qui se réunit environ une fois par trimestre. Elle regroupe les chefs de projet des 6 communes du périmètre CUCS de l'agglomération mulhousienne ainsi que le pôle départemental de la politique de la ville. L'ORIV a été présent le 30 avril et 14 novembre 2013. La participation de l'ORIV permet d'apporter des informations sur l'actualité de la politique de la ville et de partager les préoccupations des acteurs locaux.

Par ailleurs, à la demande de chefs de projet alsaciens, l'ORIV a mis en place en 2011 des réunions pour les chefs de projet « politique de la ville ». Ces temps de travail leur permettent d'échanger sur l'actualité de la politique de la ville, d'aborder les problématiques rencontrées dans le cadre de leurs fonctions. L'échange de pratiques est difficile en raison de la très grande différence de taille des structures employeuses. Deux réunions ont été organisées en 2013, en avril et en décembre, en présence de 7 personnes à chaque fois (dans les locaux de l'ORIV).

Au cours de l'année 2013 et dans le contexte de la réforme, d'autres acteurs ont sollicité ponctuellement un décryptage de la réforme de la politique de la ville. C'est notamment le cas du Conseil Général du Bas-Rhin. Une réunion a été ainsi organisée le 8 avril 2013 en présence de l'ensemble des services intéressés (23 personnes). Une autre réunion a été organisée avec une visite sur site le 7 novembre 2013 (23 personnes également).

Dans tous les cas, ces mises à disposition de ressources supposent pour l'équipe de l'ORIV, de repérer les ressources existantes, de rendre accessibles les données par un travail sur la forme et les « médias » de diffusion (support et forme des ressources diffusées), d'assurer une veille documentaire, de décrypter les informations et de suivre les évolutions des politiques publiques pour les rendre lisibles...

CYCLE DE QUALIFICATION « REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET PROJET DE TERRITOIRE » / LORRAINE

Afin de préparer la phase d'élaboration des contrats de ville qui aura lieu au courant de l'année 2014, le centre de ressources Politique de la Ville Lorraine a proposé un appui à la conception du

« projet de territoire » . Le cycle de qualification visait à donner des clés de lecture communes aux acteurs lorrains de la politique de la ville.

Il a été précédé d'un temps d'échanges plus large sur la politique de la ville, ouvert à tous, qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2013 après-midi.

Le cycle de qualification avait pour objectif de :

- favoriser les échanges et la mise en réseau entre les acteurs concernés par la politique de la ville sur les territoires,
- apporter des connaissances sur les thèmes traités et des outils pour l'action dans l'optique des futurs contrats de ville,
- rendre compréhensible et réalisable le projet de territoire.

Le cycle a été organisé, entre les mois de novembre et décembre 2013. 55 personnes ont suivi ce cycle.

- La première séance (14 novembre 2013) a porté sur la question du contenu, de la place et de la fonction de l'observation et de l'évaluation et la définition du projet de territoire. Sébastien Dassonville, Chargé d'études Cohésion sociale à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) et Murielle Maffessoli, Co-directrice du CRPVL ont alimenté la séance en apportant réflexions théoriques et pratiques.
- La seconde séance (3 décembre 2013) a interrogé les conditions de mobilisation des acteurs du territoire pour que le projet s'établisse de manière partagée. Max Manniez, chef du service politique de la ville et démocratie locale - Direction Territoriale et Politique de la Ville à la Ville de Grenoble est intervenu pour présenter la manière dont la ville de Grenoble, particulièrement pointue en la matière, s'est saisie de la question de la mobilisation des acteurs. Laetitia Rocher et Johan Chanal, chargés de mission CRPVL ont quant à eux présenté quelques expériences étrangères.
- Enfin, la troisième séance (17 décembre) a abordé les modalités d'identification des différents droits communs et les conditions de leur mobilisation sur les territoires. Ce sont Daniel Rigaud, consultant au cabinet Geste et Estelle Raël, déléguée du préfet dans les Vosges qui ont pu apporter leur expertise lors de cette séance.

Chaque séance a donné lieu à une production sous forme de compte-rendu synthétique envoyé à chaque participant. Les comptes rendus et l'ensemble des documents abordés en séance (power point etc.) ont été mis en ligne sur le site internet du CRPVL.

ORGANISATION D'ATELIERS DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE / ALSACE

Pour tenter de répondre aux questions que se posent les acteurs dans le cadre de la réforme et échanger collectivement sur les enjeux clés, l'ORIV a proposé l'organisation d'ateliers sur la réforme de la politique de la ville. Ils ont consisté en temps d'échange pour les professionnels de la politique de la ville dans une logique d'apport de connaissance, d'échanges, de partage d'expériences

Ces ateliers ont eu lieu le :

- Mardi 8 octobre 2013 (à Strasbourg), avec Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV sur "La réforme de la politique de la ville" (50 participants). Il s'agissait de présenter les enjeux de la réforme à partir des éléments issus de l'analyse du projet de loi, en prenant les points les plus marquants : participation des habitants, place de l'intercommunalité, droit commun, contrat unique.
- Mardi 5 novembre 2013 (à Mulhouse), avec Thomas Kirzbaum, Sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique -ENS- Cachan, CNRS UMR 7220) sur "Politique de la ville et développement endogène" (21 participants). Thomas KIRSZBAUM a abordé le sujet en revenant sur les préconisations mises en avant dans le rapport Mechmache-Bacqué "Pour une réforme radicale de la politique de la Ville – Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires". Il a interrogé leurs conditions de faisabilité dans le contexte français de la politique de la ville. Après un rappel historique de la manière dont les habitants ont été associés à la politique de la ville depuis la fin des années 1970, l'intervenant a mis en lumière les difficultés d'application des préconisations du rapport. En effet, ce rapport ambitieux porte une volonté de transformation institutionnelle profonde, qui dépasse les compétences du ministère de la

Ville. Néanmoins, ce rapport invite à repenser les relations entre administrations et habitants des quartiers populaires et à davantage reconnaître leurs ressources.

Le 3^{ème} atelier qui était prévu en décembre en présence de Valérie Darriau, Responsable du département des Etudes statistiques et des systèmes d'information au Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, a été reporté en février 2014.

Ces ateliers ont été suivis à la fois par des agents de l'Etat et des collectivités locales, en charge exclusivement ou non de la politique de la ville. Par ailleurs, d'après les questionnaires d'évaluation recueillis suite aux temps d'échanges, les participants semblent plutôt satisfaits des contenus proposés.

Ces ateliers ont donné lieu à des synthèses écrites et diffusées aux participants et sur le site de l'ORIV.

APPUI DANS LE CADRE DE LA PREFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville, au mois de mai 2013, le ministre de la ville avait annoncé une liste de 12 sites retenus afin de démarrer la préfiguration de ces contrats. Cette démarche de préfiguration a notamment concerné le territoire de l'agglomération mulhousienne.

Elle devait permettre d'identifier les besoins d'accompagnement des acteurs locaux, pour atteindre l'objectif des futurs contrats de ville en particulier renforcer la mobilisation du droit commun, faire jouer l'effort de solidarité et la logique d'agglomération par un portage intercommunal et mieux articuler les problématiques urbaines et sociales.

L'ORIV a apporté son appui à la démarche de préfiguration.

Concrètement cela a consisté en :

Une participation aux réunions d'équipe de direction contrat de ville réunissant l'Etat et la collectivité tous les 15 jours à partir de juillet 2013.

Une participation au Comité opérationnelle de l'Etat réuni par le Sous-préfet Ville (deux réunions).

Une participation à des réunions thématiques.

La production d'éléments d'analyses et de notes en lien avec les réflexions.

La participation à une réunion sur les enjeux d'ingénierie, de gouvernance et d'association des habitants et la formalisation des réflexions

Des apports de ressources.

L'ORIV a par ailleurs rédigé une note méthodologique permettant de rendre compte de la démarche des acquis et des freins dans une logique de capitalisation par rapport à la mise en œuvre des contrats de ville.

PROMOUVOIR DES MODES D'INTERVENTION RENOUVELES SUR LES TERRITOIRES AVEC LES HABITANTS

SENS DE L'INTERVENTION

Depuis des années l'ORIV plaide pour un renouvellement des modalités d'interventions compte tenu de l'essoufflement des actions mises en œuvre et de l'absence d'évolution des conditions de vie des populations concernées par les politiques publiques. Ce renouvellement passe par une action à deux niveaux : en direction des « publics » et en direction des professionnels.

Concernant les publics, l'ORIV a depuis sa création placé la question de la démocratie, de la « participation des habitants » au centre de ses travaux (cf. panorama sur les travaux menés). L'ORIV est convaincu de la capacité des personnes à prendre en charge leur destin, leur vie et à produire une analyse de leur environnement. Pour cette raison, l'ORIV plaide pour que les habitants soient associés aux réflexions menées et que les initiatives qu'ils portent soient reconnues.

Toutefois, cette mobilisation citoyenne requiert certains préalables. La première repose sur la reconnaissance de l'autre, de l'interlocuteur comme porteur d'une parole, d'une expérience singulière et digne d'intérêt, d'un vécu susceptible d'optimiser l'action publique. Cela suppose d'aller au-devant de cet autre (avec une complexité renforcée pour celles et ceux qui ne s'expriment pas ou plus), de lui permettre de prendre la parole, de s'assurer que son mode d'expression (en particulier dans le cas des jeunes) sera entendu.

La mise en œuvre d'une co-construction des contrats de ville souhaitée par le législateur est à cette condition. Elle suppose également un changement de « paradigme » pour les professionnels.

Concernant les professionnels, l'ORIV souhaite favoriser les démarches collectives. Plusieurs atouts peuvent en résulter. Le fait de se confronter avec des acteurs, de cultures et de pratiques professionnelles différentes peut permettre de renforcer les partenariats, de penser des modes d'interventions différents voire de mettre en œuvre des modes d'intervention renouvelés. L'intérêt d'un travail en commun réside également dans la mutualisation des pratiques, dans le respect des compétences des uns et des autres. Le rapprochement inter ou pluridisciplinaire pour également éviter l'enfermement dans des logiques descendantes et en « tuyau d'orgue ».

L'ORIV met en œuvre autant que possible des démarches, des actions visant cette rencontre entre cultures professionnelles différentes. Il donne à voir d'autres modes d'intervention y compris hors des frontières.

Enfin, il s'intéresse à des démarches innovantes, expérimentales pour permettre d'en diffuser les enseignements, constituant autant d'éléments utiles à la réflexion et à la transformation des pratiques.

Favoriser ces deux approches simultanément (considérer les habitants comme acteurs et repenser l'action collective des professionnels) doit permettre de favoriser des démarches où professionnels et habitants, usagers trouvent pleinement leur place. Dans l'appel, sans cesse réitéré, à une participation renforcée des habitants, il s'agit pour les professionnels comme pour les décideurs, de mettre en place les conditions de cette expression.

Pour l'ORIV le défi réside dans la capacité à travailler autrement en s'appuyant à la fois sur les compétences reconnues des professionnels dans leur champ d'intervention mais aussi sur les connaissances, l' « expertise d'usage » des « bénéficiaires des actions » qu'il s'agisse d'habitants, de citoyens, d'usagers...

Ainsi la valorisation des potentiels des habitants des quartiers relevant de la politique de la ville nécessite un travail de fond sur le regard porté sur ces habitants. Il s'agit également de repenser le positionnement du professionnel, en le plaçant comme initiateur de dynamiques locales, plutôt que comme porteur de dispositifs.

ACTIONS MENEES

Production de connaissances

- ↳ Production d'une note de capitalisation du Cycle de qualification « De la rénovation urbaine au développement social ».
- ↳ Capitalisation de la réflexion menée en Lorraine par l'ORIV sur « développement durable et politique de la ville ».

Organisation de temps d'échanges

- ↳ Poursuite du cycle de qualification (initiée fin 2012) autour des enjeux d'articulation entre « social » et « urbain » (cf. zoom).
- ↳ Organisation de voyages d'études en Allemagne (cf. zoom)
- ↳ Organisation, le 25 mars 2013, d'un temps d'échanges dans le cadre de la mission sur la participation des habitants confié à Marie-Hélène Bacqué, urbaniste et sociologue, et à Mohammed Mechmache. Dans ce cadre et avec l'appui de l'ORIV, des associations strasbourgeoises s'inscrivant dans une démarche participative à l'échelle locale, ainsi que les professionnels de la politique de la ville ont pu partager leurs expériences avec Marie Hélène Bacqué.

Démarches d'accompagnement

- ↳ Accompagnement d'une démarche de Développement social local sur un quartier politique de la ville à Wittenheim
- ↳ Accompagnement d'une démarche inter-acteurs associatifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Colmar
- ↳ Réalisation du bilan de la recherche-action « Pour le bien-être de tous » porté par l'association PAR'ENchantement (cf. zoom).

Interventions dans le cadre de formation ou de temps d'échange

- ↳ Interventions à différents colloques, séminaires de réflexion sur la place et le rôle des habitants et des acteurs locaux dans la politique de la ville, les opérations de rénovation urbaine...
- ↳ Participation à une réunion régionale, à Metz, le 12 juillet menée dans le cadre sur CPER et de la politique de la ville portant sur observation et stratégie territoriale.

PRODUCTIONS / PUBLICATIONS

- ↳ **De la rénovation urbaine au développement social. Cycle de qualification à destination des acteurs de la politique de la ville.** Dossier de l'ORIV, Strasbourg, juin 2013
- ↳ Cycle de qualification sur le projet de territoire. Séance 2 : **Le projet de territoire et la mobilisation des acteurs du territoire** - Compte rendu synthétique de la séance du 03/12/13.
- ↳ Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 82, mars 2013. La politique de la ville en Allemagne, rénovation douce et ville sociale.
- ↳ **Rénovation douce et ville sociale en Allemagne, des enseignements pour la politique de la ville en France** – Note de capitalisation – octobre 2013

- ☛ **La « mobilisation des habitants » au cœur d'un fonctionnement associatif.** Regard sur une expérience « d'empowerment » - Note de capitalisation - novembre 2013
- ☛ Actualité sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 85, juin 2013. Le principe de coresponsabilité : une démarche de mobilisation des acteurs d'un territoire.
- ☛ **Développement endogène des quartiers et participation des habitants.** Atelier des Professionnels de la Ville - Compte-rendu de la séance du 5 novembre 2013. En présence de Thomas Kirzbaum, Chercheur associé à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS-Cachan, CNRS).

ZOOM SUR...

BILAN DE LA RECHERCHE-ACTION « POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS »

L'association PARenchantement intervient sur le quartier de Koenigshoffen à Strasbourg depuis 6 ans. L'un des axes forts du projet associatif est la mobilisation des habitants. En 2012, l'association s'est lancée dans une recherche-action. « Pour développer les dynamiques citoyennes à Koenigshoffen » d'après la méthodologie proposée par le Conseil de l'Europe autour des indicateurs de bien-être et la coresponsabilité. Il s'agit de réunir différents groupes d'habitants et de les interroger sur trois points : qu'est-ce que le bien-être, qu'est-ce que le mal-être, que faites-vous (ou êtes-vous prêt à faire) pour être bien ? Aujourd'hui, un programme d'actions a été défini par les habitants, qui va devoir se décliner.

L'ORIV a été sollicité pour un appui à la réalisation du bilan de cette démarche.

Il s'agissait à la fois de :

- valoriser le travail réalisé par l'association PARenchantement et le comité de pilotage, aussi bien en termes de réalisations que des modes d'intervention (mobilisation des partenaires et des habitants...);
- adapter la suite de la démarche aux enseignements du bilan et aux moyens humains et financiers dont dispose l'association, à partir des préconisations formulées.

Pour mener ce travail de bilan de la recherche-action (qu'est-ce qui a été réalisé, quels ont été les points forts/faibles, comment continuer la démarche au regard des objectifs et des moyens de l'association ?), des entretiens individuels ont été menés avec des membres du groupe de coordination. L'ORIV a également participé aux réunions du groupe de coordination. Une note de bilan a été transmise à l'association et au groupe de coordination, et a été débattue avec le groupe.

Suite à ce travail, une note a été produite sur le fonctionnement de la structure. En effet, l'originalité de PARenchantement réside dans sa capacité à mobiliser des habitants du quartier, dans une démarche *d'empowerment*.

CYCLE DE QUALIFICATION « DE LA RENOVATION URBAINE AU DEVELOPPEMENT SOCIAL »

La question de l'articulation entre le « social » et « l'urbain » est récurrente dans la politique de la ville depuis sa création. Avec la création de l'ANRU en 2003 et la mise en œuvre de Projets de Rénovation Urbaine sur certains quartiers, le cloisonnement des approches entre les deux dimensions a pu se renforcer. En effet, des ingénieries distinctes ont été mises en place au sein des services de l'Etat comme des collectivités entre la gestion « urbaine » et la gestion « sociale » des territoires. Par ailleurs, les modes d'intervention, de financement ou encore de contractualisation sont également disjoints.

Dans cette perspective, il a semblé judicieux de mettre en place un cycle de qualification qui avait pour objectif de :

- favoriser les échanges et la mise en réseau entre acteurs de la rénovation urbaine et avec les acteurs « généralistes » intervenant dans le cadre de la politique de la ville,
- permettre la création, l'approfondissement d'une culture commune entre les participants,
- apporter des connaissances « théoriques » sur les thèmes traités et des outils pour l'action dans le but d'optimiser les articulations entre le « social » et l'« urbain ».

A destination de tous les acteurs de la politique de la ville (rénovation urbaine, cohésion sociale, services de l'Etat et des collectivités, bailleurs, acteurs associatifs...), ce cycle de qualification visait à questionner l'articulation entre les dimensions sociale et urbaine de la politique de la ville et donc, en filigrane, les pratiques professionnelles qui en découlent. Les quatre séances de ce cycle se sont déclinées à Strasbourg et à Nancy,

- La première séance a porté sur les acquis de la rénovation urbaine (en termes de méthode notamment) et sur l'opportunité que constitue le Plan Stratégique Local pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire intégré à l'agglomération. Damien BERTRAND, Responsable d'études dans les domaines des politiques urbaines et de l'habitat au Cabinet FORS-Recherche sociale est intervenu dans ce cadre.
- La seconde séance a interrogé les conditions de durabilité du projet, sous l'angle de la participation des habitants, du bien-être et de l'articulation des échelles d'intervention. Pour appuyer le propos, Céline Braillon, chargée des questions de gouvernance et cohésion sociale des projets de développement durable au Commissariat général au Développement durable (CGDD/MEDDE) a pu présenter les travaux du ministère.
- Le troisième atelier a porté sur les pratiques culturelles et artistiques, en tant que vecteur dynamique et partenarial sur un territoire. Jean Hurstel, président et fondateur de Banlieues d'Europe est intervenu lors de cette séance.
- Enfin la dernière séance a interrogé la question du peuplement pour les bailleurs et de l'accueil de nouveaux arrivants sur un territoire. Sophie Lauden-Angotti, Responsable du département rénovation urbaine à l'Union Sociale pour l'Habitat a pu présenter les réflexions de l'USH.

Ce cycle a permis un croisement des professionnels : acteurs de la rénovation urbaine des collectivités et des services de l'Etat, acteurs « généralistes » de la politique de la ville des collectivités et des services de l'Etat, bailleurs sociaux...

Un document de capitalisation a été réalisé.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET EXPERIENCES A L'ETRANGER

Entre 2010 et 2012, l'ORIV a organisé des visites de sites en direction de professionnels de la politique de la ville dans une logique inter-professionnels bénéficiant de Programmes de Rénovation Urbaine en Alsace. Ces rencontres devaient permettre aux professionnels de se rencontrer et d'échanger dans un cadre informel et ainsi de mieux connaître les modes d'intervention des uns et des autres. Certains professionnels ont souhaité prolonger la démarche et mieux connaître les modes d'intervention au-delà des frontières de l'hexagone. En effet, l'Allemagne et ses programmes *Sozialestadt* (ville sociale) et *Stadtumbau* (rénovation douce) sont souvent cités en exemple en ce qui concerne la conduite de l'action publique notamment quant à la mobilisation des habitants et leur participation à la vie locale.

L'ORIV a organisé un séjour d'étude à Berlin les 7 et 8 mars 2013. Au total, treize professionnels alsaciens (7 agents de l'Etat et 6 chefs de projet de collectivités locales, tous intervenant dans le champ de la politique de la ville) accompagnés par deux salariées de l'association et deux administrateurs de l'ORIV ont fait le déplacement.

Le groupe a rencontré des équipes de Quartiersmanagement des quartiers de Schöneberg et de Marzahn, ainsi que les représentants d'un collectif citoyen gestionnaire de jardins partagés sur le site de l'ancien aéroport de Templehof, permettant un échange des pratiques professionnelles.

Dans la continuité du voyage d'études à Berlin de mars 2013, le 4 juillet 2013, à l'initiative de l'ORIV, un groupe de 17 personnes est allé à la rencontre d'équipes intervenant sur les quartiers de Weingarten et du Rieselfeld à Freiburg. Ainsi, lors de la réhabilitation d'une tour de 90 logements, l'association Forum Weingarten a proposé un mode de travail au bailleur, offrant la

possibilité aux habitants de se rencontrer et de choisir l'appartement qui leur convient le mieux en fonction du voisinage et des affinités (familles avec enfants, fumeurs, personnes âgées...). Le quartier du Rieselfeld a quant à lui la particularité d'avoir été construit dans les années 90. Ce nouveau quartier compte une grande mixité des formes de logement et des statuts d'occupation et des origines (le quartier compte 83 nationalités différentes). L'association K.I.O.S.K. était présente avant même l'arrivée des premiers habitants et a dès le départ eu une mission de mise en relation des habitants pour générer une vie de quartier.

Ces différents temps avaient pour objectifs de :

- Permettre aux participants de comprendre comment l'action est menée en Allemagne, en faveur des territoires les plus en difficulté.
- Favoriser la prise de recul sur les pratiques professionnelles et les modes d'intervention.
- Renforcer le partage d'expériences entre les équipes françaises et allemandes.

La question de la participation des habitants, du travail en réseau, de la temporalité et de la durée des projets ont été au coeur des débats lors de ces rencontres.

Les rencontres avec les professionnels allemands ont donné lieu à une note de capitalisation (« La "politique de la ville" en Allemagne : rénovation douce et Sozialestadt »). Elle rend des enseignements de ces visites, à la fois sur le contexte institutionnel allemand, le métier de chef de projet et enfin sur les modalités de la participation des habitants sur ces territoires.

RE-PENSER LES PROJETS DE TERRITOIRE

SENS DE L'INTERVENTION

Plus que jamais l'enjeu de solidarité repose sur une meilleure répartition des richesses entre les territoires, mais aussi dans une atténuation des inégalités au sein d'un même territoire. Dans de nombreuses agglomérations apparaît une spatialisation de la pauvreté et de la richesse, entraînant une dualisation du territoire. Ces situations se surajoutent aux ségrégations déjà existantes dans les territoires urbains entre quartiers de « riches » et quartiers de « pauvres », qui fondent l'action de la politique de la ville.

Ainsi solidarité et aménagement du territoire vont de pair. En dépit des croyances, aucun territoire n'est indépendant des autres. Les interactions sont réelles, qu'il s'agisse des déplacements, des emplois, des infrastructures ou encore des effets d'image (médiatisation de tel ou tel quartier).

Dans cette perspective, articuler les dimensions sociale et urbaine permet de repenser l'action territoriale et de construire des dynamiques horizontales entre les acteurs et entre les différentes politiques publiques, dans un souci de cohésion.

La notion de cohésion sociale peut être entendue comme « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation »²⁵ (définition du Conseil de l'Europe). Il est donc nécessaire de conjuguer une politique visant la réduction des écarts entre les territoires (et donc œuvrer de manière plus particulière sur certains d'entre eux) et dans le même temps développer des politiques sectorielles répondant aux besoins de l'ensemble de la population de la ville ou de l'agglomération. Il s'agit donc tout à la fois de mener des actions en direction des personnes et en direction des territoires, dans une logique d'équité territoriale.

Ainsi, l'ORIV cherche à appréhender ces territoires différemment, en considérant qu'il s'agit davantage de territoires en devenir, de territoires d'avenir, plutôt que de territoires en difficulté. Cela suppose de penser autrement le lien à ces territoires, de porter un autre regard sur ceux-ci et sur les capacités et ressources dont ils disposent.

Cette approche associée à celle de durabilité²⁶ et de reconnaissance de la compétence des habitants des territoires, nécessite de penser ces territoires dans une logique prospective. « Faire de la prospective consiste à explorer quels sont les futurs possibles en germe dans la situation actuelle, pour aider à la détermination des futurs souhaitables et à l'identification des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre »²⁷.

Il s'agit donc bien de se donner la possibilité, à travers l'élaboration de projets de territoire visant la cohésion sociale et territoriale, de se projeter (avec l'ensemble des acteurs, y compris les habitants) dans un avenir souhaité, possible et souhaitable.

ACTIONS MENEES

²⁵ Définition issue du rapport de la Task Force de Haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^{ème} siècle du Conseil de l'Europe.

²⁶ Le terme durabilité (ou soutenabilité) est un néologisme utilisé depuis les années 1990 pour désigner la configuration de la société humaine qui lui permette d'assurer sa pérennité. Cette organisation humaine repose sur le maintien d'un environnement viable, sur le développement économique à l'échelle planétaire, et, selon les points de vue, sur une organisation sociale équitable.

²⁷ La prospective des territoires urbains sensibles. François de Jouvenel, Futuribles, décembre 2009.

Productions de connaissance

- Démarrage d'une réflexion sur l'analyse des besoins territoriaux à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Réalisation d'un diagnostic « cohésion sociale et territoriale » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Démarches d'accompagnement

- Accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France dans le cadre de la définition d'une politique de cohésion sociale et territoriale (cf. zoom)
- Bilan de la politique menée par le Conseil Général de la Moselle dans le domaine de la politique de la ville (cf. zoom).

ZOOM SUR...

OBSERVER POUR AGIR AU SERVICE D'UNE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE RENFORCEE

La cohésion sociale et territoriale est un enjeu majeur de l'action de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF), notamment via la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Les élus en charge de cette politique ont exprimé le souhait d'avoir une meilleure vision des enjeux en termes de cohésion sociale et territoriale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (21 communes), avec une attention particulière portée sur les communes ayant signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Dans cette perspective, les élus de la CAFPF ont sollicité le centre de ressources politique de la ville Lorraine, via l'ORIV, pour réaliser un diagnostic et construire un projet pour le territoire en lien avec les acteurs. Le diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2012.

L'année 2013 a été consacrée, dans un premier temps, à une validation politique du diagnostic et surtout des orientations possibles en termes de politiques à mettre en œuvre. En effet, lors d'une réunion, le 21 mai 2013, plusieurs perspectives de travail ont été abordées, dont des pistes pour le renforcement de la « cohésion sociale et territoriale » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France. Trois orientations ont été retenues :

- Favoriser le développement économique et l'emploi. Il s'agit de favoriser la mise en œuvre d'actions favorisant le développement de l'emploi tout en soutenant les personnes les plus éloignées de l'emploi par un accompagnement adapté porté collectivement par les professionnels du territoire et par la mise en place d'un parcours cohérent d'insertion sociale et professionnelle.
- Créer des emplois et former dans le domaine de l'intervention à domicile / services à la personne, de l'aide aux personnes âgées. Il s'agirait d'instaurer un « pôle d'excellence » dans le domaine sanitaire et social avec le développement des services à la personne.
- Optimiser, en mettant en cohérence et en coordonnant, l'intervention dans le champ social. L'enjeu réside dans le développement de réponses coordonnées et adaptées, éventuellement par la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour répondre au renforcement de la précarité sur le territoire, dans un souci de maintien de services de proximité.

L'approfondissement de ces pistes de travail s'est fait par la mise en place de trois groupes de travail qui ont été amenés à se réunir au cours du second semestre 2013. Les éléments issus de l'ensemble des réflexions seront soumis pour validation à la Communauté d'agglomération, début 2014, et mis à profit dans la prochaine contractualisation

BILAN DE L'ACTION DU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

L'ORIV a été sollicité en 2012 par le Conseil Général de Moselle pour réaliser un bilan de son intervention au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Il s'agit en particulier de vérifier la « pertinence » et « l'efficience » des actions financées par le Conseil Général de la Moselle au regard des objectifs qu'il s'est donné dans le cadre de cette politique.

Le bilan, au-delà d'une approche quantitative sur le nombre d'actions et les montants mobilisés, vise avant tout une évaluation qualitative permettant d'identifier « les effets des actions politique de la ville en particulier financées par le Conseil Général dans les CUCS ». Dans la mesure où il est éminemment difficile d'identifier les évolutions d'un territoire et encore plus d'établir des corrélations entre ces évolutions et les actions menées sur le territoire, la démarche a été construite en partant des enjeux initiaux et propose une action visant à optimiser l'action du Conseil Général sur les territoires par la formulation de préconisations.

La démarche de bilan s'articule autour de trois aspects :

- vérifier ce qui a été fait (quel territoire est concerné ? Quelles sont les caractéristiques de ce territoire ? Qui est porteur de l'action ? Quels types d'actions sont mises en œuvre ?)
- identifier comment cela a évolué dans le temps
- voir comment cela s'articule aux autres dispositifs et actions de droits communs (notamment relevant du Conseil Général) mises en œuvre sur le territoire.

Sur cette base, il s'est agi de proposer des pistes pour une poursuite optimisée de l'intervention du Conseil Général.

Le travail mené en 2013 dans la continuité de celui engagé en 2012 a permis d'identifier les synergies entre les territoires et/ou les dichotomies à l'échelle du département. Il a également pris en compte les éléments mis en avant dans le cadre de la réforme afin de permettre un positionnement adapté de la collectivité eu égard à sa propre stratégie départementale.

ANNEXES



ANNEXE 1 : Le conseil d'administration de l'ORIV

**ANNEXE 2 : Site internet - documents les plus téléchargés
par grandes thématiques d'intervention de l'oriv**

ANNEXE 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORIV

Elu lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2013

Les membres du Bureau apparaissent avec leur fonction en souligné dans la liste ci-dessous.
Les fonctions au sein du Bureau ont été revues suite aux élections survenues lors du Conseil d'Administration du 25 janvier 2014.

Personnes Morales

- Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU), *représentée par Abdelkarim RAMDANE Et/ou Thomas KAYBAKI*
- CIMADE *représenté par Pierre GREIB, Vice-Président*
- Ecole Supérieur en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) *représenté par Bruno MICHON*
- Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) *représentée par Chantal MAZAEFF*
- Jeunes Equipes d'Education Populaire (JEEP) *représenté par Paul KERN, Trésorier-Adjoint*
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) *représentée par Anne HULNE*
- THEMIS *représenté par le Directeur ou Richard SANCHO*
- Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UD.CSF) *représentée par Francine STROBEL*
- Union Régionale des Associations Familiales (URAF) *représenté par Guy DIDIER*

Personnes physiques

- Maurice BLANC
- Ansoumane CAMARA
- Daniel CHINAGLIA
- Naouel EL MAHROUG
- Brigitte FICHET
- Michel FOU DRAT, Vice-Président
- Guy GIRAUD
- Alphonse GOUETH
- Francis GRANDJEAN, Assesseur
- Sylvie JAECKLE, Présidente
- François LAFLAHI
- Véronique LEROUX
- Dan LIAU, Trésorier
- Jacqueline MAURY, Secrétaire
- Michel REEBER
- Liliana SABAN
- Daoudia TAZARI
- Rudi WAGNER, Secrétaire-Adjoint

ANNEXE 2

SITE INTERNET - DOCUMENTS LES PLUS TELECHARGES PAR GRANDES THEMATIQUES D'INTERVENTION DE L'ORIV

IMMIGRATION ET INTEGRATION

- La rubrique consacrée à l'outil « **Etrangers et immigrés en Alsace – Guide pour comprendre et agir** » a fait l'objet de **3193 consultations en 2013** (contre 13651 en 2012 pour le site qui était entièrement consacré à cet outil) et **3569 fiches** ont été téléchargées (contre 9384 en 2012). Elles se répartissent de la manière suivante :

- **1881 fiches du Volet A - Vers une meilleure compréhension de la présence étrangère dans votre commune** (contre 3557 en 2012)

Le chapitre **S'installer en France** a fait l'objet du plus de téléchargements de fiches (515 contre 226). En second vient le chapitre concernant l'**Immigration / intégration : y comprendre quelque chose !** (445 contre 1681 en 2012), puis les chapitres intitulés **Les étrangers en Alsace** (383 contre 968) et **Accueillir** (254 contre 403). Pour finir par les chapitres sur les **Lieux et personnes ressources** (156 contre 202) et **Représentations et incidences** (128 contre 77).

- **1688 fiches du Volet B - Thématiques (contre 2389)**

Les fiches du chapitre sur la **Religion(s)** sont toujours les plus téléchargées (1002 contre 1556 en 2012). Ce chapitre est toujours très largement devant les autres. Les chapitres sur la **Participation des habitants** (226 contre 209) et la **Santé** (195 contre 208) viennent après. Les deux chapitres suivants portent sur la **Langue française** (177 contre 165) et l'**Ecole** (139 contre 125). Le dernier chapitre sur **Logement et mixité** (119 contre 126).

On constate une baisse des téléchargements des fiches. Ceci peut s'expliquer par la suppression du site internet qui était entièrement dédié à cet outil. Le Guide est dorénavant présenté dans la partie « Nos productions » du site de l'ORIV. De plus, les fiches du Guide datent de 2006 et certains contenus ne sont plus d'actualités. En 2014, un certain nombre de fiches feront l'objet d'une mise à jour.

- **Demandeurs d'asile et processus d'intégration** – Cahier de l'ORIV n° 42 - juillet 2009 (**2443** téléchargements contre 1305 en 2012)

- **Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? Du droit à la langue aux politiques publiques de formation linguistique à destination des adultes immigrés** – Cahier de l'ORIV n° 43 - décembre 2009 (**3293** téléchargements contre 2752 en 2012)

- **Pour une meilleure prise en compte des migrants vieillissants en Alsace..., Actes de la rencontre régionale, du 13 février 2003** – Cahier de l'Observatoire n° 38 - juillet 2003 (365 téléchargements)

- **Découvrir des lieux de culte musulman en Alsace... – Actes des matinées d'échanges du 27 septembre 2003 et du 15 mai 2004** - Cahier de l'Observatoire n° 40 – septembre 2004 (299)

- **Elus et musulmans en Alsace : regards croisés sur des pratiques – Zoom sur la formation des imams – Actes de la clôture du cycle islam** - Cahier de l'Observatoire n° 41 – décembre 2005 (226)

- **Les associations issues de l'immigration en Alsace** – Cahier de l'observatoire n° 11 - mars 1994 (157)

- **Collectivités locales et pratiques de l'islam en Alsace – Actes de la Matinée d'échanges du 2 mars 2002** - Cahier de l'Observatoire n° 36 - août 2002 (136)

- **Les différentes notes statistiques** réalisées par l'ORIV sur la présence étrangère et immigrée en Alsace ont été téléchargées **4565** (contre 2520 fois en 2012), dont :

- « Demandeurs d'asile, réfugiés, en France et en Alsace » – juin 2012 (1992 contre 676)
- « Intégration professionnelle des femmes immigrées en Alsace » – juin 2012 (169 contre 88)

- **Relations entre jeunes filles et garçons résidents dans les quartiers d'habitat populaire** - Actes de la journée de travail et de la rencontre mensuelle de l'ORIV en présence d'Horia Kebabza, le 7 octobre 2004, janvier 2005, 17 p. (617 contre 1203 téléchargements en 2012)

- **Vécu des femmes immigrées dans le Bas-Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés.** Dossier thématique - juin 2009 (883 contre 570 en 2012)

- **Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle.** Dossier thématique - février 2011 (354 contre 352 en 2012)

- **L'impact de la migration sur la parentalité : réalité ou représentations ?** Dossier thématique - août 2012 (577 téléchargements contre 213 en 2012)

- **Les violences au sein du couple. Quels accès au droit et accompagnement pour les femmes étrangères et immigrées ?** Actes du colloque du 4 mars 2013 organisé par le CNIDFF et le CIDFF 67

Les actes du colloque ont été réalisés par le CIDFF du Bas-Rhin en collaboration avec l'Observatoire régional de l'intégration et de la Ville (ORIV). (164)

- **Immigration, Intégration, Discriminations... De quoi parle-t-on ? Quelques éléments de compréhension.** Dossier ressource - avril 2008 (208 téléchargements en 2012 contre 582 en 2012)

- **Les migrations turques vers l'Europe, tendances récentes - Intervention de Stéphane de Tapia** - Actes de la Conférence-Débat du 16 septembre 2003 (mai 2004 – 484 contre 525 téléchargements)

- **La parentalité est-elle affectée par la migration ? Des enseignements pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en direction des parents immigrés** – Note thématique - juin 2012 (142 téléchargements)

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

- **Etude des parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof** **Projet de rénovation urbaine du Neuhof – Strasbourg - Dossier thématique** - juin 2013 (129 téléchargements). La synthèse de ce document a été téléchargée 106 fois.

- **De la rénovation urbaine au développement social. Cycle de qualification à destination des acteurs de la politique de la ville - Dossier thématique** - juin 2013 (117 téléchargements)

- **La politique de la ville en France : fondements, évolution et enjeux. Dossier ressources** Ce dossier réalisé par l'ORIV a fait l'objet d'une mise à jour fin novembre 2012. Il a été téléchargé **1464** fois. Il est également téléchargeable par parties, qui ont fait l'objet de **7760** téléchargements (contre 3070 en 2012).

- **Rénovation douce et ville sociale en Allemagne, des enseignements pour la politique de la ville en France** – Note de capitalisation – octobre 2013 (78 téléchargements)

- **La « mobilisation des habitants » au cœur d'un fonctionnement associatif. Regard sur une expérience « d'empowerment »** - Note de capitalisation - novembre 2013 (36 téléchargements)

- Les différents **comptes rendus des Ateliers des Professionnels de la Ville (APV)** ont fait l'objet de **10213** téléchargements (10030 en 2012)

- **Mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine. Dossier thématique** - novembre 2011 (téléchargé 663 fois contre 1338 en 2012)

- **La gouvernance participative et la rénovation urbaine en France et en Allemagne** – Maurice Blanc (71)

- Les **notes** réalisées sur les questions d'**évaluation** ont fait l'objet de 3330 téléchargements (4387 en 2012)
- Le **Guide de l'observation sociale territorialisée**
Sa version complète a fait l'objet de **1131** téléchargements (contre 1252 en 2012). Il est également possible de télécharger le guide partie par partie, ce qui représente au total **2959** téléchargements (contre 2325 en 2012).
- **Adultes-relais, entre professionnalisation et reconnaissance : Actes du séminaire du 1er octobre 2009, Mulhouse"** – Cahier de l'ORIV n° 44 - janvier 2010 (**3658** téléchargements contre 2847 en 2012)
- Les **notes documentaires de l'ORIV** ont été téléchargées **1260** fois contre 1322 fois en 2012.
- **Etat des lieux du dispositif adultes-relais en Alsace. Dossier thématique** - novembre 2009 (**495** contre 547 en 2012)
- Les **documents** sur la question de la **mixité** ont été téléchargés **1062** fois (437 en 2012)
- Les **documents** réalisés par l'ORIV sur la **géographie prioritaire** en mai 2009 (**442** contre 271 contre 262)
- **Comprendre les obstacles à la participation citoyenne – Contribution à une autre reconnaissance du citoyen - Note thématique** - mars 2005 (803 téléchargements)

EGALITE ET PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

- **Petite enfance : plus d'égalité par une prévention des discriminations. Guide des professionnels**, Le Furet, l'ORIV, 2013 (122 téléchargements. Il faut noter que cet outil a été mis en ligne en fin d'année 2013)
- **Emploi et discriminations raciales en Alsace : où s'adresser ? Annuaire des structures qui agissent auprès des victimes** - mai 2010
Les fiches des structures ont fait l'objet de 6844 téléchargements (**6337** en 2012).
- **Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace. Dossier thématique** - septembre 2011 (374 contre **317**)
- **Dossier ressources « Discriminations : éléments de compréhension et d'action »** - décembre 2006 (**619** contre 201)
- **La notion d'égalité des territoires. Rencontre de l'ORIV - Synthèse de l'intervention du 5 novembre 2013**. En présence de Thomas KIRSZBAUM, sociologue, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ENS-Cachan, CNRS UMR 7220). (20 téléchargements – mis en ligne fin 2013)
- **Actes racistes et antisémites en Alsace : quelles explications ? Quelles actions ?**
Eléments issus de la table ronde du 16 octobre 2004 », janvier 2006 (179 contre 181)



ORIV

Observatoire
Régional de
l'Intégration
et de la Ville

2013

1 rue de la course
67000 Strasbourg

tél : 03 88 14 35 89
fax: 03 88 21 98 31

contact@oriv.fr

www.oriv-alsace.org

association de droit
local (loi 1908) inscrite
au Tribunal d'instance
de Strasbourg
volume LXXIV n°127
APE : 9499Z
SIRET : 408 211 159 000 12